

2 0 2 4

RAPPORT ANNUEL

MCR //

Comptes sociaux et combinés établis
par la Mutuelle Centrale de Réassurance.

SOMMAIRE

ÉDITO (Marc Billaud, Président et Jérôme Sennelier, Directeur général)	05
DATES ET CHIFFRES CLÉS DU GROUPE	06
CONSEIL D'ADMINISTRATION, comité d'audit et direction générale	08
1 • FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024	10
2 • CONJONCTURE FINANCIÈRE ET POLITIQUE DE PLACEMENT	14
Conjoncture financière : 2024, une année de résistance	16
Politique de placements : une politique stable et robuste	18
3 • FOCUS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS	23
Épargne et retraite	24
Réassurance	26
Monceau Générale Assurances	29
Activités à l'international : développement, bilan et perspectives	32
4 • RESSOURCES HUMAINES	36
5 • LES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES	40
6 • ENJEUX ET PERSPECTIVES	44
7 • IDENTITÉ ET DÉVELOPPEMENT	50
La gamme de produits proposés	52
L'organisation des réseaux de distribution	54
L'histoire	55
Dates-clés	56
8 • ETATS FINANCIERS 2024	58
Rapport de gestion	60
Rapport de durabilité	72
Comptes combinés	74
Comptes annuels de la mutuelle Centrale de réassurance	96
9 • RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	119
10 • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2025	140
Liste des délégués sociétaires	142
Résolutions votées à l'Assemblée Générale du 25 JUIN 2025	144



Édition Juin 2025

—
Éditeur : Mutuelle Centrale de Réassurance
Responsable de publication : Annabel Baudot
Coordinateur : Grégoire Valentin
Rédacteurs : Directeurs Monceau Assurances
Conception graphique : Jonathan Vernier
Image de couverture : Rue de Tocqueville - Paris 17^{ème}

Droits d'auteur et utilisation :

Ce rapport est protégé par des droits d'auteur.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation de son contenu, total ou partiel, est interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.
Les informations financières et les prévisions ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent être sujettes à des ajustements.

—
Rapport annuel pour l'assemblée générale du 25 JUIN 2025
en cours de revue par les commissaires aux comptes à la date de l'impression.

ÉDITO



Marc Billaud, Président

Chers sociétaires, mutuelles associées, partenaires et collaborateurs,

L'année 2024 s'est déroulée dans un environnement économique encore incertain, mais globalement stabilisé. Portée par une inflation en repli et une activité qui a résisté mieux que prévu, la zone euro a connu une croissance modeste (0,9%), sans entrer en récession. La désinflation amorcée en 2023 s'est confirmée, permettant aux banques centrales d'entamer une baisse progressive de leurs taux directeurs. Cette normalisation a soutenu la reprise des marchés obligataires, tandis que les marchés actions européens, bien orientés en début d'année, ont ralenti sous l'effet des tensions géopolitiques.

Dans ce contexte, notre politique d'investissement est restée fidèle à ses grands principes : sécurisation, diversification, prudence. La repondération vers les produits de taux a permis de consolider nos résultats, tandis que la part des actifs réels atteint désormais 45 % de nos encours.

L'activité d'assurance dommages a de nouveau été marquée par une sinistralité notable, bien que d'intensité moindre qu'en 2023. Si l'année passée avait été impactée par un nombre plus restreint d'événements, ceux-ci se distinguaient par leur forte intensité. En 2024, à l'inverse, les sinistres ont été plus nombreux, mais de moindre ampleur. Des



Jérôme Sennelier, Directeur général

événements comme la tempête Kirk, les inondations dans le Nord ou encore les émeutes en Nouvelle-Calédonie ont ainsi pesé sur nos portefeuilles. Malgré ce contexte, Monceau Générale Assurances enregistre une progression remarquable de son chiffre d'affaires (+20 %) et une nette amélioration de son résultat technique principalement porté par son activité en Belgique.

En réassurance, la MCR a vu son chiffre d'affaires progresser, tant sur l'activité mutualiste que de marché. Dans un environnement plus favorable aux réassureurs, Monceau Euro Risk a consolidé sa position, contribuant à notre solidité globale. Par ailleurs, l'année est marquée par 17,6 millions d'euros de « boni » sur d'anciens dossiers qui viennent contribuer aux résultats techniques brut de récession.

À l'international, nos implantations poursuivent leur développement maîtrisé. Vitis Life affiche une croissance de 12 % de ses encaissements, soutenue par le regain d'intérêt pour les unités de compte. En Belgique, Aedes enregistre des résultats positifs et une activité en hausse. Ces résultats confirment la pertinence de notre stratégie de diversification.

Notre activité en épargne et retraite a connu une très belle dynamique, avec une collecte en unités de compte mobilières en hausse de 83 %, et des versements en fonds euros

en progression de 25 %. Capma & Capmi enregistre un chiffre d'affaires de 218 millions d'euros. La modernisation de notre gamme et le lancement de nouveaux supports, dans le cadre de la loi Industrie Verte, confirment notre capacité d'innovation.

Au cœur de notre performance, les femmes et les hommes du groupe ont été plus que jamais mobilisés. Notre politique de ressources humaines a franchi une étape structurante avec la mise en œuvre des accords sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail (QVCT), l'annualisation des entretiens professionnels et une politique de formation renforcée. La revalorisation salariale globale (+3,6 %) et la signature d'un nouvel accord d'intéressement témoignent de notre attachement à la reconnaissance de l'engagement. Les résultats du baromètre interne illustrent cette dynamique : plus de 80 % des collaborateurs se disent fiers d'appartenir au groupe.

Notre engagement sociétal s'est renforcé en 2024 avec l'affirmation de notre Raison d'Être : « Dans une société où priment souvent l'individualisme et l'immédiateté, Monceau Assurances donne tout son sens, toute sa valeur, toute sa force au collectif, au savoir-faire et au temps long, en vous plaçant au cœur de sa mission d'assureur mutualiste. » Cette réflexion, menée auprès de nos sociétaires, clients et collaborateurs en France, en Belgique et au Luxembourg, a abouti à une nouvelle signature de marque : « Pour vous, pour demain, pour longtemps. » En 2025, la nouvelle identité visuelle du Groupe et de Capma & Capmi sera également déployée.

L'année 2024 marque également une évolution majeure dans notre organisation : la création d'une Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM), à laquelle la MCR est désormais affiliée à parité avec Capma & Capmi. Cette nouvelle structure formalise les liens de solidarité entre nos entités, renforce la cohérence stratégique du groupe, tout en respectant l'indépendance de chacun. Elle incarne notre volonté de bâtir un ensemble robuste, fédéré autour des valeurs mutualistes, qui s'inscrit dans le temps long.

Confiants dans nos fondamentaux, soutenus par l'engagement de nos collaborateurs et partenaires, nous abordons 2025 avec détermination, afin de poursuivre notre transformation au service de nos sociétaires et de notre mission commune.

DATES & CHIFFRES CLÉS 2024



300 000

Sociétaires et clients nous font confiance à fin 2024

Implantés dans 3 pays en Europe

France, Belgique, Luxembourg

1821

1907

1955

1976

1992

1994

2001

Création de la Mutuelle de Loir-et-Cher.

Naissance de la Caisse Centrale de la Mutualité Agricole d'Afrique du Nord

Naissance de la Caisse d'Assurance et de Prévoyance Mutuelle Agricole (Capma) à Alger.

Naissance de la Caisse d'Assurance et de Prévoyance Mutuelle Interprofessionnelle.

Les deux entités fusionnent pour donner naissance à Capma & Capmi.

MGA (Mutuelle Générale d'assurances), née de la fusion de la Mutuelle de Loir et Cher, de la Mer et de la Mutuelle de Lyon, rejoint Monceau Assurances.

Création de Monceau Générale Assurances (MGA) par transfert du portefeuille de contrats de la Mutuelle Générale d'Assurance.

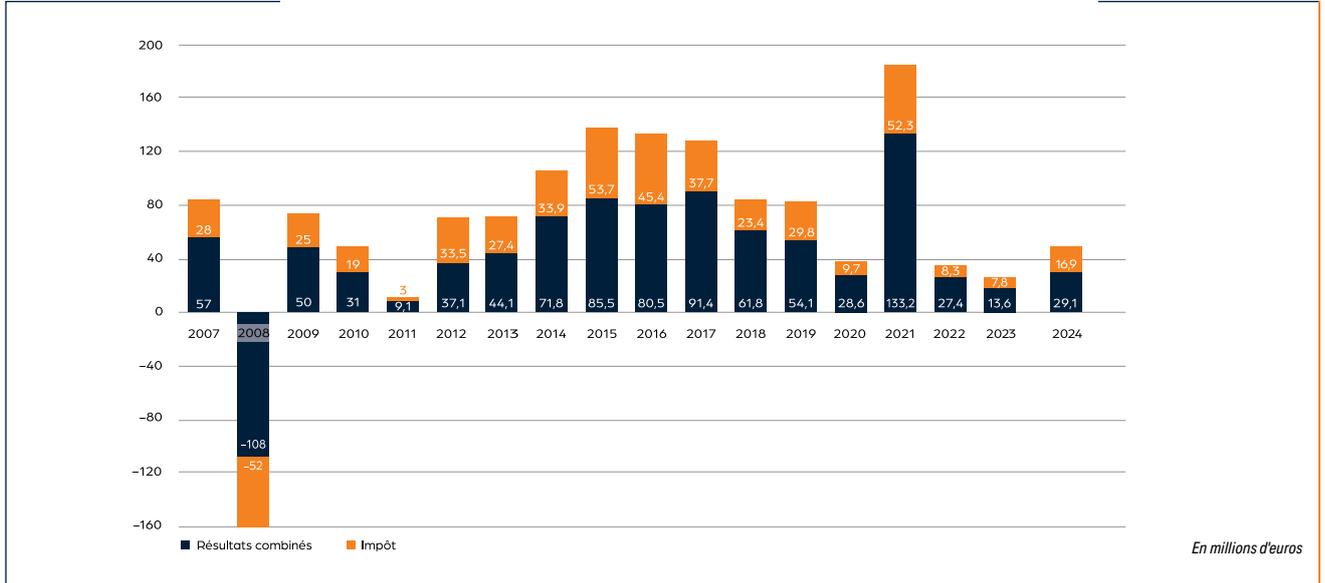
1 146

millions d'euros de chiffre d'affaires combinés

297%

marge de solvabilité pour la Mutuelle Centrale de Réassurance

RÉSULTAT COMBINÉ AU NIVEAU DU GROUPE



2002 2012 2015 2016 2019 2020 2021 2024

Création de Monceau Retraite & Épargne (MR&É).

Création de Monceau Euro Risk (réassurance) à Luxembourg.

Acquisition de Vitis Life, filiale d'assurance vie luxembourgeoise de la banque KBL epb

Monceau Assurances s'associe à une coopérative belge NewB

Aquisition de l'Agence de souscription AEDES

Création de Monceau Retraite, Plan d'Épargne Retraite en points

Création du contrat Monceau Multi-fonds, incluant des fonds immobiliers

Création et affiliation à la SGAM Monceau Assurances à parité avec Capma & Capmi

Lancement du contrat Monceau Multifonds nouvelle génération

1 391
millions d'euros
de fonds propres
combinés

11 milliards d'euros
d'actifs sous gestion.

CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITÉ D'AUDIT ET DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

AU 31 DÉCEMBRE 2024

PRÉSIDENT

- Marc Billaud

VICE-PRÉSIDENTS

- Hicham Belmrah
- Bruno Depeyre

SECRÉTAIRE

- Abed Yacoubi Soussane

ADMINISTRATEURS

- Pierre Ducrohet
- Patrice Marchand
- Fatou Salma M'Baye
- Paul Tassel †
- René Vandamme
- Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricole, représentée par Lamjed Boukhris, Directeur général

- Monceau Générale Assurances, représentée par Jean-Pierre Thiolat
- Mutuelle d'Assurances de la Boulangerie, représentée par Danièle Crouzet, Vice-président
- Mutuelle d'Assurances des Professions Alimentaires (Mapa), représentée par Philippe Dubois, Président
- Mutuelle des débiteurs de tabac de France (Mutedaf), représentée par Bernard Bouny, Président
- Promutuel Ré, représentée par Yvan Rose, Président
- Société Nationale d'Assurances Mutuelles (SONAM), représentée par Diouldé Niane, Président
- Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (Umam), représentée par Pierre-Yves Le Doeuff, Président
- Vitis Life, représentée par Olivier de Jamblinne de Meux, Administrateur non exécutif

DIRECTION GÉNÉRALE

- Jérôme Sennelier, Directeur général
- André Janmart, Directeur général délégué
- Nicolas Limbourg, Directeur général délégué

RESPONSABLES FONCTIONS-CLÉS

- Maxime Arnould, Responsable fonction clé gestion des risques
- Annabel Baudot, Responsable fonction clé vérification de la conformité (intérim)
- Henri-Pierre Blandin, Responsable fonction clé audit interne
- André Janmart, Responsable fonction clé actuariat

COMITÉ D'AUDIT

PRÉSIDENT

- René Vandamme

MEMBRES

- Daniel Bucheton
- Pierre Ducrohet
- Patrice Marchand
- Jean-Pierre Thiolat



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE

De gauche à droite :

Philippe Dubois, Danièle Crouzet, Pierre Ducrohet, Fatou Salma M'baye,
Jérôme Sennelier, Bruno Depeyre, Yvan Rose, Marc Billaud, René Vandamme,
Abed Yacoubi Soussane, Patrice Marchand, Dominique Davier, Nicolas Limbourg,
André Janmart, Diouldé Niane, Jean-Pierre Thiollat

01

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

2024 : UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE AU SERVICE DE LA TRANSFORMATION



L'année 2024 a été riche en évolutions, en projets ambitieux et en moments forts qui ont marqué la dynamique de Monceau Assurances. À travers les nombreuses actions menées, c'est un cap stratégique qui a été franchi pour renforcer notre structure, affirmer notre identité, améliorer l'expérience client et mobiliser les équipes autour de projets innovants.

Gouvernance & stratégie de marque

L'année a d'abord été marquée par des transformations d'envergure sur le plan institutionnel. Les travaux de constitution de la SGAM ont ouvert un nouveau chapitre dans notre organisation, en posant les bases d'une gouvernance modernisée, pensée pour accompagner nos ambitions à long terme. En parallèle, la définition de notre Raison d'Être a permis de fédérer autour d'une vision partagée et porteuse de sens. Le choix d'une nouvelle signature de marque, "Pour vous, pour demain, pour longtemps" à l'issue de plusieurs mois de réflexion auprès des collaborateurs, sociétaires et clients a quant à lui renforcé notre identité. Pour ponctuer ces travaux, une nouvelle identité visuelle a vu le jour en 2025.

Transformation digitale & amélioration des services

L'amélioration continue de l'expérience client s'est matérialisée par plusieurs chantiers concrets. La mise à jour du site internet a offert aux utilisateurs une navigation plus fluide et intuitive, tandis que l'espace personnel « Monceau et moi » a évolué pour répondre à de nouveaux usages. L'entreprise a également pris un virage vers une communication plus directe et réactive, avec l'envoi d'alertes SMS en situation de crise, notamment lors des émeutes à Nouméa ou à l'occasion d'intempéries majeures. Dans une logique responsable, une campagne d'incitation au zéro papier a été lancée, témoignant de notre volonté de réduire notre empreinte environnementale. Toutes ces évolutions s'inscrivent dans une démarche globale de création d'une expérience client renouvelée et cohérente.

Nouveau produit & animation commerciale

Plusieurs projets ont contribué à dynamiser notre activité et à renforcer la performance collective. Le lancement de « Multifonds nouvelle génération », un produit répondant aux exigences du marché et de la réglementation (Loi industrie verte). Dans le cadre de l'animation commerciale, le « boost Vie » a rencontré un vrai succès, ainsi que la campagne autour du nouveau produit MAV (Monceau Accidents de la Vie) qui a mobilisé largement les équipes.

Événements fédérateurs & engagements collectifs

L'année 2024 a aussi été marquée par des moments porteurs de sens, incarnant nos valeurs de solidarité et de cohésion.

En janvier, nous avons initié un partenariat avec « Café Joyeux », une entreprise engagée en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Pour vous, pour demain, pour longtemps.

Pour la première fois, des initiatives de sensibilisation à la santé et au bien-être ont été menées à l'échelle du Groupe, réunissant les équipes de France, de Belgique et du Luxembourg. La mobilisation autour d'Octobre Rose a permis de renforcer notre engagement dans la lutte contre le cancer du sein. Dans le même esprit, le Challenge Kiplin a mobilisé l'ensemble des collaborateurs dans un défi sportif solidaire, au profit d'associations locales. En France, cette action s'est déroulée au bénéfice de la Fondation Perce-Neige, engagée pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Une belle illustration d'un engagement collectif.

Ces engagements symbolisent notre volonté d'agir concrètement pour une société plus inclusive.

Communication & visibilité

L'année a également été marquée par notre première publicité papier intégrant un QR code, des campagnes radio nationales et la production de nos premières vidéos en interne. Ces supports ont permis de mieux faire connaître notre activité tout en valorisant nos collaborateurs. Enfin, notre présence sur les réseaux sociaux s'est renforcée, avec des publications régulières valorisant nos projets, nos réussites et notre culture d'entreprise.

Ressources humaines

Enfin, cette année a vu l'arrivée de plusieurs nouveaux talents à des postes stratégiques, renforçant la gouvernance du Groupe dans des domaines clés tels que la technique, le réseaux non Vie et la conformité. Par ailleurs, 92 embauches ont été réalisées en 2024, illustrant le dynamisme de notre politique RH et notre volonté de consolider nos expertises pour accompagner notre développement.

L'année 2024 a été une année charnière, portée par des projets ambitieux, des engagements concrets et une forte mobilisation collective. Ensemble, nous avons affirmé notre identité, renforcé notre proximité et ouvert de nouvelles perspectives. Ce bel élan nous donne toute l'énergie pour poursuivre notre transformation avec confiance.



02

CONJONCTURE FINANCIÈRE

CONJONCTURE FINANCIÈRE :

UNE ANNÉE 2024 SOUS LE SCEAU DE LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE.

Malgré un environnement de taux d'intérêt directeurs restrictifs, la récession mondiale n'a pas eu lieu. L'Europe au global n'échappe pas à ce constat même si l'économie allemande est à l'arrêt. L'Espagne et les Pays-Bas ont tiré la zone vers le haut et permettent tout de même une croissance du PIB de la zone Euro de 0.9% sur l'année.

Une croissance économique morose

Les indicateurs avancés ne militent pas pour un fort rebond de la croissance européenne en 2025. La baisse des taux d'intérêt devrait tout de même aider les entreprises à investir, le taux d'épargne des ménages encore élevé est également un catalyseur éventuel du rebond de la consommation et a fortiori de l'activité économique.



Ouvrant la voie aux baisses de taux d'intérêt directeurs et des conditions financières plus favorables

Cette maîtrise de l'inflation a permis un « pivot » des banques centrales. Les politiques monétaires ont donc, pour le moment, été très efficaces en jugulant l'inflation à deux chiffres de la mi 2022 sans provoquer de récession mondiale. Par exemple, le taux de dépôt de la BCE s'établit désormais à 2.50 % après un pic à 4 % en 2024. Agissant en anticipation de la Réserve Fédérale américaine, cette action a contribué à la baisse de l'euro contre dollar.

Favorisant une re-pentification de la courbe des taux

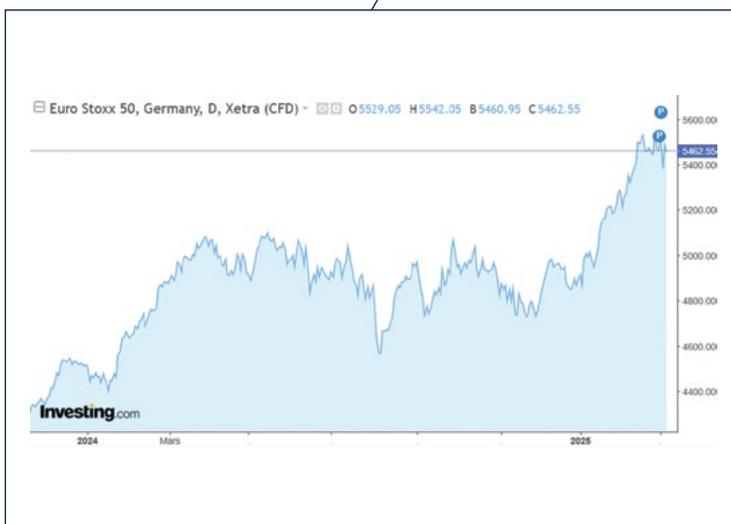
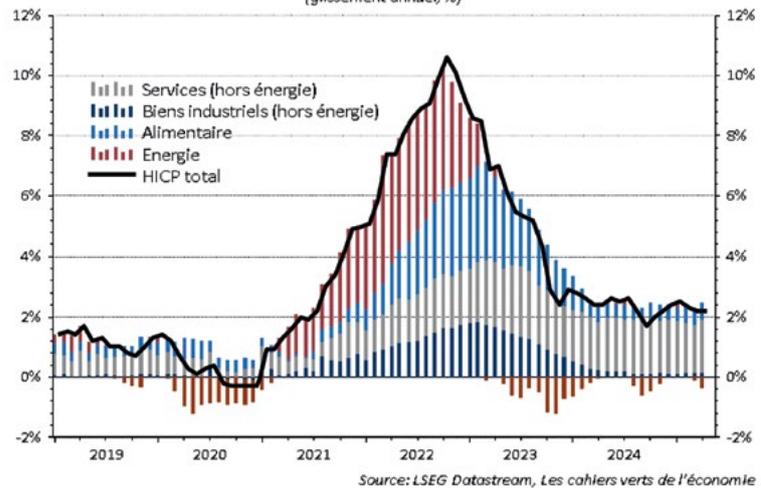
Dans cet environnement, la re-pentification de la courbe des taux d'intérêt se poursuit. Effectivement, en zone euro, la courbe des taux EIOPA est passée d'une courbe complètement inversée en fin d'année 2022 à une courbe presque normalisée puisque la pente de la courbe des taux du 31/12/2024 est positive entre le 2 ans et le 15 ans.

Pour 2025, on peut anticiper une poursuite de la baisse des taux directeurs de la zone Euro et objectiver un taux terminal entre 1.5 % et 2 % sur le taux de dépôt, ce qui achèverait le processus de pentification sur l'ensemble de la courbe (y compris de 0 à 2 ans). (courbe page 28)

Et une inflation maîtrisée

D'autant que le pouvoir d'achat des ménages s'améliore. En effet, la progression des salaires est d'environ 4 % en zone euro en 2024, ce qui explique une grande partie de la persistance de la composante « services » de l'inflation. Alors que l'inflation totale ressort aux alentours des 2 % à la fin 2024, avec un léger rebond de la composante « Energie » en début d'année 2025.

Zone euro : inflation (IPCH) et contributions
(glissement annuel, %)



L'enthousiasme reprend au début de 2025

Dans le même temps, les performances des marchés d'actions européennes ont été mitigées. Après un superbe 1er trimestre avec une performance de l'ordre de +10 % grâce à la maîtrise de l'inflation et l'amélioration des indicateurs avancés, les craintes de ralentissement et les risques (géo)politiques ont pesé sur la deuxième partie de l'année. Le point haut d'avril n'a pas été revu en 2024 et l'indice Eurostoxx 50 performe de +8 % à la clôture de l'année.

Comme on peut l'observer sur le graphique, le début d'année 2025 est le point de départ d'une nouvelle vague de hausse des actions européennes avec une forte surperformance vis-à-vis des actions américaines dont la performance 2025 est négative pour l'instant.

POLITIQUE DE PLACEMENT

CAPMA & CAPMI

Les principes directeurs suivis

Les lignes directrices de la politique d'investissement sont la recherche de rendements stables et adossés à des actifs sûrs, d'une protection contre des variations brutales des taux nominaux, de la préservation des passifs contre une résurgence de l'inflation, et d'une diversification sur des actifs qui ne comportent pas de risque de crédit. Le but principal de cette politique d'investissement, réservant une place prépondérante aux actifs réels, est de maximiser le ratio performances financières / marge de solvabilité.



Valentin Bulle, Directeur des investissements.

Un environnement économique morose mais peu pénalisant pour les performances boursières

Malgré un environnement de taux d'intérêt directeurs restrictifs, la récession mondiale n'a pas eu lieu. L'Europe au global n'échappe pas à ce constat même si l'économie allemande est à l'arrêt. L'Espagne et les Pays-Bas ont tiré la zone vers le haut et permettent tout de même une croissance du PIB de la zone Euro de 0.9% sur l'année.

La maîtrise de l'inflation a permis un « pivot » des banques centrales. Les politiques monétaires ont donc, pour le moment, été très efficaces en jugulant l'inflation à deux chiffres de la mi 2022 sans provoquer de récession mondiale. Par exemple, le taux de dépôt de la BCE s'établit désormais à 2.50% après un pic à 4% en 2024. Agissant en anticipation de la Réserve Fédérale américaine, cette action a contribué à la baisse de l'euro contre dollar.

Dans cet environnement, la repentification de la courbe des taux d'intérêt se poursuit. Effectivement, en zone euro, la courbe des taux EIO-PA est passée d'une courbe complètement inversée en fin d'année 2022 à une courbe presque normalisée puisque la pente de la courbe des taux du 31/12/2024 est positive entre le 2 ans et le 15 ans.

Dans le même temps, les performances des marchés d'actions européennes ont été mitigées. Après un superbe 1er trimestre avec une performance de l'ordre de +10% grâce à la maîtrise de l'inflation et l'amélioration des indicateurs avancés, les craintes de ralentissement et les risques (géo)politiques ont pesé sur la deuxième partie de l'année. Le point haut d'avril n'a pas été revu en 2024 et l'indice Eurostoxx 50 performe de +8% à la clôture de l'année.

L'évolution de la répartition des encours

Sur le portefeuille global constitué par la mutuelle et ses deux filiales d'assurance françaises que sont Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Epargne, les actifs réels composés des actions, de l'immobilier et de l'or représentent à la fin de l'année 2024 près de 45% des encours de la mutuelle. La poche de trésorerie est stable à 12.4%.

Deux principaux mouvements ont fait évoluer la répartition des encours durant l'année.

L'évolution la plus significative a été opérée sur les produits de taux, en direct ou via des fonds obligataires. Au total, ces poches ont été repondérées de près de 47 millions d'euros, en réaction à la hausse des taux d'intérêts observée sur le premier semestre. En effet, le taux dix ans français est passé de 2.55% à 3.35% durant les six premiers mois de l'année.

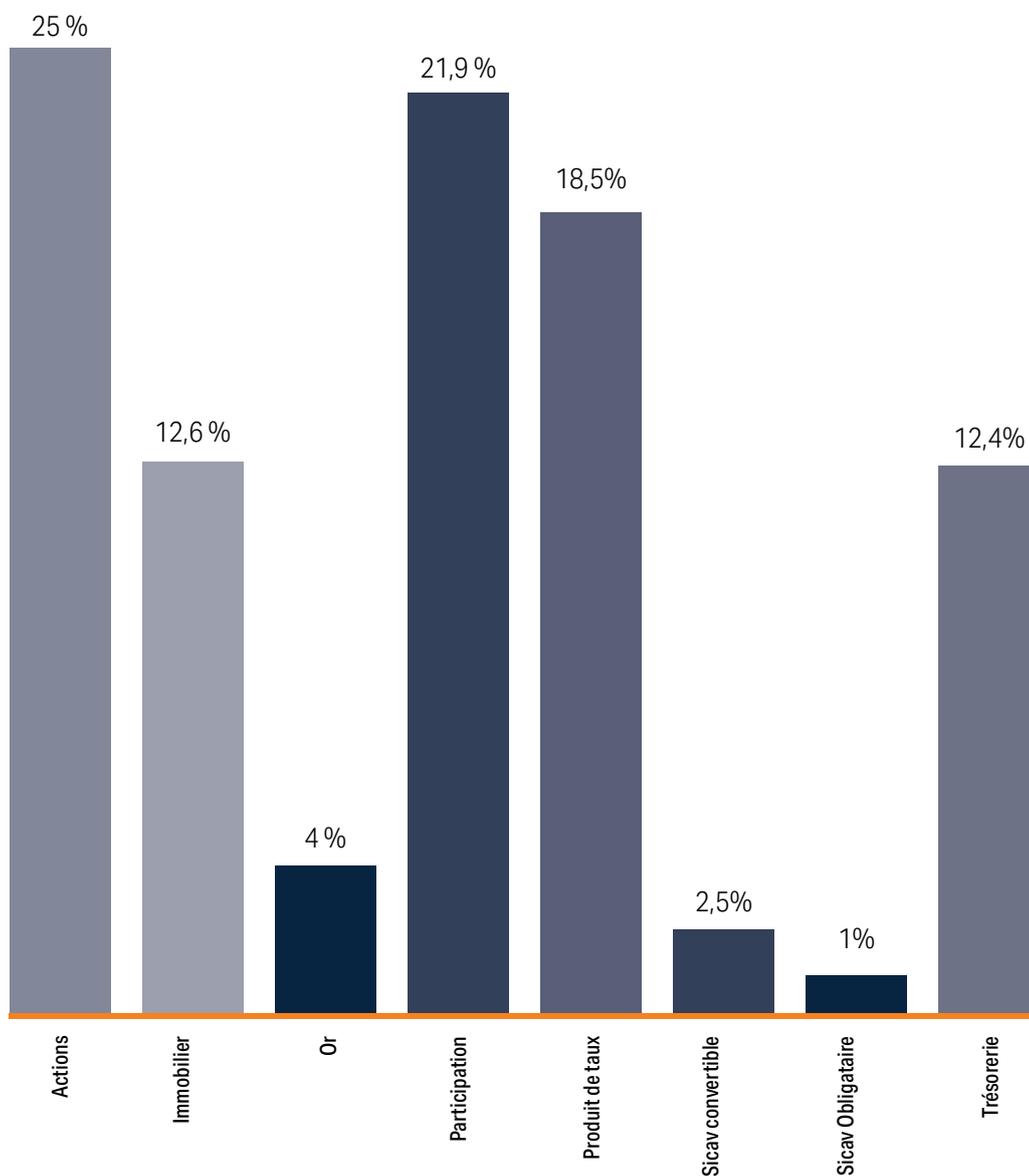
Ensuite, symétriquement, les fonds actions ont été allégés en accompagnant la hausse du marché européen du premier semestre, compensés en partie par l'effet marché positif de plus de 8 millions d'euros.

L'évolution des plus-values latentes et réalisées

Les plus-values réalisées ont été limitées sur l'année. En effet, une grande partie du résultat financier a été généré par les résultats courants. La mise en place d'un dividende sur le fonds Monceau Europe qui représente le plus gros investissement en actions explique une grande partie de l'augmentation du résultat récurrent. La hausse de l'encours obligataire explique également une hausse du résultat courant.

Les plus-values latentes sont stables pour les filiales MRE et MGA, et en baisse pour la MCR du fait de la baisse de l'ensemble des supports immobiliers et de la baisse de la valeur de la participation dans Monceau Participations.

VENTILATION DES ENCOURS DE LA MUTUELLE CENTRALE DE RÉASSURANCE ET SES FILIALES FRANÇAISES MR&E ET MGA AU 31/12/2024



03

FOCUS

SUR LES DIFFÉRENTES
ACTIVITÉS

ÉPARGNE ET RETRAITE



Dominique Davier, Directeur technique vie.

Une éthique mutualiste réaffirmée

En 2024, Monceau Assurances a poursuivi sa mission d'assureur mutualiste au service de ses sociétaires, en conjuguant performance financière, innovation produit et solidité institutionnelle. Dans un contexte économique incertain mais propice à l'épargne, la mutuelle a su tirer son épingle du jeu avec une gestion rigoureuse. La fin d'année a été marquée par la création de la SGAM Monceau Assurances, symbole d'un renforcement stratégique et d'une gouvernance modernisée, au service du collectif.

Fidèle à sa nouvelle raison d'être et sa nouvelle signature de marque adoptées en 2024 – « *Pour vous, pour demain, pour longtemps* » – Monceau Assurances s'engage durablement dans une démarche de proximité, de solidarité et d'impact sociétal positif.

Focus sur les contrats d'épargne

Dans un marché d'assurance en pleine dynamique, Capma & Capmi a su répondre aux attentes de ses sociétaires. En 2024, le chiffre d'affaires s'élève à 217,7 millions €, porté par une forte progression des supports en unités de compte mobilières (+83 %, à 32,1 millions €) et une hausse de 25 % sur les fonds en euros (130,2 millions €). La collecte sur le support immobilier adossé à la SCI Monceau Investissements Immobiliers s'est quant à elle réduite (10,4 millions €).

Les taux servis sur les fonds euros témoignent de la qualité de la gestion financière :

- Fonds euros Dynavie du contrat Monceau Multifonds (support euros du contrat diffusé depuis 2024) :
3 % net avant prélèvements sociaux.
- Dynavie (contrat diffusé entre 1997 et 2024) :
3 % net avant prélèvements sociaux.
- Carnet Multi-Épargne (contrat diffusé entre 1991 et 1997) :
2,80 % net avant prélèvements sociaux.
- Carnet d'Épargne (contrat historique de 1969 à 1991) :
2,55 % net avant prélèvements sociaux.

L'évolution en 2024 du contrat Monceau Multifonds illustre l'ambition de moderniser l'offre épargne. Il intègre des unités de compte innovantes, dont MMG Patrimoine, MMG Inflation, Bpifrance Entreprises 3 pour le support en non coté, ainsi qu'un fonds de finance verte, Mandarine Global Transition.

La qualité de l'offre a été saluée par la profession : un Oscar 2025 du magazine Gestion de Fortune et une mention « Bien » dans les Grands Prix de l'assurance vie MVVA ont été attribués au contrat Monceau Multifonds.

1. Quels ont été les principaux défis techniques rencontrés en 2024 dans la gestion des produits d'assurance vie, et comment les avez-vous surmontés ?

L'année 2024 a été marquée par plusieurs défis techniques majeurs, notamment dans un contexte de transformation numérique accélérée. Nous avons poursuivi la digitalisation de nos services, avec l'évolution de l'espace personnel Monceau & Moi, qui a attiré près de 12 000 utilisateurs actifs. Cette dynamique s'est accompagnée d'un important travail de fiabilisation des parcours digitaux et de sécurisation des flux de données, en cohérence avec notre démarche RSE qui favorise le « zéro papier ».

Par ailleurs, l'environnement des taux a affecté certains supports, principalement immobiliers, entraînant une baisse de valorisation de notre SCI Monceau Investissements Immobiliers. Nous avons fait preuve de réactivité en maintenant une gestion prudente de nos allocations d'actifs tout en assurant la résilience de nos portefeuilles malgré la volatilité. Enfin, sur le plan réglementaire, l'intégration à la SGAM Monceau Assurances nous a permis d'améliorer certaines procédures techniques et prudentielles, travaux que nous avons su accomplir grâce à la mobilisation des équipes.

2. Comment l'évolution des taux d'intérêt et du cadre réglementaire a-t-elle impacté vos offres d'assurance vie ?

L'impact des taux a été très structurant. Après une forte hausse en 2023, 2024 a amorcé un reflux progressif des taux directeurs. Cette tendance a favorisé la normalisation de la courbe des taux et a influencé nos arbitrages. Nous avons repondéré significativement nos portefeuilles obligataires, tout en maintenant une bonne performance via des fonds dynamiques. Ces choix ont permis de servir des taux attractifs sur nos fonds en euros - jusqu'à 3% net avant prélèvements sociaux.

Côté immobilier, la hausse des taux a pesé sur la valorisation de certains actifs, mais notre gestion rigoureuse et la qualité du patrimoine ont limité les impacts. Du point de vue réglementaire, la Loi Industrie Verte, qui vise à accélérer la mobilisation de financements privés au service de la transition écologique, nous a amenés à faire évoluer notre offre produits, principalement pour les supports en unités de compte. De nouvelles unités de compte à thématique durable ou adossées à des actifs non cotés ainsi que de nouvelles modalités de gestion sont désormais proposées, anticipant les attentes ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) de nos sociétaires.

3. Quels sont les grands axes d'innovation ou d'évolution que vous envisagez pour vos produits d'assurance vie en 2025 ?

2025 sera une année de consolidation stratégique et d'innovation ciblée. Nous allons enrichir notre offre multisupports avec Monceau Épargne, un contrat intégrant un choix élargi d'unités de compte et une gestion pilotée par profil. Monceau Épargne vise à mieux répondre aux besoins de lisibilité et de personnalisation exprimés par nos sociétaires.

Nous allons également renforcer notre engagement vers une épargne responsable, en généralisant les solutions à impact positif. Par ailleurs, nous continuons à accompagner la transition énergétique de notre patrimoine immobilier, avec des rénovations ciblées et un suivi renforcé des labels de performance.

Enfin, sur le plan de la relation client, la poursuite de la digitalisation sera au cœur de nos priorités, tout en maintenant une exigence forte de qualité de service et de proximité. Notre ambition reste la même : offrir des produits d'épargne pérennes, performants et alignés avec les enjeux de demain.

Interview de Dominique Davier,
Directeur Technique Vie

ÉPARGNE

ET RETRAITE

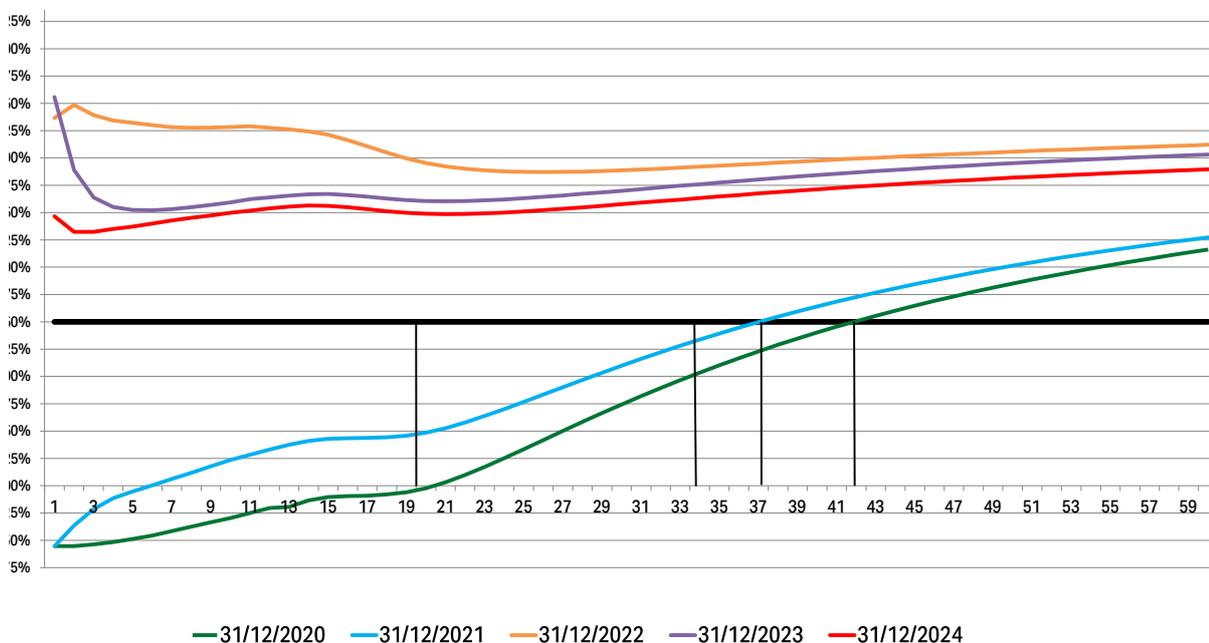
En 2024,
le chiffre
d'affaires
s'élève à
218 millions €

Focus sur les contrats retraite

La retraite demeure au cœur de l'activité de Capma & Capmi. En 2024, l'ensemble de la collecte des contrats retraite a connu une progression de 13 %, traduisant l'intérêt croissant des sociétaires pour les solutions de long terme. Cette dynamique est également portée par les bons résultats nationaux sur les PER assurantiels (+17 %, selon France Assureurs). Dans ce contexte, le pilotage des régimes de retraite en points, fondé sur la capitalisation, a permis de maintenir des taux de couverture solides et de garantir une nouvelle revalorisation des prestations au 1^{er} janvier 2025 :

- Régime Collectif de Retraite : +3 %
- Fonréa : +1,7 %
- Fonds Acti Retraite : +1,9 %
- Monceau Retraite : +2,3 %

COURBES EIOPA AVEC CORRECTION DE VOLATILITÉ -31/12/2024





Oscar 2025 du magazine
Gestion de Fortune
et une mention «Bien»

BILAN RÉASSURANCE : PROTÉGER LE GROUPE, ACCEPTER LES RISQUES

Grâce à son activité d'acceptation et à Monceau Euro Risk, la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR) a su se positionner favorablement dans un marché qui, au cours des deux dernières années, s'est révélé beaucoup plus propice aux réassureurs.

Au-delà de son rôle de mutualisation des risques souscrits par l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison la réassurance de la MCR s'articule autour de deux missions : en premier lieu, elle vise à protéger le groupe des grands événements en transférant une partie de ses risques au travers de traités de rétrocessions. Ensuite, elle diversifie ses risques à travers son activité d'acceptation en réassurance, en collaboration avec des mutuelles associées et des assureurs français.

La réassurance des mutuelles associées

L'activité de réassurance conventionnelle a été redéfinie en se focalisant sur ses associés historiques en France, au Maroc, au Québec, au Sénégal et en Tunisie, et auprès de cédantes de petite ou moyenne taille, majoritairement issues du secteur mutualiste.

La MCR a su garder des relations avec ses anciennes Caisses régionales, maintenant transformés en mutuelles associées. Elle a également tissé des liens avec la mutualité agricole du Québec. Ces relations se matérialisent par des conventions de réassurance et de concours techniques, de durée pluriannuelle, permettant l'accès au statut d'associé de la MCR. Par ailleurs, elle contribue de manière significative aux côtés d'autres opérateurs du marché à la réassurance de ses associés.

Cette coopération améliore sur le long terme la stabilité et la solidité de la MCR. Elle constitue désormais l'activité principale de la MCR et représente un chiffre d'affaires de 96,9 millions d'euros.

en 2024, un chiffre
d'affaires de
23,9 millions d'euros



Thomas Chapuis, Directeur de la réassurance

L'activité traditionnelle de réassurance de marché a généré, en 2024, un chiffre d'affaires de 23,9 millions d'euros, soit une progression de 7,8% par rapport à l'année précédente.

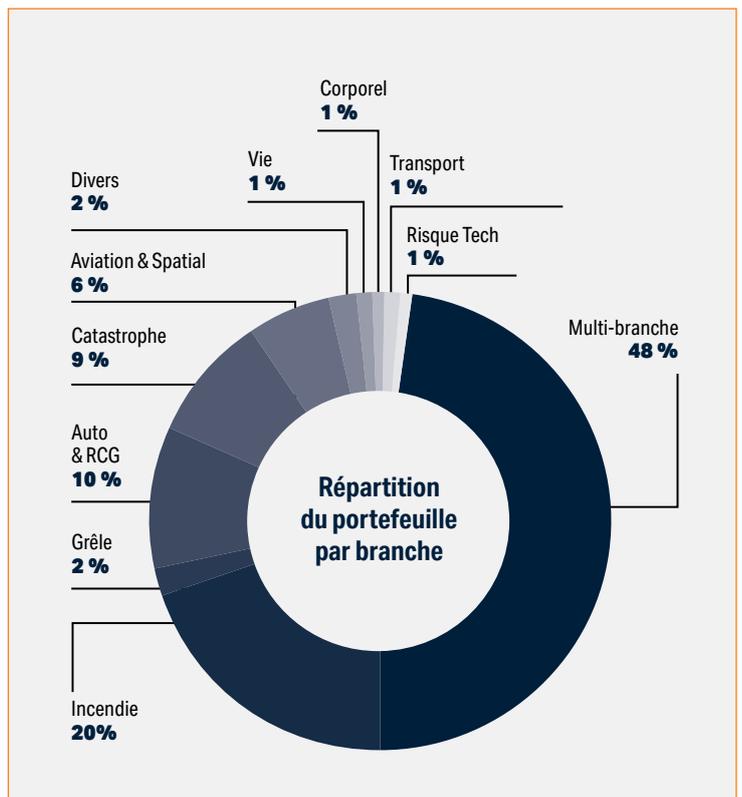
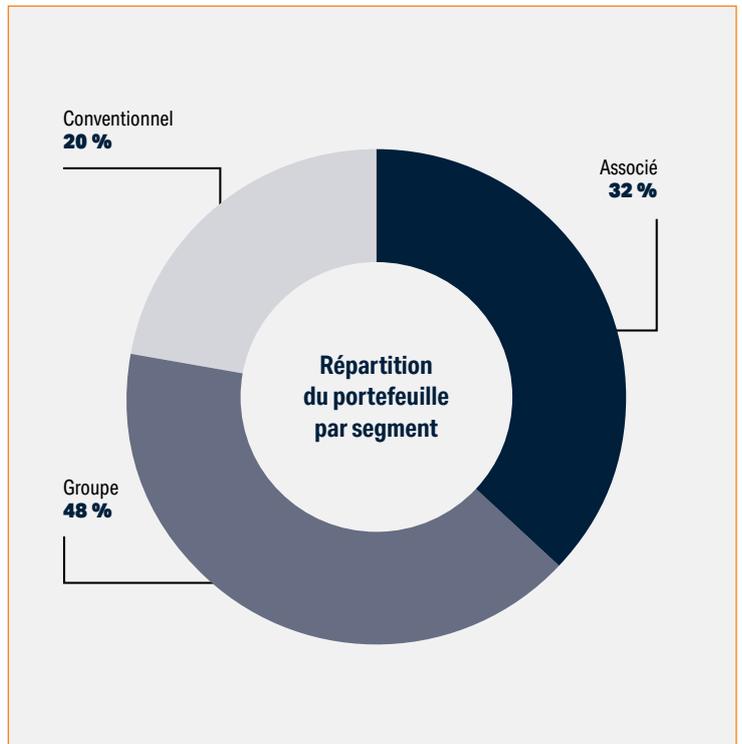
Une autre responsabilité de la MCR est de gérer, depuis le 1^{er} janvier 2008, la liquidation du traité de réassurance des Carnets d'Épargne diffusés de 1969 à 1996 par Capma & Capmi. Traité qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996 et qui n'est plus alimenté : l'encours réassuré décroît du fait du décès des souscripteurs et de la faculté offerte par Capma & Capmi à ses sociétaires de transformer leur contrat, passant d'un mono-support en euro en un contrat multi-supports permettant de reverser des cotisations, générant un chiffre d'affaires en 2024 de 0,9 million d'euros.

Marché 2024 : L'atteinte d'un nouvel équilibre entre assureurs et réassureurs

Après de nombreuses années marquées par un marché stable et favorable aux assureurs, les traités de 2023 puis 2024 ont connu un durcissement notable des conditions de réassurance. À la suite des événements de grêle de 2022, la pression exercée par les réassureurs a été particulièrement forte sur les programmes couvrant l'accumulation d'événements climatiques conservés dans les rétentions des programmes catastrophes. La structure des programmes s'est adaptée en 2024 pour augmenter les rétentions évitant ainsi une hausse de leurs primes cédées. Le renouvellement des traités au 1^{er} janvier 2025 montre qu'un nouvel équilibre a été atteint avec des conditions globalement stables ou en légère baisse pour le risque climatique. Le marché de la réassurance a montré en 2023 et en 2024 de très belles performances financières.

2024, une année avec une activité climatique toujours importante et marquée aussi par des mouvements sociaux.

La sinistralité a été forte sur le marché international. Munich Re estime ainsi le cout des catastrophes naturelles à 320 milliards de dollars. Ainsi 2024 est la cinquième année la plus couteuse depuis 1980 avec notamment les ouragans Helene et Milton. En Europe, 10 milliards de dollars de dommages assurés mettent l'année 2024 comme la deuxième la plus couteuse. La France a connu notamment des inondations d'ampleur.



BILAN RÉASSURANCE : PROTÉGER LE GROUPE, ACCEPTER LES RISQUES

1. Comment voyez-vous l'évolution des risques acceptés par le groupe ?

Le dérèglement climatique progresse et entraîne une recrudescence des événements climatiques extrêmes touchant les biens et les personnes. Les inondations survenues dans le nord de France en 2024 ou le Cyclone Garance qui a touché l'île de la Réunion le 28 février 2025 (estimé entre 160 et 200 m€) sont deux exemples récents. L'équilibre de notre régime des Catastrophes Naturelles a été revu, avec une très forte augmentation du taux de surprime (passant pour les 12 % à 20 % pour les risques non automobiles). Cette mesure doit permettre de rétablir ponctuellement l'équilibre de la branche Cat Nat et à renforcer la solidité financière de notre réassureur la CCR. Par ailleurs d'autres risques sont en augmentation. Ainsi le risque géopolitique connaît un fort développement. Les réseaux sociaux facilitent la diffusion de désinformation. Les systèmes informatiques sont plus exposés aux menaces cybernétiques : depuis la pandémie de Covid-19, les solutions d'accès à distance ont permis une recrudescence des attaques.

2. Comment, Monceau Euro Risk (MÉR) la captive de réassurance du groupe est intervenue dans votre plan de réassurance ?

Dans un contexte de durcissement du marché de la réassurance les captives de réassurance gagnent en popularité. En effet, elles permettent aux assureurs de mieux piloter leurs risques. Notre groupe a depuis longtemps reconnu l'intérêt de ces structures. Cela nous a permis, en 2024, d'augmenter les risques que MÉR était prête à supporter, jouant ainsi son rôle d'amortisseur et de stabilisateur face au renforcement des conditions de marché.

3. Quels sont les enjeux à venir pour l'activité de réassurance du groupe ?

En tant que réassureur mutualiste indépendant, doté de fonds propres conséquents, et proche de ses cédantes, la MCR dispose d'un beau potentiel de développement. Les enjeux sont variés. Nous discutons avec des mutuelles avec lesquelles nous avons des traités de réassurance pour consolider nos liens et développer des approches partenariales inscrites dans le temps long. Un autre enjeu consiste à diversifier les risques que nous portons en réassurant des zones géographiques et des activités que ne souscrivent pas les autres entités du groupe.

MONCEAU GÉNÉRALE ASSURANCES

Une année 2024 marquée par des changements importants et une amélioration des résultats !

Dans un contexte encore marqué par des aléas climatiques et des tensions sociales, Monceau Générale Assurances poursuit avec détermination sa transformation structurelle. L'année 2024 constitue une étape importante dans la trajectoire de redressement engagée, avec des signaux positifs tant sur le plan technique que commercial. Portée par une vision stratégique claire et des projets ambitieux, la société se projette résolument vers l'horizon 2027, avec pour objectif de consolider sa rentabilité, moderniser son offre et renforcer sa relation client à travers des innovations durables.

Pour 2024, nous constatons une croissance significative de l'activité avec un chiffre d'affaires en hausse de 20%, atteignant 160 millions d'euros, porté par le transfert des contrats d'AXA Belgium vers AEDES, finalisé au 1er janvier 2024. En dehors de ce transfert, l'activité courante progresse de 10% en LPS (Aedes, Ibis, NewB) et de 5% sur le marché français, notamment grâce aux revalorisations tarifaires et au dynamisme des offres en assurances de personnes (Santé et Prévoyance).



Principaux sinistres climatiques en 2024 pour MGA :

Inondations dans le nord de la France :
0,462 M€

Cyclone Belal (La Réunion) : 0,458 M€

Tempête Kirk (région Centre) : 0,346 M€



Raphaël Briand - Directeur des opérations IARD

1. Quels sont les principaux défis à relever pour garantir une bonne adaptation de l'assurance IARD face aux évolutions du marché ?

« Le marché de l'assurance Dommages est actuellement en pleine mutation avec la recrudescence des aléas climatiques, la hausse des coûts de réparation et une fréquence de sinistralité qui reste importante.

Ajoutons à cela, un marché de l'immobilier morose et une transformation complète sur le marché automobile avec l'échéance de la fin des moteurs thermiques qui plane sur tous les constructeurs et consommateurs.

Ces éléments obligent les assureurs Dommages à adapter leurs stratégies notamment pour garantir l'assurabilité de tous les biens sur l'ensemble du territoire afin de préserver la notion de mutualisation des risques.

Nous axons notre stratégie sur la refonte de nos offres, comme le nouveau produit Monceau Habitat qui est commercialisé depuis le 31 mars 2025 et qui permet un choix personnalisé de protection selon les besoins exprimés.

En complément, nous sommes convaincus que l'Humain, représenté par notre réseau d'agents généraux reste essentiel pour accompagner nos clients en proximité. Nous avons lancé des projets majeurs d'optimisation de la productivité afin de réduire les tâches chronophages et ainsi renforcer le temps octroyé à la relation client. Cela nous permet de proposer de nouveaux services à destination de nos clients et de nos agents généraux. Ces évolutions sont indispensables pour faire face aux nouveaux défis des prochaines années et ainsi renforcer l'efficacité de notre modèle. »

MONCEAU GÉNÉRALE ASSURANCES

Contexte des sinistres climatiques et sociaux en 2024

L'année 2024 a été marquée par des aléas climatiques récurrents, mais d'une intensité moindre par rapport à 2023 et 2022. Parmi les événements majeurs figurent le Cyclone Belal qui a touché La Réunion, la tempête Kirk qui a balayé la France d'ouest en est au mois d'octobre, ainsi qu'un troisième épisode d'inondations dans le Nord-Pas-de-Calais en janvier. Globalement, l'année 2024 a été particulièrement pluvieuse (+15% de précipitations par rapport à la normale), ce qui a entraîné des inondations importantes dans plusieurs régions du pays.

En parallèle, 2024 est aussi l'une des années les plus chaudes jamais enregistrées avec une température moyenne de 14,1 °C.

Au-delà des risques climatiques, un contexte social tendu a marqué l'année avec des émeutes en Nouvelle-Calédonie dès la mi-mai, entraînant des dégâts économiques et financiers massifs. Le coût global des émeutes est estimé à plus de 1,3 milliard d'euros, dont 4 millions d'euros à la charge de Monceau Générale Assurances. Des tensions ont également éclaté en Martinique, avec un impact plus modéré sur nos activités.

Malgré cet environnement instable, Monceau Générale Assurances affiche un résultat technique brut de réassurance positif de 0,9 million d'euros, une nette amélioration par rapport à 2023 (-10 millions d'euros). Le résultat net reste cependant déficitaire à -2,9 millions d'euros, mais en progression par rapport à -7,3 millions d'euros en 2023. Ce chiffre intègre des résultats financiers stables à 3,3 millions d'euros.

La valeur des primes acquises est en forte hausse avec une progression de 10,4% sur l'exercice 2024, notamment dans les risques statutaires (regroupant l'assurance des SDIS : Service Départemental Incendie et de Secours).



Lilian Laporte - Directeur des Réseaux Agents France

2. Quelles actions et accompagnements sont prévus pour 2025 afin de renforcer le rôle des agents et leur positionnement sur le marché de l'assurance ?

« En 2025, Monceau Assurances met en place une nouvelle organisation de sa Direction des Réseaux Agents pour affirmer leur rôle central dans sa stratégie de développement. Cette réorganisation repose sur trois piliers complémentaires : un encadrement de proximité renforcé, une animation commerciale dynamique et une montée en compétence structurée. Le Pôle Inspection accompagne les agents dans leur plan de développement et veille à la qualité de leurs pratiques. Le Pôle Animation stimule la performance et favorise les synergies vie/non-vie, tandis que le Pôle Formation modernise les parcours pédagogiques pour mieux répondre aux besoins du terrain. Ensemble, ces leviers visent à renforcer l'autonomie, la légitimité et la compétitivité du réseau dans une logique de fidélisation client et de croissance durable. »



3. Comment envisagez-vous le développement futur des structures spécialisées (professionnelles et Outre-mer) pour renforcer leur efficacité et leur attractivité ?

«Concernant les Mutuelles professionnelles qui composent le Groupe Monceau, et dont l'affectio societatis est très important, une restructuration profonde du modèle est en cours d'étude. Cette transformation devrait permettre à chacune d'entre elles de bénéficier de toute la gamme des produits de Monceau Assurances pour, non seulement développer leur portefeuille mais aussi et surtout diversifier les risques garantis. La proximité et la réactivité restent les principaux enjeux de ces Mutuelles dédiées à un marché de professionnels. Par ailleurs, de nombreux projets alliant modernisation des contrats et rentabilité des opérations ont déjà vu le jour (contrat taxi revu en 2021 ; surveillance des portefeuilles ; transfert de la gestion sinistre vers un pôle dédié...) et certaines sont en cours de livraison (refonte du produit Auto-Ecole ; espace client...). Nous avons pleinement conscience de l'importance de maintenir notre présence sur ces marchés d'autant que ces derniers sont délaissés par les assureurs en raison de la spécificité de ces professions.

- Pour nos bureaux situés en Outre-Mer, avec historiquement de beaux résultats techniques, nous avons été confrontés comme beaucoup d'assureur à la colère sociale alimentée par une inflation importante et un pouvoir d'achat en baisse. Nous avons considéré qu'il était important de rester sur ces territoires même si nous avons dû consentir à des aménagements de garanties pour ne pas être trop exposés à ce climat social. Par ailleurs, les événements climatiques de fortes intensités nous ont bien entendu impacté mais la qualité de notre souscription a permis de minimiser notre exposition et donc nos pertes. Nous avons toujours pour objectif d'accroître nos parts de marché mais dans un souci de rentabilité et de connaissance des risques à garantir. Nous sommes attentifs aux éventuelles demandes de partenariat mais l'exclusivité avec notre réseau reste l'un de nos piliers fondamentaux de développements.

Évolution de la sinistralité

Malgré une légère augmentation de la charge globale des sinistres en 2024 (+5%), la baisse marquée de leur fréquence (-7%) et la moindre intensité des événements climatiques traduisent les premiers effets tangibles du plan de redressement technique. Cette dynamique vertueuse contribue à une meilleure maîtrise du ratio combiné (sinistre/prime), qui continue de s'orienter favorablement, renforçant ainsi la trajectoire vers un retour à l'équilibre technique durable.

Malgré cette baisse de fréquence, le coût moyen des sinistres continue d'augmenter (+6%). Nous avons également constaté une diminution des sinistres graves (-17%) avec une charge de 12 millions d'euros versus 15,5 millions d'euros en 2023. Toutefois, le nombre de sinistres majeurs a diminué (51 en 2024 contre 70 en 2023), bien que les sinistres incendies aient été en recrudescence.

Transformation et perspectives : Horizon 2027
Engagée depuis trois ans dans un plan de transformation métier ambitieux, Monceau Générale Assurances récolte déjà les premiers fruits de ses efforts, avec une amélioration tangible de la rentabilité technique. En s'appuyant sur une souscription plus rigoureuse, une gestion optimisée des risques et des actions renforcées contre la fraude, l'entreprise consolide progressivement sa performance.

Dans la continuité de cette dynamique, le projet stratégique Groupe Horizon 2027 trace la feuille de route des prochaines années avec notamment la refonte de l'offre Dommages, Santé, Prévoyance et Automobile. Dès 2025, le lancement d'un nouveau produit Multirisque Habitation, et l'accélération de la digitalisation avec la plateforme client Monceau & Moi.

Ce cap affirmé positionne Monceau Assurances comme un acteur résolument tourné vers la proximité, l'efficacité et la satisfaction client.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Chronologie de notre développement à l'international

Amplification de la politique d'investissement immobilière



André Janmart - Directeur général délégué de la Mutuelle Centrale de Réassurance

La stratégie de développement international

Dans le but d'obtenir une meilleure diversification géographique, le Groupe Monceau a décidé fin 2011, d'étendre ses activités hors de France.

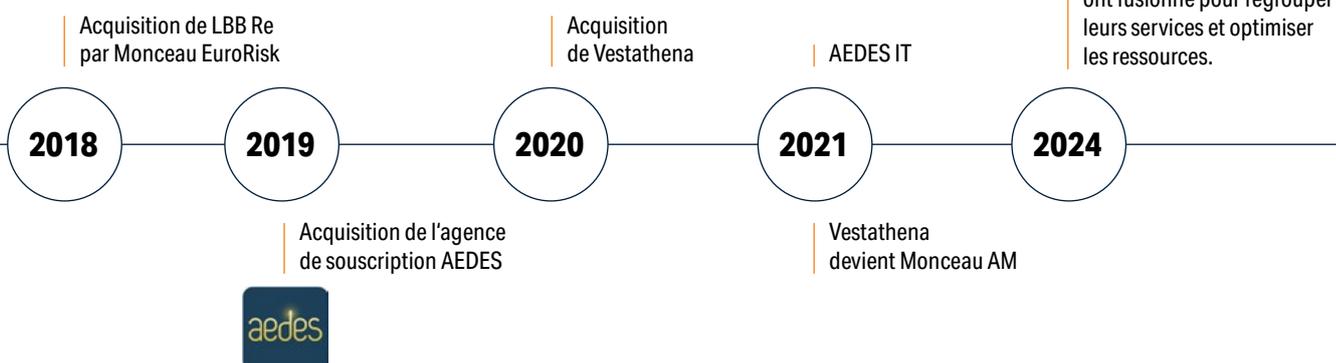
Dans un premier temps, la défense des encours français en matière d'assurance-vie ainsi que la recherche d'une nouvelle clientèle au travers d'un réseau de distribution différent se sont concrétisées en 2015 par l'acquisition de Vitis Life, entreprise d'assurance-vie luxembourgeoise possédant une offre en contrat d'assurance destinée à une clientèle « haut de gamme ».

Ce développement a été accompagné de la création d'une activité de gestion des risques au travers de la société de réassurance Monceau Euro Risk en 2012 ainsi que de la société de services Sarp Europe.

Dans un second temps, le plan de développement a eu pour objectif d'amplifier la politique de diversification des risques en investissant dans l'immobilier au Luxembourg qui présentait un taux de vacances de surfaces de bureaux inférieurs aux autres villes européennes ainsi qu'une offre inférieure à la demande.

Ensuite, en développant l'assurance IARD afin de rééquilibrer la nature des activités internationales. En obtenant une exclusivité de distribution de ses produits pour une durée de 10 années, le groupe est devenu coopérateur institutionnel de NewB, coopérative belge souhaitant développer une activité bancaire. Surtout, l'opportunité s'est présentée en 2019 d'acquérir en Belgique Aedes, société ayant développé une plateforme de souscriptions et de gestion de risques IARD, principalement automobile et distribuant ses produits au travers d'un réseau de courtage belge. Cette acquisition fut complétée par la participation à des pools de souscription aux affaires gérées via plusieurs intermédiaires partenaires, tels April Belgium (anc. Elitis) ou Aviza Insurance en assurance de personnes ainsi que IBIS en assurance de biens.

7 acquisitions au Luxembourg



Au vu des nombreux projets de développements menés ces dernières années tant en vie qu'en non-vie, les connaissances se sont enrichies et les équipes, situées tant au Luxembourg qu'en Belgique, se sont étoffées pour représenter près d'un tiers des employés du groupe.

Les investissements immobiliers : acquisitions et suivi du patrimoine

La politique de diversification géographique du patrimoine immobilier a été amorcée en 2014 avec l'acquisition des maisons de maître situées en plein cœur de Luxembourg, puis de plusieurs biens immobiliers à Luxembourg dont le dernier a été livré en septembre 2024.

Le patrimoine immobilier actuellement détenu représente en conséquence aujourd'hui une surface construite ou en construction de 36.300 m² (35.800 m² de surfaces bureaux et 580 m² de résidentiels), en totalité au Luxembourg, sans tenir compte des locaux d'exploitation de la filiale informatique, la société Digital Vision, située au nord du Luxembourg, ainsi que des bureaux de AEDES situés à Oudenaarde et à Namur.

Il a été décidé de consolider les participations immobilières détenues par Monceau International S.A. en regroupant celles-ci au sein d'une structure juridique unique, la société Monceau International Real Estate Sàrl (en abrégé « MIRE »)

L'activité des filiales opérationnelles

L'assurance vie développée par Vitis Life

Pour le secteur de l'assurance-vie luxembourgeois, 2024 a été une année de transition. Après deux années consécutives de baisse des encaissements, le secteur a bénéficié de la baisse des taux d'intérêt, rendant à nouveau les contrats en unités de compte plus attractifs. L'encaissement global des primes s'élevant à 26,8 milliards d'euros a connu un rebond important avec une hausse de +41 %



ACTIVITÉS INTERNATIONALES



par rapport à 2023 confirmant ainsi l'attractivité de l'assurance vie luxembourgeoise. Cette forte augmentation est due principalement aux produits à rendements garantis (+72,36 %) et dans une moindre mesure aux produits en unités de compte (+28,88 %). Globalement, les provisions techniques du secteur ont continué d'augmenter (+3,5 %) grâce à la revalorisation des actifs sous gestion et à la bonne tenue de l'encaissement des primes pour s'établir à 242 milliards d'euros.

Compte tenu des actions mises en place par la société en vue de mieux servir ses distributeurs et de ce contexte favorable, la société a pu faire croître son encaissement primes de 12% pour s'établir à 404 millions d'euros. Les primes composant ce chiffre d'affaires proviennent par ordre d'importance des marchés belge et français qui, à eux deux, ont totalisé 80 % des primes versées.

Grâce à la balance positive sur chacun des marchés de la société hormis l'Italie et à l'impact de la hausse des marchés financiers sur les actifs représentatifs, les provisions mathématiques des contrats en unités de compte de la société se sont appréciées de plus de 11% de sorte que le total des encours s'élevait au 31/12/2024 à 3,550 milliards d'euros.

L'activité Iard en Belgique

Le groupe Aedes continue son développement inscrit dans une croissance maîtrisée. Tous porteurs de risques confondus, les primes acquises s'élèvent à 46,3 millions d'euros, en progression de 9 % sur le chiffre équivalent de 2023.

En application des accords signés avec AXA Belgium et de l'aval des entités de contrôle belges et françaises fin 2023, ce portefeuille alimente dans sa totalité Monceau Générale Assurances depuis le 1^{er} janvier 2024.

Les résultats techniques sont positifs dans les quatre lignes d'affaires principales (Auto, Incendie, Vélo, PJ Auto).

L'exercice génère une marge technique brute sur l'ensemble du portefeuille de l'ordre de 21 millions d'euros.

IBIS continue sa croissance organique avec un resserrement des politiques de souscription et de remaniement. 2024 a délivré un montant de primes acquises de près de 3,7 millions d'euros.

Les opérations de Monceau Euro Risk

Dans la ligne de 2023 et contrairement à 2022 où on constatait un prélèvement de 5,8 millions d'euros sur la provision pour fluctuation de la sinistralité (PFS), conséquence des orages survenus en juin 2021, l'exercice 2024 s'est déroulé sans survenance à caractère exceptionnelle. Cette situation combinée à un boni de 1,4 millions d'euros issu de ce même évènement catastrophique de 2021, procure des résultats techniques et financiers positifs importants permettant de doter la PFS à hauteur de 12,1 millions d'euros en 2024 et de dégager un résultat bénéficiaire de 0,8 millions d'euros, sur lequel il est proposé de prélever 0,5 millions d'euros pour procéder au paiement d'un dividende à l'actionnaire.



04

RESSOURCES HUMAINES

RESSOURCES HUMAINES, UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX FEMMES ET AUX HOMMES DU GROUPE

Dans le prolongement de la stratégie définie par le Groupe, l'entreprise déploie les valeurs de Monceau Assurances. Au-delà de ses missions régaliennes — paie, administration du personnel, développement des compétences — la Direction des Ressources Humaines assure, la conduite de la politique sociale et le pilotage du dialogue au sein du Groupe.

Un accompagnement RH de proximité, levier d'engagement durable

Recrutement, intégration, mobilité interne, formation, accompagnement managérial : l'ensemble des leviers RH est mobilisé pour favoriser l'engagement, la performance et l'épanouissement professionnel de chacun. Une attention particulière est portée à la santé au travail et à la prévention des risques, dans une logique de proximité et d'amélioration continue. Cette dynamique se traduit par une politique sociale co-construite avec les représentants du personnel et les collaborateurs volontaires, donnant lieu à des accords structurants tels que ceux relatifs à la QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail), entrés en vigueur en 2024. Ils couvrent l'ensemble des dimensions clés du bien-être au travail : lutte contre les discriminations, égalité professionnelle, intégration du handicap, prévention des RPS (Risques Psychosociaux), reconnaissance et sens au travail. Leur déploiement est assuré par une commission dédiée et validé chaque année par la Direction générale.

Par ailleurs, Monceau Assurances s'appuie sur des outils tels que le baromètre annuel « Bien-être au travail » et le questionnaire psychométrique Atman, également mis à disposition en interne pour favoriser la connaissance de soi, l'évolution professionnelle et les relations de travail.

Par cette approche globale, Monceau Assurances affirme sa volonté de faire de la politique RH un véritable levier de cohésion, d'inclusion et de performance collective.

Intéressement et retraite complémentaire, piliers de la politique salariale

Exigeant envers ses collaborateurs, Monceau Assurances développe une politique sociale fondée sur le respect, l'écoute et la reconnaissance. Attentif aux aspirations individuelles comme à la performance collective, le Groupe veille à associer équitablement ses équipes aux résultats générés par leurs efforts.

Depuis 2021, une commission tripartite de révision des salaires permet à chaque direction d'échanger avec la Direction générale et les Ressources Humaines pour identifier et valoriser les collaborateurs les plus engagés. Pour l'année 2024, ces échanges ont permis une revalorisation globale de la masse salariale de plus de 3,6 %, incluant augmentations individuelles et primes exceptionnelles.



Nathalie Leiche, Directeur des ressources humaines



L'accord d'intéressement, en place depuis 1998, reste un pilier de la politique de rémunération. En 2024, un nouvel accord triennal a été signé, prévoyant la redistribution de 8 % du résultat combiné du Groupe, renforçant ainsi le lien entre performance économique et reconnaissance financière. Fidèle à son ADN d'assureur retraite, Monceau Assurances propose également à ses collaborateurs un dispositif interne de retraite complémentaire particulièrement avantageux, intégralement financé par l'employeur.

Des perspectives d'évolution : focus sur la formation

Soucieux de concilier performance durable et développement humain, Monceau Assurances fait de la formation un levier stratégique au service de l'excellence opérationnelle et de l'épanouissement professionnel.

La qualité du service rendu aux sociétaires repose avant tout sur des équipes engagées et compétentes. C'est pourquoi la politique de formation a été renforcée depuis 2022 par l'actualisation des entretiens professionnels : les besoins exprimés sont désormais analysés chaque année par une commission dédiée, permettant un déploiement rapide et ciblé du plan de formation.

Au-delà de la formation, Monceau Assurances veille à offrir de réelles perspectives d'évolution à ses collaborateurs. Mobilités internes, accompagnement de projets d'installation en agence : autant d'opportunités concrètes, au service d'un parcours professionnel personnalisé, même dans un environnement à taille humaine.

Monceau Assurances, un employeur responsable

En tant qu'employeur responsable, Monceau Assurances accorde une attention à l'équité interne, condition essentielle au maintien d'un climat social apaisé et de relations professionnelles de qualité. L'égalité de traitement entre les salariés, quels que soient l'âge, le genre ou le handicap, constitue un pilier fondamental de sa politique RH, dans une volonté affirmée de prévenir toute forme de discrimination. Cet engagement se traduit notamment par la signature des accords-cadres sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail (QVCT), entrés en vigueur en 2024. Élaborés au terme d'un processus de co-construction rigoureux, ces accords associent étroitement les représentants des Comités Sociaux et Économiques (CSE) et des collaborateurs volontaires issus de l'ensemble des métiers du Groupe. Par leur ambition, ces accords couvrent de façon transversale les thématiques essentielles à la politique RH : égalité professionnelle, diversité, inclusion, bien-être au travail, prévention des risques psychosociaux. Ils posent ainsi les bases d'un environnement professionnel à la fois sain, épanouissant et propice à la performance collective, dans un contexte de transformation initié en 2023.

05

LES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

UNE APPROCHE PRAGMATIQUE DES SYSTÈMES D'INFORMATION



Les Systèmes d'Information sont au service de la croissance et de la rentabilité de Monceau Assurances. Grâce à son agilité, l'entreprise est capable d'adopter des solutions innovantes, qu'il s'agisse de répondre aux contraintes réglementaires, aux évolutions technologiques ou aux enjeux de sécurité informatique.



Régis Castel, Directeur des systèmes d'information

Les innovations technologiques

Si les systèmes d'information sont au service et à l'écoute des différents métiers, ils sont aussi moteurs et force de proposition sur l'évolution ou l'ajout de différentes fonctionnalités.

Dans un monde où le déploiement des innovations technologiques s'accélère, la démocratisation de l'intelligence artificielle avec ChatGPT notamment, qui va probablement autant bouleverser notre société qu'internet et le smartphone, Monceau Assurances reste attentif à la valeur ajoutée apportée aussi bien aux utilisateurs internes et externes, qu'aux impacts économiques et organisationnels.

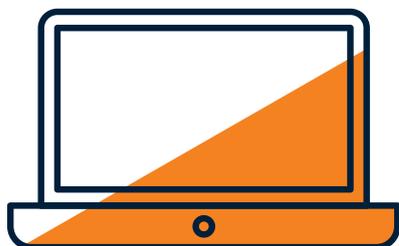
Se protéger contre les actes malveillants

Depuis 2021, Monceau Assurances a renforcé ses efforts dans le domaine de la cybersécurité afin de répondre aux enjeux croissants du secteur et aux attentes du marché. Dans un contexte où les menaces évoluent rapidement, des audits approfondis ont permis d'initier un plan d'amélioration continue, tant sur le plan organisationnel que technique.

En 2024, la Direction des Systèmes d'Information a poursuivi la mise en œuvre de cette stratégie en s'alignant sur les meilleures pratiques du secteur et les évolutions réglementaires, notamment le cadre européen DORA, en veillant à garantir la résilience et la sécurité des activités.

Moderniser les outils

Dans une dynamique de modernisation continue, Monceau Assurances accélère la transformation de ses outils pour répondre aux nouveaux usages digitaux et aux attentes croissantes de ses sociétaires et clients. Le lancement, en mai 2024, d'un nouvel espace client marque une étape importante dans cette



évolution. Plus intuitif et riche en fonctionnalités, il intègre désormais l'agrégation de comptes tiers (mineurs, sous tutelle...), une authentification renforcée...

Ce projet s'inscrit dans notre volonté d'élargir l'offre de services digitaux et de proposer une expérience client unifiée, fluide et sécurisée.

Dématérialiser en conservant l'ADN de proximité de Monceau Assurances

La digitalisation est une évolution majeure, avec un équilibre qui devrait se dessiner à l'avenir entre le numérique et l'humain : la nécessaire digitalisation ne doit pas être menée au détriment du contact et de l'échange direct. Monceau Assurances souhaite ainsi continuer à proposer des solutions humaines, qui correspondent à ses valeurs de proximité, en misant sur l'omnicanal, pour que le client ou le sociétaire puisse choisir à tout moment le canal de communication qu'il préfère. Par exemple la progressive dématérialisation des courriers et le déploiement de la signature électronique permettent également un moindre recours au papier, répondant ainsi à notre engagement d'entreprise responsable.

Enjeux de performance et d'efficacité

Les différents projets d'innovation menés portent des enjeux de performance et d'efficacité. L'investissement dans de nouvelles technologies permet de piloter l'analyse des performances. La stratégie des systèmes d'information de Monceau Assurances consiste en une recherche constante de l'innovation, tout en restant pragmatique dans l'intégration de nouvelles solutions pour garder la maîtrise de la rentabilité.

La vente croisée et les partenariats un défi pour le service informatique

Monceau Assurances s'appuie sur une architecture historique reposant sur la séparation des systèmes d'information Vie et IARD. Dans le cadre de la stratégie Horizon 2027, une nouvelle dynamique portée par la direction générale encourage à faire évoluer cette organisation, en favorisant davantage de transversalité entre ces deux domaines.

Il s'agit ici d'adapter progressivement les outils de vente et de gestion de la relation client, afin de permettre une approche plus intégrée et une meilleure synergie entre les offres Vie et Non-Vie, notamment à travers le développement de parcours croisés.

06

ENJEUX ET PERSPECTIVES

DURABILITÉ ET STRATÉGIE : ENTRE IMPÉRATIF ET TRANSFORMATION



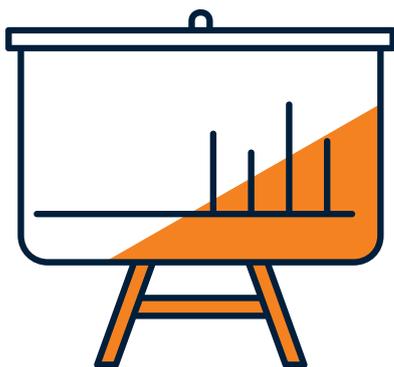
Alexis Burdeau, Directeur Finances et Stratégie

Quels ont été les axes majeurs de la stratégie et de la transformation du Groupe en 2024 ? Quels impacts ont-ils eu sur la performance et l'innovation ?

L'année 2024 a été dense en travaux et projets pour les collaborateurs du groupe, avec un effort tout particulier sur l'adaptation de notre organisation et de nos moyens pour structurer la dynamique collective portée par les équipes, coordonner les initiatives et maintenir leur alignement avec nos quatre principes stratégiques d'action, qui restent la pérennisation du groupe et de son caractère mutualiste, la consolidation de la gouvernance, l'optimisation du pilotage, et enfin l'attraction de partenaires externes.

Nous nous sommes mobilisés pour mettre en œuvre de façon rapide des évolutions dans notre offre, avec au cœur de notre démarche les sociétaires et clients, leurs attentes et leurs besoins. Ainsi, l'offre de contrat en assurance vie a évolué pour mettre à disposition une nouvelle version des contrats Multifonds et Multifonds Plus, sous un format multisupport euro et UC, en intégrant des options et garanties prévues par la loi Industrie Verte : des profils d'allocations et un fonds d'actions non-cotées, BPI BE 3. Notre offre en assurances dommages s'est enrichie avec la mise en service d'une nouvelle offre Monceau Accidents de la Vie et une refonte de notre produit en assurances habitation pour en pérenniser l'équilibre technique. Ces travaux ont été soutenus par la mise en place d'une démarche communication et marketing refondée, pour apporter à notre offre une notoriété renouvelée et, quand c'est nécessaire, une meilleure lisibilité. Une nouvelle version de l'espace client Monceau & moi a été mise en service, et la technologie utilisée lui permettra de continuer à évoluer et s'enrichir de nouvelles fonctionnalités.

Enfin, notre transformation s'est aussi concentrée sur la refonte de notre gouvernance, avec la création de la SGAM Monceau Assurances et une réorganisation des moyens autour d'elle. Cette évolution de la structure du groupe s'est accompagnée de travaux sur le fond, la définition de la raison d'être du groupe, en cohérence avec son essence mutualiste : un engagement sur le long terme dans l'accompagnement et la création de valeur, pour et avec nos sociétaires et clients.



En résumé, 2024 a été une année de très forte mobilisation. Si beaucoup des travaux réalisés ne sont pas immédiatement visibles de l'extérieur, comme c'est souvent le cas quand on travaille sur les fondations, nous avons posé des bases solides pour la suite, tout particulièrement pour augmenter notre capacité à faire évoluer notre offre de contrats et de services à l'avenir.

Comment le Groupe a-t-il intégré les enjeux de durabilité et de responsabilité environnementale dans ses choix stratégiques cette année ?

2024 aura été une année fondatrice sur ces enjeux, avec beaucoup d'études et d'analyses pour évaluer notre impact sur l'environnement ainsi que sur l'ensemble de nos parties prenantes au sens large et dans toutes ses dimensions : sociétaires, collaborateurs, autorités, fournisseurs.... Un bilan Carbone approfondi a été réalisé pour quantifier les émissions au titre de nos activités propres – la vie de notre entreprise au quotidien – ainsi qu'au titre des activités de nos prestataires ou de nos investissements. Ces travaux nous ont permis de dresser notre feuille de route pour progresser dans les années à venir sur les enjeux ESG (Environnement, Social, Gouvernance) et contribuer à la décarbonation de l'économie. Les enjeux de durabilité avaient jusqu'alors bien été identifiés comme importants pour le Groupe, mais leur intégration dans son fonctionnement n'avait pas été formalisée à un tel niveau.



DURABILITÉ ET STRATÉGIE : ENTRE IMPÉRATIF ET TRANSFORMATION



Comme beaucoup d'entreprises de taille significative, nous sommes soumis depuis 2024 à la directive CSRD – Corporate Sustainability Reporting Directive, ou Directive sur les rapports de durabilité des entreprises en français. Cette directive vise à faire s'aligner les entreprises sur les enjeux de durabilité en leur faisant publier les impacts, risques et opportunités associés aux enjeux ESG, avec un niveau de détail très élevé – au total près de 1 200 points de données publiables sont définis par la réglementation, qui heureusement ne nous concernent pas tous. Nous souhaitons faire de ce sujet de mise en conformité réglementaire un projet de transformation pour le Groupe : c'est un projet transverse considérable qui est maintenant bien lancé, porté par un collectif et dont nous sommes très fiers. Tous les services et entités du groupe ont été mobilisés pour faire des bilans, réfléchir à leurs activités et leurs impacts et aux axes de progrès associés. Nous avons ainsi construit une vision consolidée de nos enjeux, dont une synthèse sera publiée dans notre rapport CSRD au titre de 2024.

Quels sont les grands défis et priorités pour 2025 en matière de transformation ?

Le début de 2025 a déjà été marqué par le lancement de nouveaux contrats, en vie avec Monceau Epargne et en IARD avec notre nouvelle offre MRH. Ils modernisent profondément notre offre produit – une démarche qui continue - et nous donnent un socle solide pour poursuivre l'évolution de la dimension servicielle de notre offre. Nous maintenons le cap sur l'Expérience client : nos nouveaux contrats s'accompagnent de travaux sur l'amélioration de l'entrée en relation, du processus de souscription et des outils pour apporter le meilleur conseil, de l'information tout au long de la vie des contrats, sans oublier bien sûr les services liés aux actes de gestion et prestations. Cette démarche centrée sur le client s'inscrit également dans la poursuite de nos travaux sur le renforcement de nos moyens de distribution via nos réseaux et des partenariats, qui doivent nous permettre de



Ce QR code vous permet de télécharger
le rapport de durabilité - CSRD
disponible sur notre site
www.monceauassurances.com

2024 : Un tournant pour la durabilité du Groupe Monceau Assurances

L'année 2024 marque un tournant pour le Groupe Monceau Assurances en matière de durabilité, avec la publication de son premier rapport conforme à la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

Il illustre l'engagement du Groupe face aux défis climatiques croissants et sa volonté de participer activement à la gestion des risques environnementaux, tout en soutenant la transition vers une économie bas-carbone.

L'augmentation des événements climatiques extrêmes souligne l'impact grandissant de ces risques, qui affectent non seulement les activités économiques, mais aussi la stabilité des marchés financiers. Dans ce contexte, les acteurs financiers, quel que soit leur envergure, jouent un rôle clé en intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs processus de gestion et de prise de décision.

Pour répondre à ces enjeux de transition, des mesures concrètes ont été identifiées pour réduire l'empreinte carbone dans les années à venir. À compter de 2025, un plan d'action sera mis en place, visant à ajuster le portefeuille d'investissements et à aligner les stratégies sur les objectifs climatiques internationaux. Ce plan impliquera l'engagement des parties prenantes, dans une démarche qui garantira une transformation progressive et cohérente à ses modèles stratégiques, opérationnels et d'affaires.

Le Groupe Monceau Assurances prévoit également de renforcer sa gouvernance durable, en l'alignant sur les normes actuelles et les évolutions réglementaires à venir. Cette gouvernance assurera que la transformation soit menée de manière structurée et efficace, tout en renforçant la résilience à long terme et en contribuant aux enjeux de transition.



démultiplier notre capacité à toucher un public élargi et développer notre sociétariat et notre clientèle. Tous ces travaux sont structurés dans un portefeuille de projets transverses, dont nous continuons à faire évoluer l'organisation. Nous avons ainsi défini un schéma directeur pour notre système d'information et nos projets au sens large. Ce travail de fond a été finalisé en mars 2025 et nous sommes en train de déployer ses conclusions. Nous comptons ainsi poursuivre la progression de notre capacité structurelle à nous transformer, tout en continuant à renforcer les équipes en moyens, lorsque c'est nécessaire.

En parallèle, nous gardons au cœur de notre démarche le déploiement d'actions incarnant la raison d'être du Groupe Monceau Assurances. Nous travaillons ainsi à une mise œuvre de la durabilité pour qu'elle reflète l'essence de cette raison d'être : un soutien à la création de valeur sur le long terme compatible avec une société pérenne. Nous sommes ouverts à toute initiative pouvant avoir un tel impact, et particulièrement à des investissements susceptibles de soutenir l'activité économique de nos territoires. Je suis convaincu que cette démarche sera riche de sens pour toutes nos parties prenantes, nos sociétaires, nos clients, nos partenaires et nos collaborateurs, et qu'elle portera notre dynamique dans les années à venir.

*Alexis Burdeau,
Directeur Finances et Stratégie*

06

IDENTITÉ ET DÉVELOPPEMENT

UNE GAMME DE PRODUITS VARIÉE

Monceau Assurances décline des solutions en assurance vie et en IARD pour tous les besoins, qu'il s'agisse des particuliers, des professionnels (commerçants, artisans, agriculteurs, professions libérales et gérants de société) et des petites et moyennes entreprises.

LA GAMME ÉPARGNE-VIE ET RETRAITE

Avec des activités initialement orientées essentiellement autour de la préservation des revenus et du niveau de vie une fois la retraite venue, Monceau Assurances a su progressivement élargir et diversifier ses activités d'assurance vie aux objectifs et préoccupations rencontrés à chaque étape de la vie de sa clientèle, à travers des solutions de retraite, d'épargne et de rentes viagères.

• Epargne-Vie

Monceau Multifonds, créée en 2021, est une assurance vie multisupports en unités de compte qui permet de diversifier son épargne, et le risque attaché, sur les marchés financiers et immobiliers, en recherchant un rendement de long terme. Ce produit a évolué en 2024 pour répondre aux attentes de la réglementation de la Loi Industrie Verte.

Dynavie est un contrat d'assurance vie monosupport en euros (multisupports pour la première génération de contrat lancé en 1997 et fermé aux affaires nouvelles en 2024). Il offre une garantie en capital au moins égale aux cotisations versées nettes de frais de souscription et nettes de frais de gestion. Dynavie a reçu de nombreuses distinctions : ses qualités et sa gestion financière sont régulièrement récompensées par la presse spécialisée.

Monceau Avenir Jeunes est un contrat d'assurance vie destiné à valoriser l'épargne de personnes mineures. Par le versement d'une rente à la majorité, ce produit d'épargne permet d'accompagner les jeunes dans les premiers pas de leur vie d'adulte.

Monceau Multifonds Plus*, contrat collectif d'assurance vie, offre la possibilité de diversifier son épargne sur les marchés financiers et immobiliers, pour rechercher un rendement de long terme. Il donne accès à des fonds labellisés socialement ou écologiquement responsables, ainsi qu'à un actif immobilier de grande qualité, géré en direct par Monceau Assurances depuis plus de 60 ans. Ce produit a évolué en 2024 pour répondre aux attentes de la réglementation de la Loi Industrie Verte.

Monceau Europlus est un contrat collectif d'assurance vie qui donne accès à une gestion financière diversifiée au travers d'un fonds en euros. Il offre une garantie en capital au moins égale aux cotisations versées, nettes de frais sur versement et de frais de gestion. Ce produit est fermé aux affaires nouvelles depuis fin 2024.

• Retraite

Monceau Retraite, PER (Plan d'épargne retraite) lancé en 2020, est un régime collectif de retraite en points qui mutualise la gestion des cotisations des adhérents. Les droits constitués par les adhérents sont garantis par les cotisations versées et les revenus accumulés. Monceau Retraite permet de disposer de ses droits constitués sous la forme d'une rente viagère, d'un capital pouvant être fractionné ou d'une combinaison des deux.

Sérénité Viagère est un contrat individuel d'assurance vie à cotisation unique. Il est destiné aux personnes âgées de 60 à 90 ans désirant utiliser leur épargne accumulée pour s'assurer un complément de revenus garantis (par la conversion du capital en rente viagère), tout en assurant la transmission d'un capital en cas de décès.



LA GAMME ASSURANCE DE DOMMAGES (IARD)

• Pour les particuliers

Automobile : Monceau Assurances a conçu pour ses clients des contrats d'assurances automobiles adaptés à de nombreuses situations, qu'il s'agisse de voiture, deux-roues, flotte d'auto-écoles, ou encore de taxis

Monceau Accidents de la vie : Monceau Assurances propose 2 formules d'assurance adaptées aux besoins de chacun, afin de préserver ses clients et leurs proches face aux aléas de la vie. Ce produit a connu une évolution en 2024.

Assurance scolaire : elle offre aux enfants une assurance scolaire qui les protège à l'école comme à « la ville ». Le contrat d'assurance scolaire comporte : une protection juridique accident, une responsabilité civile, des indemnités contractuelles en cas d'accident, le bris des lunettes, le bris de bicyclette...

Habitation : le contrat multirisque habitation garantit contre l'incendie, les dégâts des eaux, le vol, le bris de glace, la responsabilité civile. De nombreuses garanties complémentaires sont également proposées pour personnaliser le contrat.

Assurance des loisirs : le contrat d'assurance aux chasseurs, qui couvre la responsabilité civile, l'arme de chasse, le chien de chasse et la protection juridique en cas d'accident. Monceau Assurances assure les instruments de musique et les activités musicales.

Santé : Monceau Assurances dispose aussi d'offres de Complémentaire santé et de couverture des Indemnités journalières.

• Pour les entreprises

Monceau Prévoyance Spécial TNS (travailleurs non-salariés) : ce contrat vise à protéger la situation financière grâce aux indemnités journalières forfaitaires et la rente invalidité permanente partielle ou totale. Les proches de nos clients peuvent également être protégés en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive.

Pour toutes les assurances multirisques de commerçants, artisans, professions agricoles ou libérales, le réseau Monceau Assur'agence a ainsi la capacité d'accompagner de nombreux professionnels pour assurer leurs biens et services, notamment les artisans du transport, les taxis, les ambulanciers (via la MAT), les auto-écoles (via la Master), ou encore les débitants de tabac (via la Mudetaf).



L'ORGANISATION DES RÉSEAUX

DE DISTRIBUTION DE MONCEAU ASSURANCES



Monceau Assurances s'appuie sur plus de 460 collaborateurs répartis à travers la France, avec des implantations à Paris, Vendôme, au Luxembourg et en Belgique. Le groupe propose des solutions en assurance vie, retraite et IARD (incendie, accidents et risques divers), distribuées via deux canaux principaux :

- ✓ **Un réseau salarié exclusif**, structuré autour de 8 délégations régionales,
- ✓ **Un réseau d'agents généraux**, fort de près de 80 agences locales.

Grâce à leur expertise en fiscalité, succession et gestion patrimoniale, nos équipes proposent des conseils personnalisés et un accompagnement sur mesure.

Le réseau salarié : assurance vie et retraite

Porté par la **Fédération Nationale des Groupements de Retraite et Prévoyance (FNGPR)**, ce réseau commercialise des régimes de retraite en points et des contrats d'assurance vie, notamment sous la marque **Capma & Capmi**. Ces collaborateurs sont présents sur l'ensemble du territoire et accompagnent les assurés à chaque étape de leur vie.

En complément de la distribution des produits Capma & Capmi, l'entité Monceau Patrimoine Conseil (MPC) – présente sur tout le territoire et composée d'ingénieurs et de conseillers patrimoniaux – propose également une gamme de produits d'assurance luxembourgeois, conçus par notre filiale Vitis Life.

Le réseau d'agents généraux : assurance vie, retraite et IARD

Regroupés au sein du **réseau Monceau Assur'agence**, nos agents distribuent les produits de deux entités :

- ✓ **Monceau Générale Assurances (MGA)** pour les assurances dommages et responsabilité civile,
- ✓ **Monceau Retraite & Épargne (MR&E)** pour la retraite et l'épargne.

Implantés dans le Centre, l'Ouest, le Sud-Ouest, Rhône-Alpes, PACA et le Nord, ces professionnels accompagnent particuliers, indépendants et PME avec des solutions adaptées, fondées sur six engagements : **Proximité, Écoute, Efficacité, Compétitivité, Qualité et Services.**

Activité internationale

En Belgique, Monceau Assurances opère en **libre prestation de services (LPS)** pour ses activités en assurance vie et IARD, via :

- la succursale de **Vitis Life** à Bruxelles,
- une **plateforme de gestion IARD** exploitée par **Aedes** à Namur et Audenarde.

Au Luxembourg, la filiale **Vitis Life** est spécialisée dans les **contrats d'assurance vie haut de gamme**, principalement en unités de compte. Elle s'adresse à une clientèle patrimoniale exigeante, en collaborant avec des **banquiers privés, family offices et conseillers en gestion de patrimoine.**

L'HISTOIRE

Monceau Assurances fédère des sociétés d'assurance mutuelle, servant plus de 300.000 sociétaires et clients. A partir des sites d'exploitation en France, en Belgique et au Luxembourg, et grâce aux différents canaux de distribution, Monceau Assurances proposent des produits d'assurance IARD pour les particuliers et les entreprises, des régimes de retraite en points gérés « par capitalisation », des contrats d'assurance-vie aux performances durables et reconnues, et propose des solutions patrimoniales haut de gamme. Dynamiques et fortes de leurs expériences, les mutuelles associées sous la bannière Monceau Assurances savent combiner le mutualisme d'assurance avec des valeurs et engagements très forts.

Avec la naissance en 1907 de la Caisse Centrale algérienne d'assurance et de réassurance contre la grêle se concrétisait la volonté d'agriculteurs, entrepreneurs, soucieux d'unir leurs forces pour, ensemble, se protéger contre les aléas susceptibles d'affecter leurs activités professionnelles autant que leur vie privée. Du fait des aléas de l'histoire, les sièges sociaux de plusieurs mutuelles, patiemment fédérées, sont transférés au 65 rue de Monceau à Paris, l'adresse donnant son nom au futur groupe.

D'autres mutuelles d'assurance ont ensuite rejoint le groupe ainsi constitué. Riche de cette histoire et de ses valeurs mutualistes, disposant d'une assise financière solide, Monceau Assurances réunit aujourd'hui trois sociétés membres : Capma & Capmi, spécialisée dans le domaine de la retraite et de l'assurance vie, la Mutuelle Centrale de Réassurance et l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau. Ces deux dernières entités ont pour vocation traditionnelle et statutaire de fédérer des entreprises mutuelles et de leur offrir, tout en respectant les prérogatives, identité et valeurs de chacun, un avenir plus serein que si elles poursuivaient seules leur chemin, contribuant ainsi au maintien du mutualisme de proximité, recherchée par les sociétaires, et qui fait la richesse du paysage de l'assurance en France.

Au plan comptable, c'est aujourd'hui la Mutuelle Centrale de Réassurance qui remplit la mission de combinaison des comptes de l'ensemble et qui répond aux exigences de Solvabilité 2 sur les critères de groupe. Instance collégiale de coordination et d'orientation politique, le conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance réunit les présidents et des représentants des mutuelles, ainsi que des personnalités qualifiées choisies pour leurs compétences parmi les sociétaires des mutuelles.

Il organise en particulier les relations financières entre les membres, et veille aux conditions de mise en œuvre des mécanismes de solidarité financière entre eux, qui constituent le premier fondement du groupe. Le second fondement repose sur la mise en commun des moyens, recherchant une utilisation optimale des ressources et savoir-faire partagés, permettant à chacun des adhérents d'accéder à des compétences dont, seuls, il ne pourrait pas nécessairement supporter la charge.



Parce que le groupe est attaché à la solidarité et l'échange, parce que les évolutions réglementaires en cours sont des défis à relever pour de petites sociétés d'assurance, parce que l'intérêt des assurés doit être préservé par la liberté de choisir, le groupe continue à créer des liens, à accueillir de nouvelles mutuelles, et à travailler avec d'autres assureurs mutualistes, et ensemble développer l'activité et continuer d'offrir le meilleur service.

Le Collège de supervision de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) a donné son autorisation en décembre 2024 pour l'affiliation de Capma & Capmi et de la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR) dans le cadre de la création de la SGAM Monceau Assurances (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle).

Cette autorisation marque une étape importante dans le renforcement de notre gouvernance et des liens entre les différentes entités du Groupe.

Ces avancées consacrent notre position et notre capacité à relever les défis stratégiques à horizon 2027.

DATES-CLÉS

Création de la Mutuelle de Loir-et-Cher, qui deviendra MGA (Monceau Générale Assurances).

1821

1907

Naissance de la Caisse Centrale de la Mutualité Agricole d'Afrique du Nord.

1955

Naissance de la Caisse d'Assurance et de Prévoyance Mutuelle Agricole (Capma) à Alger, destinée à offrir aux exploitants agricoles locaux une couverture de retraite et de prévoyance. Le groupe crée dans la foulée le régime de retraite complémentaire facultatif en points géré par capitalisation. Le régime collectif de retraite (RCR) réunit toujours près de 45 000 adhérents.

1962

Installation rue de Monceau à Paris.

1969

La Capma crée le Carnet d'Épargne, contrat à taux majoré d'une durée de 10 ans, réservé à ses adhérents au régime de retraite et pour lesquels il gère encore plus de 450 millions d'euros d'encours.

1976

Naissance d'une société mutuelle sœur, la Caisse d'Assurance et de Prévoyance Mutuelle Interprofessionnelle (Capmi) à destination des autres professions à l'origine non salariées.

1992

Les deux entités fusionnent pour donner naissance à Capma & Capmi, aujourd'hui société d'assurance mutuelle vie labellisée Monceau Assurances.

1994

MGA (Mutuelle Générale d'assurances), née de la fusion de la Mutuelle de Loir et Cher, de la Mer et de la Mutuelle de Lyon, rejoint Monceau Assurances.

1997

Création du contrat multisupport Dynavie, contrat ayant obtenu le trophée de la meilleure performance sur 20 ans du magazine Le Revenu en 2017, 2018, 2019 et 2020.

1998

Pour succéder au RCR, Monceau Assurances crée le Fonds Acti Retraite et le Fonrea, des contrats adaptés à la situation personnelle de chacun.

Création de Monceau Retraite & Épargne (MR&É), société anonyme, dédiée à l'assurance vie et à la retraite avec pour vocation de porter les risques proposés par les partenaires du groupes.

Création de Monceau Euro Risk (réassurance) à Luxembourg.

Monceau Assurances s'associe à la coopérative belge NewB et devient fournisseur exclusif de la coopérative en assurance vie et lard pour une durée de dix ans.

Monceau Assurances crée deux nouveaux contrats multisupports exclusivement en unités de compte, Dynaxion et Dynalux. Ils offrent à nos clients et sociétaires entre autres, de nombreux atouts technologiques (suivi des performances, arbitrages en ligne, etc.).

Création du produit Monceau MultiFonds incluant des fonds immobiliers.

Lancement du contrat Monceau MultiFonds nouvelle génération.

2001

Création de Monceau Générale Assurances (MGA) par transfert du portefeuille de contrats de la Mutuelle Générale d'Assurance. L'ensemble adopte la marque Monceau Assurances pour signer sa communication.

2002

2004

Monceau Générale Assurances (MGA) quitte Blois pour s'installer dans ses nouveaux locaux à Vendôme. Création de Monceau Avenir Retraite, régime de retraite complémentaire en points éligible au Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP).

2012

2015

Monceau Assurances franchit une étape dans le développement de ses activités vie hors de France avec l'acquisition de Vitis Life, filiale d'assurance vie luxembourgeoise de la banque KBL epb, opérant en Belgique, France, Italie, aux Pays-Bas, en Espagne et au Luxembourg. Installation du siège au Luxembourg, dans l'immeuble White Pearl.

2016

2017

2019

Aquisition de l'agencede souscription AEDES.

2020

Création de Monceau Retraite, Plan d'Épargne Retraite en points.

2021

2024

Création de la SGAM Monceau Assurances à parité entre MCR et Campa & Capmi

08

ETATS

FINANCIERS

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale du 25 JUIN 2025	60
Comptes combinés	72
Comptes annuels	94

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2025

Partie relative à la Mutuelle Centrale de Réassurance

Situation et activité de la mutuelle au cours de l'exercice écoulé

Une activité dans la continuité des exercices précédents

Société d'assurance directe, la Mutuelle Centrale de Réassurance exerce l'essentiel de son activité par voie de réassurance, soit auprès des entreprises qui lui sont associées, soit sur les marchés de la réassurance (activité dite de réassurance conventionnelle). Depuis 2008, hormis la liquidation des anciennes souscriptions conventionnelles ou des portefeuilles de ses anciennes associées mises en liquidation, les activités opérationnelles en France de la Mutuelle Centrale de Réassurance recouvrent trois domaines :

- la réassurance des associés français et étrangers, dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle, ainsi que la réassurance des filiales de la Mutuelle Centrale de Réassurance constitue l'activité principale de la société. Les primes acquises pour 2024 en provenance de ces associés et filiales, s'établissent à 109,4 millions d'euros en affichage mais à 96,9 millions d'euros après neutralisation de l'effet du reclassement des provisions opéré en 2024 soit une hausse effective de +18,9 % ;
- une activité de réassurance conventionnelle, avec des acceptations provenant quasi-exclusivement de cédantes françaises, pour l'essentiel des sociétés de taille petite et moyenne ayant le plus souvent un statut mutualiste. Le chiffre d'affaires afférent à ce domaine d'activité s'élève à 23,9 millions d'euros, en hausse de 7,8 % ;
- la liquidation du traité de réassurance des Carnets d'Épargne diffusés de 1969 à 1996 par Capma & Capmi, traité qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996. Ce traité, qui n'est plus alimenté depuis, contribue aux excédents de 2024 à hauteur de 0,9 millions d'euros, stable par rapport à l'exercice précédent, évolution qui accompagne la diminution de l'encours des provisions mathématiques réassurées.

Tributaire de l'activité des associés et de leur politique de conservation des risques, le chiffre d'affaires pour 2024 s'inscrit donc en affichage en hausse de 28,6% à 133,5 millions mais de 16,4%, à 121 millions d'euros à périmètre constant contre 103,9 millions d'euros en 2023.

La contribution des opérations de réassurance au chiffre d'affaires combiné affiché par Monceau Assurances, s'élève pour 2024 à 37,7 millions d'euros, contre 33,8 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 11,8%.

Activité de réassurance : protéger le groupe, accepter les risques

Grâce à l'activité d'acceptation et à sa filiale luxembourgeoise Monceau Euro Risk, l'activité de réassurance de la Mutuelle Centrale de Réassurance a su tirer son épingle du jeu dans un environnement où le marché est devenu plus favorable aux réassureurs, dans un contexte inflationniste où les mauvais résultats en 2022 des compagnies de réassurance ont fait renchérir les prix.

Au-delà de son rôle de mutualisation des risques souscrits par l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, l'activité de réassurance de la Mutuelle Centrale de Réassurance s'articule autour de deux missions : d'une part, protéger le groupe des grands événements climatiques en transférant des risques. Il s'agit là d'une activité de cession de différents traités de réassurance. D'autre part, diversifier le risque par une activité d'acceptation en réassurance, en lien avec des assureurs français ou des mutuelles associées.

Le chiffre d'affaires de l'activité traditionnelle de réassurance s'élève en 2024 à 23,9 millions d'euros, en progression de 7,8 % sur l'aliment de l'exercice 2023, où il s'élevait à 22,2 millions d'euros. Cette hausse est liée aux hausses tarifaires pratiquées par la société, dans la lignée de celles observées sur le marché de la réassurance, et aux revalorisations tarifaires des cédantes.

Au cours de son existence, la Mutuelle Centrale de Réassurance a noué des relations privilégiées avec d'anciennes caisses régionales, devenue mutuelles associées marocaines, tunisiennes et sénégalaises, ainsi qu'avec la mutualité agricole du Québec. Ces relations se matérialisent par des traités de réassurance et de concours technique, permettant l'accès au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance. Celle-ci participe de manière significative aux côtés d'autres opérateurs du marché à la réassurance de ces associés. Cette coopération contribue dans le long terme à la stabilité de la MCR. La réassurance des associés français et étrangers, dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle, constitue désormais l'activité principale de la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Par ailleurs, la Mutuelle Centrale de Réassurance gère, avec effet au 1^{er} janvier 2008, la liquidation du traité de réassurance des Carnets d'Épargne diffusés de 1969 à 1996 par Capma & Capmi. Traités qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996 et qui n'est plus alimenté : l'encours

réassuré décroît du fait du décès des souscripteurs et de la faculté offerte par Capma & Capmi à ses sociétaires de transformer leur contrat d'un mono-support en euro en un contrat multi-support permettant de reverser des cotisations.

L'exercice 2024 est la dernière année du rééquilibrage, commencé en 2022, des conditions sur le marché au profit des réassureurs. La pression des réassureurs a conduit à l'assèchement des programmes couvrant l'accumulation d'événements climatiques et donc à la conservation de ce risque par les cédantes. La structure des programmes de la MCR est restée globalement stable. Cependant le durcissement des conditions consécutif aux émeutes a conduit à faire rentrer notre captive de réassurance la M€R avec une part importante dans le traité dommage aux biens afin de réduire pour le groupe le coût de la réassurance et faire profiter à la M€R de conditions avantageuses.

Le ratio combiné brut de réassurance s'améliore très nettement pour s'afficher à 86,1% contre 126 % en 2023, année fortement marquée par les émeutes de juin 2023 et de nombreux événements climatiques intenses. Les charges de sinistres baissent sensiblement de 23,3% alors même que la liquidation favorable de provisions constituées à des inventaires antérieurs permet de dégager des bonis, à hauteur de 6 millions d'euros après réassurance. Il convient de noter une dotation de 1,9 millions d'euros sur les provisions d'égalisation, dont le montant passe ainsi de 6,1 millions d'euros à 8 millions d'euros à la fin de l'exercice 2024.

Malgré un environnement de taux d'intérêt directeurs restrictifs, la récession mondiale n'a pas eu lieu. L'Europe au global n'échappe pas à ce constat même si l'économie allemande est à l'arrêt. L'Espagne et les Pays-Bas ont tiré la zone vers le haut et permettent tout de même une croissance du PIB de la zone Euro de 0,9% sur l'année.

Les indicateurs avancés ne militent pas pour un fort rebond de la croissance européenne en 2025. La baisse des taux d'intérêt devrait tout de même aider les entreprises à investir, le taux d'épargne des ménages encore élevé est également un catalyseur éventuel du rebond de la consommation et a fortiori de l'activité économique. D'autant que le pouvoir d'achat des ménages s'améliore. En effet, la progression des salaires est d'environ 4% en zone euro en 2024, ce qui explique une grande partie de la persistance de la composante « services » de l'inflation. Alors que l'inflation totale ressort aux alentours des 2% à la fin 2024, avec un léger rebond de la composante « Energie » en début d'année 2025. Cette maîtrise de l'inflation a permis un « pivot » des banques centrales. Les politiques monétaires ont donc, pour le moment, été très efficaces en jugulant l'inflation à deux chiffres de la mi 2022 sans provoquer de récession mondiale. Par exemple, le taux de dépôt de la BCE s'établit désormais à 2.50% après un pic à 4% en 2024. Agissant en anticipation de la Réserve Fédérale américaine, cette action a contribué à la baisse de l'euro contre dollar. Dans cette conjoncture, la société a pu éprouver les principes directeurs de sa gestion financière qui s'inscrivent sans discontinuer dans le prolongement de ceux qui sous-tendent la politique menée depuis la crise dite des « sub-primés ». La recherche de rendements réels,

la protection contre une réévaluation des rendements obligataires, la diversification des facteurs de risque et le maintien d'actifs tangibles dans le portefeuille d'investissements caractérisent les principes directeurs de la gestion financière de la mutuelle. Ces objectifs de recherche de rendements stables et d'adossement à des actifs réels et sûrs visent à protéger les placements des clients et sociétaires contre les poussées inflationnistes et les tensions sur les taux longs.

Les opérations de cession de l'année ont porté le niveau des plus-values réalisées sur le portefeuille de la société à 6,4 millions d'euros, à comparer aux 5,1 millions d'euros de 2023. De ce fait, la contribution de la gestion financière au résultat courant, hors intérêts du dépôt d'espèces constitué auprès de Capma & Capmi, revient à 21,3 millions d'euros contre 11,6 millions d'euros pour l'exercice 2023.

Compte tenu de ces éléments, après paiement de l'impôt sur les sociétés de 4,7 millions d'euros, contre 1,6 millions d'euros acquittés au titre de l'exercice 2023, l'exercice se solde par un excédent net comptable de 14,1 millions d'euros, en forte hausse par rapport au bénéfice net de 2,8 millions d'euros de l'exercice 2023.

Une solidité financière assurée

Les fonds propres comptables s'élèvent désormais à 520,5 millions d'euros, contre 507,0 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Ce niveau de fonds propres contribue à la solidité financière de la mutuelle, dont le taux de couverture du capital de solvabilité requis est en légère diminution, passant de 311% à la fin de l'exercice 2023 à 299% pour l'exercice 2024. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des taux et la hausse de l'ajustement symétrique.

Situation et activité des principales filiales de la mutuelle

Sont présentées ici la situation et l'activité des principales filiales, directes et indirectes de la MCR. Les quatre filiales d'assurance ou de réassurance de la société, Monceau Générale Assurances (MGA), Monceau Retraite & Épargne (MR&E), Vitis Life et Monceau Euro Risk (M€R) jouissent toutes d'une situation financière saine, et satisfont à leurs obligations en matière de marge de solvabilité.

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2025

Focus sur Monceau Générale Assurances Une année avec des résultats en amélioration

Le secteur de l'assurance Dommages a de nouveau été marqué par la survenance d'aléas climatiques qui se sont intensifiés en fréquence. Toutefois, ces événements climatiques ont été de moins forte intensité que les deux années précédentes notamment avec la tempête Ciaran en 2023 et la tempête Eunice et les épisodes de grêles de l'été 2022. En 2024, la charge de sinistralité des aléas climatiques pour Monceau Générale Assurances s'élève à 3,6 millions d'euros en comparaison des 9,8 millions d'euros de l'année 2023. Deux événements climatiques ont particulièrement impacté l'activité Monceau Générale Assurances, il s'agit du Cyclone Belal qui est passé sur l'île de La Réunion ainsi qu'un troisième épisode d'inondations dans le Nord-Pas-de-Calais dès le mois de janvier 2024. La tempête Kirk a également touché la France d'Ouest en Est au mois d'octobre.

Nous pouvons également souligner que l'année 2024 a été exceptionnellement pluvieuse avec un niveau de précipitations de + 15% par rapport à la normale (cf. schéma ci-après)

En effet, l'année 2024 est la dixième année la plus pluvieuse depuis 1959, engendrant des épisodes d'inondations importants dans le Nord-Pas-de-Calais, dans la région centre, ainsi que dans la région ouest de la France.



Enfin, dans la continuité des années 2022 et 2023, l'année 2024 est également l'une des plus chaudes jamais enregistrée par les météorologues avec une température moyenne de 14,1 degrés.

Au-delà des risques climatiques, le contexte social s'est révélé complexe avec une forte dégradation du climat social en Nouvelle Calédonie où des émeutes sont intervenues dès la mi-mai avec des dégâts très conséquents qui ont impacté toute l'économie de l'île. A ce jour, le bilan financier de ces émeutes est estimé à plus de 1,3 milliard d'euros pour l'ensemble des assureurs dont plus de 4 millions d'euros à la charge de Monceau Générale Assurances. Des émeutes ont également éclaté en Martinique avec un impact moindre pour les activités de Monceau Générale Assurances.

Dans ce contexte, MGA affiche pour l'exercice 2024 un résultat technique brut de réassurances positif à 0,9 million d'euros en comparaison au résultat déficitaire de -10 millions d'euros en 2023.

Le résultat net de Monceau Générale Assurances intégrant la réassurance est également en amélioration par rapport à 2023 mais celui-ci reste cependant déficitaire à -2,9 millions d'euros en comparaison au -7,3 millions d'euros de 2023. Ce chiffre intègre des résultats financiers à hauteur de 3,3 millions d'euros, stable par rapport à 2023.

La dynamique d'activité est également positive avec un chiffre d'affaires qui augmente de plus de 20% sur l'ensemble du périmètre de MGA (+26 millions d'euros) essentiellement porté par Aedes dont le transfert des contrats d'AXA Belgium s'est finalisé au 1er janvier 2024. En dehors de ce transfert de contrats, l'activité courante est également en hausse de 10% en moyenne sur notre activité en LPS (Aedes, Ibis et NewB) et de 5% sur le marché français principalement en raison des revalorisations tarifaires et de la bonne dynamique en assurances de personnes (Santé et Prévoyance)

Au global, l'activité de Monceau Générale Assurance représente un chiffre d'affaires de 160 millions d'euros dont 109 millions d'euros sur le marché français et 52 millions d'euros sur les activités en libre prestation de service en Belgique

Concernant le portefeuille dit des risques statutaires, la progression est très significative avec +10,4 % de primes acquises sur l'exercice 2024. Cette activité est portée par de nombreux renouvellements d'appels d'offres avec les Service Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) ainsi que la revalorisation des primes liées à cette activité (+27% sur la prime moyenne).

Les charges d'acquisition sont en augmentation à 17,93% versus 15,89% en 2023. Cette hausse est principalement liée au périmètre LPS qui a vu une évolution dans l'équilibre commission/PB pour Aedes. D'un point de vue sinistralité, la charge globale des sinistres s'élève à 117 millions d'euros versus 110 millions d'euros en 2023, soit une augmentation de 6,4 %.

Nous notons une baisse significative de la fréquence de 7% sur le marché français l'année 2024. Cette baisse est essentiellement liée aux éléments suivants :

- Une moindre intensité des événements climatiques puisqu'au global, la charge de ces derniers s'élève à 3,6 millions d'euros, contre 9,8 mil-

lions d'euros en 2023 et 12,9 millions d'euros en 2022. Cette charge est principalement liée aux événements climatiques suivants :

✓ Inondations dans le nord de la France : 0,462 M€

✓ Cyclone Belal à La Réunion : 0,458 M€

✓ Tempête Kirk dans la région Centre : 0,346M€

- ainsi qu'aux différents travaux menés dans le cadre du plan de redressement technique.

En outre, l'exercice 2024 a également été marqué par un nombre de sinistres grave en diminution avec une charge de 12 millions d'euros versus 15,5 millions d'euros en 2023 (-22,6 %).

Toutefois, nous notons une baisse significative des sinistres majeurs, 51 sinistres en 2024 versus 70 sinistres en 2023 mais une recrudescence des sinistres incendies.

Le cumul de ces sinistres majeurs représente 11,5 points de S/P (-3 points par rapport à 2023).

Point important, les sinistres majeurs déclarés en 2024 ne dépassent pas la priorité du traité XS, à l'exception des émeutes pour la Nouvelle Calédonie qui seront partiellement prises en charge par notre réassureur.

La baisse de fréquence est contrariée par la hausse continue des coûts moyens (+6%) qui ne cessent de progresser.

Il est à noter une dégradation de l'ordre de 3,5 points au global de la sinistralité des activités en libre prestation de service.

Ainsi pour Aedes, partie la plus significative de ces activités, on peut noter en 2024 une stabilisation des fréquences attritionnelles et une augmentation des coûts moyens de l'ordre de 7 points. Ceci a un impact global de 4,5 points de S/P. Au niveau des sinistres majeurs, nous observons une baisse du nombre de dossiers pour un montant de l'ordre de 0,5 M€ avec pour conséquence un gain de 1 point de S/P. Enfin il est à noter que la Belgique n'a pas subi de sinistres de type catastrophique majeur durant l'exercice 2024.

Un plan de transformation en cours.

Depuis 3 ans, Monceau Générale Assurances a lancé un plan de transformation dont l'objectif est de retrouver une rentabilité dans un horizon très proche puisque les résultats positifs sont attendus pour l'année 2025. Pour cela, l'entreprise accompagne ses réseaux ainsi que l'ensemble des équipes du siège avec un plan de redressement technique qui prévoit une meilleure qualité de souscription, l'optimisation de la surveillance du portefeuille ainsi que l'optimisation des processus avec le développement de nouveaux outils. Le projet SONIC qui consiste à industrialiser l'ensemble de la gestion des flux entrants et flux sortants sera livré dans le courant de l'année 2025. Cette évolution permettra de renforcer l'efficacité des services de gestion et des interactions avec les agents généraux au service de nos clients.

En complément, des travaux sont également en cours afin de renforcer la qualité de souscription. La lutte contre la fraude est également au cœur des préoccupations de Monceau Générale Assurances avec le renforcement des contrôles existants.

Les premières évolutions livrées depuis 2 ans permettent de constater une amélioration du nombre de clients dont le S/P est rentable dans notre portefeuille

D'autres projets sont en cours d'instruction comme le pilotage des experts ainsi que le traitement des recours qui devraient permettre à Monceau Générale Assurances de gagner quelques points supplémentaires de rentabilité.

Focus sur Monceau Retraite & Epargne

L'année 2024 a vu l'attractivité de l'assurance vie se confirmer : dans un climat d'incertitudes globales, les Français épargnent massivement. Cette dynamique de l'assurance vie en France a engendré une hausse significative de la collecte.

Comme en 2023, l'exercice 2024 a permis de dégager des produits financiers suffisants afin de couvrir les engagements techniques et les frais de fonctionnement de la société.

Afin d'accompagner le développement commercial, un taux de revalorisation de 3,00 % nets de frais de gestion et avant prélèvements sociaux a été attribué aux supports en euros de Dynaplus, de Monceau Europlus et de Monceau Multifonds Plus, après prélèvement sur la provision pour participation aux bénéficiaires.

La baisse des taux d'intérêt directeurs et les politiques monétaires menées ont permis de maîtriser l'inflation. L'évolution des taux courts a conduit à la repentification de la courbe des taux produite par l'EIOPA. Ainsi, la pente de la courbe au 31 décembre 2024 est positive entre le 2 ans et le 15 ans. L'utilisation de cette courbe pour calculer les droits acquis par les adhérents des deux régimes de retraite en points ainsi que la baisse des plus-values latentes entraînent une légère diminution des taux de couverture des deux régimes qui ressortent à 127,05 % pour Monceau Avenir Retraite et à 171,74 % pour Monceau Perspectives Retraite. Grâce à ces taux de couverture et afin d'accompagner au mieux les retraités face à l'inflation, la société a décidé de revaloriser la valeur de service du point applicable en 2025 de 1,5 % pour Monceau Avenir Retraite et de 2,3 % pour Monceau Perspectives Retraite.

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2025

Analyse des résultats comptables de MR&E

La société enregistre sur l'exercice 2024 une hausse de 11,8 % de son chiffre d'affaires, à 18,7 millions d'euros.

La collecte sur les produits d'épargne progresse fortement de 41,45% atteignant 9,4 millions d'euros contre 6,7 millions d'euros en 2023. Cette progression est le résultat conjugué de la forte hausse de la collecte sur les fonds en euros, + 60,6 %, et de la baisse de la collecte sur les unités de compte, - 75,6 %. Cette dernière s'explique par la chute du chiffre d'affaires sur les unités de compte immobilières de - 93%.

La collecte sur les produits de retraite est en recul de 3,8 %, avec 7,5 millions d'euros contre 7,8 millions d'euros en 2023, puisque les nouvelles adhésions sur les Perp en points ne sont plus possibles depuis l'adoption de la loi Pacte en 2020.

Le chiffre d'affaires réalisé en prévoyance diminue de - 17,8 %, en raison notamment du déclin du portefeuille des garanties décès des risques statutaires. Parallèlement, l'activité non vie des risques statutaires continue de régresser à la suite de l'arrêt de la souscription de cette branche d'activité actée depuis 2018.

Au 31 décembre 2024, les portefeuilles de titres sont tous en plus-values latentes. Au total, elles s'élèvent à 14,3 millions d'euros, à comparer aux plus-values latentes de 15 millions d'euros fin 2023. La provision pour dépréciation durable des actifs a été dotée au cours de l'exercice pour atteindre 1,4 millions d'euros contre 0,5 millions d'euros à fin 2023.

Après réassurance, le résultat technique présente un excédent de 832 milliers d'euros, contre 1,4 millions d'euros constaté un an auparavant.

Les différents éléments non techniques portent le résultat comptable à 1,4 millions d'euros pour l'exercice 2024, à comparer à celui affiché au terme de 2023, à savoir 1,9 millions d'euros, après paiement de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 761 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2024, le résultat de l'exercice permet de porter le montant des fonds propres comptables à 84,8 millions d'euros, contre 84,9 millions d'euros à l'ouverture de l'exercice. Un dividende de 1,5 millions d'euros a été versé au titre de l'exercice 2024.

Une marge de solvabilité largement couverte

Les calculs de la marge de solvabilité à constituer et de l'exigence de marge effectués au 31 décembre 2024, détaillés dans le « rapport sur la solvabilité et la situation financière » de l'entreprise, rapport public disponible sur le site internet de Monceau Assurances, conduisent à évaluer à 85,1 millions d'euros les éléments constitutifs de marge de solvabilité pour une marge de solvabilité à constituer, évaluée à compter de cet exercice à l'aide d'un modèle stochastique et non plus déterministe comme pour les exercices précédents, de 42,9 millions d'euros, soit un taux de couverture de la marge de solvabilité de 198 %. Ce taux est très supérieur à celui de 100 % répondant aux obligations réglementaires.

Focus sur Vitis Life

Pour le secteur de l'assurance-vie luxembourgeois, 2024 a été une année de transition. Après deux années consécutives de baisse des encaissements, le secteur a bénéficié de la baisse des taux d'intérêt, rendant à nouveau les contrats en unités de compte plus attractifs. Malgré cette attractivité retrouvée des contrats en unités de compte de nombreuses entreprises d'assurance-vie ont profité de l'atteinte du pic des taux d'intérêt pour mettre en place des politiques commerciales agressives en vue de faire croître les encours des produits à rendements garantis. L'encaissement global des primes s'élevant à 26,8 milliards d'euros a ainsi connu un rebond important avec une hausse de +41% par rapport à 2023 confirmant ainsi l'attractivité de l'assurance vie luxembourgeoise. Cette forte augmentation est due principalement aux produits à rendements garantis (+72,36%) et dans une moindre mesure aux produits en unités de compte (+28,88%). Globalement, les provisions techniques du secteur ont continué d'augmenter (+3,5%) grâce à la revalorisation des actifs sous gestion et à la bonne tenue de l'encaissement des primes pour s'établir à 242 milliards d'euros. Compte tenu des actions prises, en vue de mieux servir ses distributeurs et de ce contexte favorable, la société a pu faire croître son encaissement primes de 12% pour s'établir à 404 millions d'euros. Les primes composant ce chiffre d'affaires proviennent par ordre d'importance des marchés belge et français qui, à eux deux, ont totalisé 80% des primes versées.

Grâce à la balance positive sur chacun des marchés de la société hormis l'Italie et à l'impact de la hausse des marchés financiers sur les actifs représentatifs, les provisions mathématiques des contrats en unités de compte de la société se sont appréciées de plus de 11% de sorte que le total des encours s'élevait au 31/12/2024 à 3,550 milliards d'euros.

La société a ainsi vu croître les revenus issus de la distribution de ses contrats en unités de compte même si ceux-ci ont moins progressé que ce qui était planifié dans l'ORSA 2024 compte tenu du fait qu'une partie importante des primes a été versée durant le dernier trimestre de l'année. A l'inverse, la bonne tenue des activités relatives aux contrats d'assurance de type « temporaire décès » a dépassé les projections effectuées par la société lui permettant en outre d'accroître la diversification de ses revenus.

Focus sur Monceau Euro Risk

Dans la ligne de 2023 et contrairement à 2022 où on constatait un prélèvement de 5,8 millions d'euros sur la provision pour fluctuation de la sinistralité (PFS), conséquence des orages survenus en juin 2021, l'exercice 2024 s'est déroulé sans survenance de sinistre à caractère exceptionnel. Cette situation combinée à un boni de 1,4 millions d'euros issu de ce même événement catastrophique de 2021, procure des résultats techniques et financiers positifs importants permettant de doter la PFS à hauteur de 12,1 millions d'euros en 2024 et de dégager un résultat bénéficiaire de 0,8 million d'euros, sur lequel il est proposé de prélever 0,5 million d'euros pour procéder au paiement d'un dividende à l'actionnaire.

Focus sur Aedes

Le groupe Aedes continue son développement inscrit dans une croissance maîtrisée. Tous porteurs de risques confondus, les primes acquises à l'exercice s'élèvent à 46,3 millions EUR, en progression de 9 % sur le chiffre équivalent de 2023. Toutes branches confondues, en incluant les affaires protection juridique souscrites par contrat séparé, le portefeuille réunit environ 121.000 polices.

En application des accords signés avec AXA Belgium et de l'aval des entités de contrôle belges et françaises fin 2023, ce portefeuille alimente dans sa totalité Monceau Générale Assurances depuis le 1er janvier 2024.

Les résultats techniques sont positifs dans les quatre lignes d'affaires principales (Auto, Incendie, Vélo, PJ Auto).

L'exercice génère une marge technique brute sur l'ensemble du portefeuille de l'ordre de 21 millions EUR. Les sinistres graves des années antérieures sont analysés dans le cadre de la revue semestrielle par le comité des sinistres majeurs, conduite sous l'égide des services du groupe à Vendôme.

IBIS continue sa croissance organique avec un resserrement des politiques de souscription et de remaniement. 2024 a délivré un S/P à hauteur de 56% pour un montant de primes acquises de près de 3,7 millions EUR.

Enfin, depuis les inondations catastrophiques de juillet 2021 dont la charge totale de l'évènement, provenant principalement des souscriptions d'IBIS en Wallonie, s'est élevée à 5,0 millions EUR, dont 4,7 millions EUR pour le risque « inondations », les portefeuilles de MGA en Belgique n'ont plus été touchés par des événements de type catastrophe naturelle.

Evolution prévisible de l'activité de la mutuelle Marché 2024 : L'atteinte d'un nouvel équilibre entre assureurs et réassureurs

Après de nombreuses années marquées par un marché très stable et favorable aux assureurs, les traités de 2023 puis 2024 ont connu un durcissement notable des conditions de réassurance.

À la suite des événements de grêle de 2022, la pression exercée par les réassureurs a été particulièrement forte sur les programmes couvrant l'accumulation d'événements climatiques conservés dans les rétentions des programmes catastrophes. La structure des programmes s'est adaptée en 2024 pour augmenter les rétentions évitant ainsi une hausse de leurs primes cédées.

Le renouvellement des traités au 1er janvier 2025 montre qu'un nouvel équilibre a été atteint avec des conditions globalement stables ou en légère baisse pour le risque climatique. Le marché de la réassurance montre en 2023 et en 2024 de très belles performances financières.

2024, une année avec une activité climatique toujours importante et marquée aussi par des mouvements sociaux.

La sinistralité a été forte sur le marché international. Munich Re estime ainsi le coût des catastrophes naturelles à 320 milliards de dollars. Ainsi 2024 est la cinquième année la plus coûteuse depuis 1980 avec notamment les ouragans Helene et Milton. En Europe, 10 milliards de dollars de dommages assurés mettent l'année 2024 comme la deuxième la plus coûteuse. La France a connu elle aussi des inondations d'ampleur.

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2025

Perspectives sur les orientations financières pour les prochains mois

L'année 2025 s'annonce, dans tous les cas, bien plus volatile que les deux précédentes et il faudra être réactif. Par exemple, la hausse de début d'année a été utilisée pour vendre une partie de l'allocation actions et convertibles. L'allocation d'actif en actions devrait structurellement baisser, le but étant de pérenniser un rendement financier moins volatil de la mutuelle.

La courbe des taux d'intérêt se normalise peu à peu, sous l'effet des banques centrales qui poussent les taux courts vers le bas. Dans le même temps, l'absence de récession, la politique américaine inflationniste et l'endettement des Etats développés ont exercé une pression haussière sur les taux à long terme. Ainsi, en début d'année 2024, le monétaire rémunérait à hauteur de 4% par an alors que le taux dix ans allemand payait 2.5%. Cet environnement justifiait une position de trésorerie élevée.

Aujourd'hui, la rémunération du monétaire est de 2.50% et va continuer à diminuer alors que le taux dix ans allemand rétribue environ 2.80%. Cette situation justifie de repondérer les produits de taux au détriment de la trésorerie, sur des obligations d'Etat ou d'entreprises bien notées. De plus, en diversification les fonds obligataires « High Yield » à maturité courte sont envisagés pour compléter la poche obligataire.

Liste des organismes avec lesquels la mutuelle constitue un groupe au sens de l'article R 345-1-1 du Code des assurances

Pour répondre aux dispositions de l'article R.345-1-2 du Code des assurances, la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR), société d'assurance mutuelle régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé au 36 rue de Saint-Pétersbourg à Paris 8ème, établit des comptes combinés intégrant les comptes annuels de CAPMA&CAPMI. Ainsi, outre MCR et ses filiales, CAPMA&CAPMI et ses filiales, l'union de sociétés d'assurances mutuelles UMAM (Union Mutuelles Assurances Monceau), la MUDETAF, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et la MAPA forment un groupe combiné au sens de l'article 345-1-1 du Code des assurances.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Dépenses en matière de recherche et développement

Aucune dépense de recherche et développement n'a été engagée au cours de l'exercice.

Prises de participation significatives sur l'exercice dans des sociétés commerciales ayant leur siège social sur le territoire français

Néant.

Sommes versées en application de l'article R 322-55-1 du Code des assurances

Au cours de l'exercice 2024, les administrateurs ont perçu un montant brut de 83,5 k€ au titre d'indemnités de temps passé. Ces indemnités, conformément à la réglementation, sont assujetties à des charges sociales, non déduites des montants ci-dessus.

Rémunérations versées au dirigeant opérationnel

Cette information revient à donner des rémunérations quasi-individuelles et n'est donc pas communiquée ici.

Liste des conventions réglementées signées en 2024

Les conventions réglementées suivantes ont été signées en 2024 par la Mutuelle Centrale de Réassurance :

- ✓ Avenant n° 2 à la convention de marques et services d'image et communication avec les sociétés Sarp, Capma & Capmi, Monceau Générale Assurances, Monceau Retraite & Epargne et l'Umam
- ✓ Avenant n°3 à la convention de compte courant du 1^{er} juillet 2009 avec les sociétés Monceau Investissements Immobiliers, Capma & Capmi, Monceau Retraite & Epargne et Société Civile Centrale Monceau
- ✓ Avenant n°1 à la convention de réassurance et de concours technique avec la société Mutuelle Confédérale des Débitants de Tabac de France (MUDETAF)

Partie relative à la Mutuelle Centrale de Réassurance

Situation et activité du groupe combiné

L'année 2024 a commencé avec une forte hausse des marchés actions européens et internationaux, dans la continuité de la fin 2023, tendance qui s'est ensuite tassée en Europe, particulièrement en France où le contexte géopolitique a été particulièrement instable avec la dissolution de l'Assemblée nationale, avant de repartir à la hausse en toute fin d'année. Les politiques monétaires restrictives des banques centrales ont contribué à maîtriser l'inflation, l'inflation sous-jacente sur un an s'établissant à 1,3% en France en décembre 2024. La récession redoutée n'a pas eu lieu et la croissance mondiale est restée positive, même si le PIB européen n'a progressé que de 0,9%. Le contexte financier de cette année, initialement pressenti comme adverse, s'est finalement avéré plutôt favorable.

L'activité d'assurance dommages en France portée par MGA poursuit son redressement technique mais reste soumise aux événements climatiques. Si 2024 a été particulièrement pluvieuse les événements, quoique fréquents, ont été d'intensité nettement moindre par rapport aux années précédentes. L'activité a vu une croissance forte du chiffre d'affaires tous porteurs de risques confondus, de plus de 20%, particulièrement grâce à la montée en charge du portefeuille souscrit en Belgique avec Aedes.

L'activité de réassurance progresse en 2024. Après une année 2023, marquée par une série de sinistres catastrophiques et des émeutes en France, dans un contexte de durcissement global des conditions de réassurance, l'activité revient à l'équilibre technique et contribue positivement au résultat.

La collecte en assurance vie a connu une forte croissance à l'international (+12%), dans un contexte de rebond important de l'assurance vie au Luxembourg. En France, la collecte se maintient, notamment grâce à la dynamique positive observée dans nos activités de retraite et d'unités de compte mobilières pour Capma & Capmi. Ces supports continuent d'attirer l'intérêt croissant de nos sociétaires et affichent une belle progression. Le chiffre d'affaires global en assurance vie s'est établi à 643 millions d'euros, enregistrant une hausse de 8 %.

Notre diversification, en termes d'offres, d'investissements ou d'implantations géographiques, autant que la dynamique commerciale de nos différents réseaux de distribution, l'investissement au quotidien de nos collaborateurs et l'amélioration constante de nos outils de travail, sont autant de vecteurs gages de la pérennité de notre modèle stratégique et économique, produisant des résultats au service de nos sociétaires et clients.

Après impôts, l'excédent du résultat comptable s'élève à 29,1 millions d'euros, à comparer à l'excédent de 13,5 millions d'euros affiché au terme de 2023. Les fonds propres comptables, augmentés du résultat de l'exercice, atteignent désormais 1 392 millions d'euros contre 1 363 millions d'euros à fin 2023, en progression de 2 %.

Hors plus-values latentes sur les portefeuilles de placements, ces fonds propres représentent plus d'un quart des provisions techniques nettes de réassurance et hors provisions en unité de compte.

Ce ratio, exceptionnellement élevé dans notre secteur professionnel, confirme la qualité et la solidité du bilan combiné de Monceau Assurances.

Enfin, au 31 décembre 2024, les portefeuilles d'actifs détenus par les sociétés composant le périmètre de combinaison recelaient ensemble des plus-values latentes pour un total de 367,3 millions d'euros, contre 243,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

En ce qui concerne le périmètre du groupe combiné, il est à noter que les sociétés immobilières luxembourgeoises VALENCIA (immeuble Quatuor), CURVE, PRINCE HENRI, CENTRE ETOILE (Immeuble NOVA) et PARTIM (immeuble The Ultimate Building) ont été intégrées dans le périmètre combiné du groupe en 2024.

Evolution prévisible de l'activité du groupe combiné

Au-delà des résultats, 2024 marquera la formalisation d'une ambition réaffirmer de pérennisation le groupe dans son ADN mutualiste autour d'une gouvernance rassemblée. Renforcer la proximité client, promouvoir une distribution omnicanale et accroître notre efficacité, seront, pour les prochaines années au service de l'objectif central de renouvellement et de croissance. Ils nécessiteront de moderniser le modèle du groupe dans le but de réaffirmer l'indépendance du groupe et de renforcer son attractivité.

France

Engagée depuis trois ans dans un plan de transformation métier ambitieux, Monceau Générale Assurances récolte déjà les premiers fruits de ses efforts, avec une amélioration tangible de la rentabilité technique. En s'appuyant sur une souscription plus rigoureuse, une gestion optimisée des risques et des actions renforcées contre la fraude, l'entreprise consolide progressivement sa performance. Dans la continuité de cette dynamique, le projet stratégique Groupe Horizon 2027 trace la feuille de route des prochaines années avec notamment la refonte de l'offre Dommages, Santé, Prévoyance et Automobile. Dès 2025, le lancement d'un nouveau produit Multirisque Habitation, et l'accélération de la digitalisation avec la plateforme client Monceau & Moi.

RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2025

Ce cap affirmé positionne Monceau Assurances comme un acteur résolument tourné vers la proximité, l'efficacité et la satisfaction client.

France

Dans le cadre de la Loi Industrie Verte du 23 octobre 2023, Monceau Assurances a modernisé et enrichi son offre épargne.

En 2024, un contrat multisupports « Monceau Multifonds nouvelle génération » a été lancé, intégrant :

- Un support en euros,
- Trois nouvelles unités de compte (UC) : Monceau Multi Gestion (MMG) Patrimoine, MMG Inflation, et Bpi France Entreprises 3 (actif non coté),
- Un nouveau fonds de finance verte, Mandarine Global Transition, proposé depuis décembre 2024, avec un arbitrage automatique sans frais au 1^{er} janvier 2025 pour les adhérents concernés.

En 2025, cette évolution se poursuit avec un enrichissement de l'offre et devient « Monceau Épargne », incluant les mêmes supports innovants et l'introduction d'une gestion pilotée par profil, dans une logique de simplification et de modernisation de l'offre épargne.

A l'occasion de la 40^{ème} édition des Oscars de l'Assurance vie, de la Retraite et de la Prévoyance, décernés par le magazine Gestion de Fortune, le contrat Multifonds a reçu un Oscar dans la catégorie « Contrat d'assurance vie proposé par un assureur mutualiste ». La soirée de remise des prix a eu lieu au Grand Hôtel Intercontinental Opéra à Paris, le 26 mars 2025. Par ailleurs, pour la quatrième année consécutive, Monceau Assurances fait partie des lauréats des « Grands prix de l'assurance vie Mieux Vivre Votre Argent ». Le produit Multifonds, est ainsi récompensé d'une mention Bien dans la catégorie Fonds en Euros par le magazine MVVA.

Belgique

Pour 2024, nous constatons une croissance significative de l'activité avec un chiffre d'affaires en hausse de 20 %, atteignant 160 millions d'euros, porté par le transfert des contrats d'AXA Belgium vers Aedes, finalisé au 1^{er} janvier 2024. En dehors de ce transfert, l'activité courante progresse de 10 % en LPS (Aedes, Ibis, NewB) et de 5 % sur le marché français, notamment grâce aux revalorisations tarifaires et au dynamisme des offres en assurances de personnes (Santé et Prévoyance).

Qualité de service et dématérialisation au centre des projets en Vie

En février 2024, nous avons lancé une initiative de dématérialisation des documents dans le cadre de notre démarche RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale). Près de 2 500 sociétaires ont opté pour le format numérique, accessible via leur espace personnel après notification par courriel ou SMS. Le retour au format papier reste possible à tout moment.

En mai 2024, l'espace personnel Monceau-et-moi a bénéficié d'une évolution, attirant près de 12 000 sociétaires actifs.

Notre cellule qualité a maintenu une surveillance continue de la satisfaction client à travers des enquêtes ponctuelles et plus de 20.000 SMS post-visites. Notre note de satisfaction s'est maintenue entre 4,7 et 4,8/5 tout au long de l'année.

Notre NPS (Net Promoter Score) pour la Vie est de 30 points, attestant de la qualité de notre relation client.

Luxembourg

Au Luxembourg, Vitis Life va poursuivre sa stratégie de développement de clientèle fortunée, grâce à la conclusion de nouveaux partenariats avec des banques privées ou des gestionnaires de patrimoine. En outre, pour Vitis Life les enjeux de demain sont : l'accélération de la digitalisation, l'adaptation aux évolutions des cadres réglementaires et le renforcement de la qualité des services, afin de continuer à gagner en efficacité et demeurer le partenaire de confiance de ses distributeurs.

Revalorisation des prestations des régimes de retraite en points

En décembre 2024, le Conseil d'Administration de Capma & Capmi a validé le taux de revalorisation de la valeur de service du point de ses produits retraite L.441 entre 1,7 % et 3 % pour 2025 :

- Régime Collectif de Retraite (RCR) : +3 % (2024 : +5,5 %).
- Fonréa : +1,7 % (2024 : +4,5 %).
- Fonds Acti Retraite : +1,9 % (2024 : +5 %).
- Monceau Retraite : +2,3 % (2024 : +3 %).

Un risque de liquidité à surveiller et une politique de gestion financière adaptée

Au-delà de l'effet sur les marchés actions et obligataires, les taux d'intérêt agissent sensiblement sur le marché immobilier, en particulier parce que la valeur des biens est déterminée par l'actualisation des flux futurs. Aussi, la hausse des taux à long terme observée entre 2022 et 2024 a eu un effet dépressif sur la valeur du patrimoine, qui

devrait être passager. Le risque de liquidité reste un risque inhérent au regard du volume important de contrats en unités de compte immobilières. La politique de gestion financière intègre ce risque en maintenant un volant de trésorerie élevé.

Perspectives sur l'activité immobilière

Les conditions de location des biens se sont dégradées ces dernières années sous l'effet de plusieurs facteurs : après les conséquences de la pandémie Covid19, les effets de la guerre en Ukraine, et une période de forte inflation et de remontée des taux, nous traversons maintenant une période d'incertitude économique et d'instabilité politique.

En France, le marché locatif reste aux mains des preneurs et le risque de vacance des biens en portefeuille, fortement accru ces dernières années, reste élevé. Les métropoles régionales et la périphérie parisienne y sont plus exposées que le Quartier Central des Affaires parisiens, expliquant pour partie l'engouement persistant pour cette localisation. La société n'a pas donné suite aux propositions d'investissements qu'elle a reçues tant en province qu'à Paris. La priorité porte d'une part sur l'amélioration du taux d'occupation des immeubles, d'autre part sur la qualité des immeubles détenus ou en restructuration.

Au Luxembourg, l'année a été très calme dans la continuité de 2023, tant au niveau des investissements que de la prise en occupation. Au Grand-Duché, le volume transactionnel est estimé à 606 millions d'euros, en rebond de 14% par rapport à 2023, année historiquement basse. Les prises à bail sont quant à elles en baisse par rapport à l'année précédente à 133 321 m², dans un contexte de taux de vacance qui reste cependant contenu, à 4,2%. En ce qui concerne les immeubles détenus au Luxembourg, la commercialisation se poursuit, la localisation centrale des biens acquis et leur adaptation aux meilleurs standards d'économie d'énergie actuels les positionne favorablement sur le marché.

Perspectives sur les orientations financières pour les prochains mois

L'année 2025 s'annonce bien plus volatile que les deux précédentes et il faudra être réactif. Par exemple, la hausse de début d'année a été utilisée pour vendre une partie de l'allocation actions et convertibles. L'allocation actions devrait structurellement baisser pour atteindre une pondération proche des 20% en moyenne, le but étant de pérenniser un rendement financier moins volatil de la mutuelle.

La courbe des taux d'intérêt se normalise peu à peu, sous l'effet des banques centrales qui poussent les taux courts vers le bas. Dans le même temps, l'absence de récession, la politique américaine inflationniste et l'endettement des Etats développés ont exercé une pression haussière sur les taux à long terme. Ainsi, en début d'année 2024, le monétaire rémunérait à hauteur de 4% par an alors que le taux dix ans allemand payait 2,5%. Cet environnement justifiait une position de trésorerie élevée.

Aujourd'hui, la rémunération du monétaire est de 2,50% et va continuer à diminuer alors que le taux dix ans allemand rétribue environ 2,80%. Cette situation justifie de repondérer les produits de taux

au détriment de la trésorerie, sur des obligations d'Etat ou d'entreprises bien notées. De plus, en diversification les fonds obligataires « High Yield » à maturité courte sont envisagés pour compléter la poche obligataire.

2024 : Un tournant pour la durabilité du Groupe Monceau Assurances

L'année 2024 marque un tournant pour le Groupe Monceau Assurances en matière de durabilité, avec la publication de son premier rapport conforme à la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). Il illustre l'engagement du Groupe face aux défis climatiques croissants et sa volonté de participer activement à la gestion des risques environnementaux, tout en soutenant la transition vers une économie bas-carbone.

L'augmentation des événements climatiques extrêmes souligne l'impact grandissant de ces risques, qui affectent non seulement les activités économiques, mais aussi la stabilité des marchés financiers. Dans ce contexte, les acteurs financiers, quel que soit leur envergure, jouent un rôle clé en intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs processus de gestion et de prise de décision.

Pour répondre à ces enjeux de transition, des mesures concrètes ont été adoptées pour réduire l'empreinte carbone. À compter de 2025, un plan d'action sera mis en place, visant à ajuster le portefeuille d'investissements et à aligner les stratégies sur les objectifs climatiques internationaux. Ce plan impliquera l'engagement des parties prenantes, dans une démarche qui garantira une transformation progressive et conforme à ses modèles stratégiques, opérationnels et d'affaires.

Le Groupe Monceau Assurances prévoit également de renforcer sa gouvernance durable, en l'alignant sur les normes actuelles et les évolutions réglementaires à venir. Cette gouvernance assurera que la transformation soit menée de manière structurée, cohérente et efficace, tout en renforçant la résilience à long terme et en contribuant activement aux enjeux de transition.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Dépenses en matière de recherche et développement au niveau du groupe combiné

Aucune dépense de recherche et développement n'a été engagée au cours de l'exercice.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2025

Annexes

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)
En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations mentionnées ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Article D.441 I-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours ou plus	Total (1 jour ou plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	0	0
Montant total de la facture concernées						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créanciers litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(B) Délais						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						
TOTAL						

Annexes

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D.441-4)
En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations mentionnées ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours ou plus	Total (1 jour ou plus)
(D) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	0	0
Montant total de la facture concernées						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						
(E) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créanciers litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(F) Délais						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						
TOTAL						



RAPPORT DE DURABILITÉ



Ce QR code vous permet de télécharger
le rapport de durabilité - CSRD
disponible sur notre site
www.monceauassurances.com

COMPTES COMBINÉS

Sauf mention contraire, les sommes portées dans le présent document sont exprimées en milliers d'euros et sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

BILAN COMBINE AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF	2024.12	2023.12
Actifs incorporels	161 621	57 435
Placements des entreprises d'assurances	5 642 543	5 623 629
Terrains et constructions	1 119 402	1 011 756
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	140 916	290 404
Autres placements	4 322 058	4 262 936
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	60 167	58 534
Placements représentant les engagements en UC	4 649 732	4 385 072
Placements des entreprises du secteur bancaire		
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
Autres placements		
Placements des autres entreprises	434 779	449 853
Titres mis en équivalence	2 621	2 593
Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	108 587	136 980
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	60 821	64 184
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire		
Créances sur les entreprises du secteur bancaire		
Autres créances	83 611	71 221
Autres actifs	195 042	170 565
Immobilisations corporelles	15 412	14 564
Disponibilités	179 630	156 001
Comptes de régularisation à l'actif	61 713	47 696
Frais d'acquisition reportés	12 750	9 384
Autres	48 963	38 312
Différence de conversion		
Actif net en cours de cession		
TOTAL DE L'ACTIF	11 401 070	11 009 227

PASSIF	2024.12	2023.12
Capitaux propres du groupe	1 391 650	1 363 100
Capital social ou fonds équivalents	397 327	394 620
Primes		
Réserves et Report à nouveau	205 646	202 837
Résultat net (Part du groupe)	29 101	13 556
Réserves de consolidation groupe	759 576	752 087
Intérêts minoritaires		
Passifs subordonnés		
Provisions techniques brutes	5 017 287	4 973 684
Provisions techniques vie	4 224 481	4 150 601
Provisions techniques non-vie	792 806	823 082
Provisions techniques en UC	4 651 896	4 386 810
Provisions pour risques et provisions charges	10 689	7 707
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	55 159	66 897
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire		
Dettes représentées par des titres		
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire		
Autres dettes	184 938	138 399
Comptes de régularisation	89 450	72 630
Différence de conversion		
Passif net en cours de cession		
TOTAL PASSIF	11 401 070	11 009 227

COMPTES COMBINÉS

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Activités Vie	Activités Non Vie	Autres Activités	Total 2024
Primes émises	643 030	503 246		1 146 276
Variation de primes non acquises		112		112
Primes acquises	643 030	503 358		1 146 388
Produits d'exploitation bancaires				
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités			48 418	48 418
Autres produits d'exploitation	21	5 087	525	5 633
Produits financiers nets de charge	336 053	34 558	(3 833)	366 777
Total des produits d'exploitation courants	979 104	543 002	45 110	1 567 216
Charges des prestations d'assurances	(919 683)	(354 778)	(9 132)	(1 283 593)
Charges ou produits nets des cessions en assurance	450	(32 716)		(32 266)
Charges d'exploitation bancaire				
Charges des autres activités	(0)	(0)	(44 950)	(44 950)
Charges de gestion	(42 279)	(109 278)	(432)	(151 990)
Total des charges d'exploitation courantes	(961 513)	(496 773)	(54 514)	(1 512 799)
Résultat de l'exploitation courante	17 591	46 230	(9 404)	54 417
Autres produits nets				(1 218)
Résultat exceptionnel				(4 514)
Impôt sur les résultats				(16 858)
Résultat net des entreprises intégrées				31 827
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence				642
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition				(3 368)
Résultat net de l'ensemble combiné				29 101
Intérêts minoritaires				
Comptes d'ajustement				0
Résultat net -part du groupe				29 101

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINE AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Activités Vie	Activités Non-Vie	Autres Activités	Total 2023
Primes émises	595 470	445 261		1 040 730
Variation de primes non acquises		-6 645		-6 645
Primes acquises	595 470	438 615		1 034 085
Produits d'exploitation bancaires				
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités			46 573	46 573
Autres produits d'exploitation	22	4 979	207	5 208
Produits financiers nets de charge	373 343	38 955	10 755	423 053
Total des produits d'exploitation courants	968 834	482 550	57 535	1 508 919
Charges des prestations d'assurances	-917 064	-387 280	-8 526	-1 312 871
Charges ou produits nets des cessions en assurance	-120	7 288		7 168
Charges d'exploitation bancaire				
Charges des autres activités	0	0	-38 725	-38 725
Charges de gestion	-37 372	-102 158	-84	-139 614
Total des charges d'exploitation courantes	-954 556	-482 150	-47 335	-1 484 042
Résultat de l'exploitation courante	14 278	400	10 200	24 877
Autres produits nets				615
Résultat exceptionnel				-1 335
Impôt sur les résultats				-7 807
Résultat net des entreprises intégrées				16 350
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence				614
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition				-3 408
Résultat net de l'ensemble combiné				13 556
Intérêts minoritaires				
Résultat net des activités abandonnées				
Résultat net (part du groupe)				13 556

COMPTES COMBINÉS

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

	2024.12			2023.12		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes	643 030	-803	642 227	595 470	-683	594 786
Part du compte technique dans les produits nets de placements	156 509	-	156 509	133 107	-	133 107
Ajustements ACAV (plus-values)	218 500		218 500	260 516		260 516
Autres produits techniques	21	-	21	22	-	22
Charges des sinistres	-579 078	205	-578 874	-537 509	147	-537 362
Prestations et frais payés	-579 172	205	-578 967	-538 503	-824	-539 327
Charges des provisions pour sinistres	93	-	93	994	971	1 965
Charges des autres provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	-239 967	1 048	-238 919	-258 746	452	-258 295
Provisions d'assurance vie	27 185	1 048	28 233	111 380	452	111 832
Provisions en UC	-267 153	-	-267 153	-370 106	-	-370 106
Autres provisions techniques	1	-	1	-21	-	-21
Participation aux résultats	-100 637		-100 637	-120 830		-120 830
Frais d'acquisition et d'administration	-38 161	-	-38 161	-35 234	-	-35 234
Frais d'acquisition	-27 332	-	-27 332	-24 642	-	-24 642
Frais d'administration	-10 830	-	-10 830	-10 557	-	-10 557
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-35	-	-35
Ajustements ACAV (moins-values)	-61 702		-61 702	-30 083		-30 083
Autres charges techniques	-1 802	-	-1 802	-1 245	-	-1 245
Résultat technique vie	-3 287	450	-2 838	5 466	-85	5 381
Participation des salariés	-2 317		-2 317	-906		-906
Produits nets des placements hors part du compte technique	22 746		22 746	9 803		9 803
Résultat de l'exploitation courante	17 142	450	17 591	14 362	-85	14 278

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

	2024.12			2023.12		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes	503 358	-45 440	457 917	438 615	-41 585	397 030
Part du compte technique dans les produits nets de placements	503 246	-45 440	457 805	445 261	-41 585	403 676
Ajustements ACAV (plus-values)	112	-	112	-6 645	-	-6 645
Autres produits techniques	21 296	-	21 296	23 568	-	23 568
Charges des sinistres	5 087	-	5 087	4 979	-	4 979
Prestations et frais payés	-354 788	5 160	-349 628	-387 299	45 295	-342 004
Charges des provisions pour sinistres	-386 231	34 254	-351 978	-364 906	30 260	-334 646
Charges des autres provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	31 443	-29 094	2 349	-22 393	15 035	-7 358
Provisions d'assurance vie	1 612	-621	991	3 158	-2 196	962
Provisions en UC	10	-	10	18	-	18
Autres provisions techniques	-84 339	8 185	-76 154	-84 724	5 775	-78 949
Participation aux résultats	-59 756	-	-59 756	-61 309	-	-61 309
Frais d'acquisition et d'administration	-24 583	-	-24 583	-23 415	-	-23 415
Frais d'acquisition	-	8 185	8 185	-	5 775	5 775
Frais d'administration	-23 783	-	-23 783	-21 753	-	-21 753
Commissions reçues des réassureurs	-1 459	-	-1 459	1 408	-	1 408
Ajustements ACAV (moins-values)	-30 083	-	-30 083	-413 495	-	-413 495
Autres charges techniques	-1 245	-	-1 245	-1 475	-	-1 475
Résultat technique vie	66 994	-32 716	34 278	-22 028	7 288	-14 740
Participation des salariés	-1 309	-	-1 309	-248	-	-248
Produits nets des placements hors part du compte technique	13 262	-	13 262	15 387	-	15 387
Résultat de l'exploitation courante	78 946	-32 716	46 230	-6 888	7 288	400

COMPTES COMBINÉS

ANNEXES AUX COMPTES COMBINÉS

Les comptes combinés de Monceau Assurances sont établis par la Mutuelle Centrale de Réassurance conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptable (ANC) n°2020-01 du 9 octobre 2020, entré en vigueur le 29 décembre 2020 et relatif aux comptes consolidés et combinés.

1 PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

Le périmètre de combinaison n'a pas connu d'évolution globale sur l'exercice 2024.

Les seuls mouvements sont les entrées dans le périmètre des entités immobilières Luxembourgeoise CURVE, CENTRE ÉTOILE, VALENCIA, PRINCE HENRI ET PARTIM.

1.1 Intégration globale

Cette méthode de combinaison est appliquée aux entités suivantes :

-Une société d'assurance mutuelle, entreprise régie par le code des assurances, qui assume la responsabilité d'établir les comptes combinés :

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR)	Réassurance Assurance I.A.R.D.	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	775 364 383 00064	6512Z

- Quatre sociétés d'assurance mutuelle et une union de sociétés d'assurance mutuelles, qui ont signé avec la Mutuelle Centrale de Réassurance un traité de réassurance de longue durée. L'existence de cette relation de réassurance importante et durable en vertu de dispositions contractuelles crée, en application de l'article R 345-1-1 du code des assurances, l'obligation d'établir des comptes combinés intégrant les comptes sociaux de ces différentes entreprises :

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
CAPMA & CAPMI	Assurance vie	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	775 670 482 00030	6511Z
Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (UMAM)	Assurance I.A.R.D.	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	784 338 717 00027	6512Z
Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires (MAPA)	Assurance I.A.R.D.	1 rue Anatole Contré, BP 30037 17411 Saint Jean d'Angély (France)	775 565 088 00066	6512Z
Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie (MAB)	Assurance I.A.R.D.	27 avenue d'Eylau 75116 Paris (France)	784 647 273 000 19	6512Z
Mutuelle des Débitants de Tabac de France (MUDETAF)	Assurance I.A.R.D.	23, rue Chaptal 75009 Paris (France)	350 403 804 00049	6512Z

Ces traités de réassurance marquent l'adhésion des entreprises concernées au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance. D'autres sociétés d'assurance au Maroc, en Tunisie, au Canada et au Sénégal, bien qu'elles jouissent d'un statut similaire, ne sont pas intégrées dans le périmètre de combinaison étant donné qu'elles ne sont pas soumises aux dispositions de l'article L310-1 ou L310-1-1 du code des assurances, n'ont pas de lien en capital avec les sociétés incluses dans le périmètre de combinaison, sont dotées de structure de direction autonome et ne bénéficient pas des services communs proposés par les GIE du groupe.

■ Quatre Groupements d'Intérêt Economique (GIE) :

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Service Central des Mutuelles (SCM)	Gestion des fonctions centrales	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	703 001 875 00011	6512Z
Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance (FNGRP)	Distribution et gestion de produits d'assurance de personnes	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	305 303 117 00025	6511Z
Monceau Gestion Immobilier (MGI)	Gestion immobilière	65, rue de Monceau 75008 Paris (France)	451 343 602 00038	6832A
Monceau Assurances Dommages	Distribution et gestion de produits d'assurance I.A.R.D.	1, avenue des Cités Unies d'Europe 41100 Vendôme (France)	488 099 367 00028	6512Z

■ Cinq sociétés adhérant à l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau (UMAM), réassurées à 100% par elle, et bénéficiant de sa caution solidaire dans les termes de l'article L 322-26-3 du Code des assurances :

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Mutuelle Centrale d'Assurances (MCA)	Assurance I.A.R.D.	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	343 070 397 00058	6512Z
Mutuelle d'Assurance du Midi (MAM)	Assurance I.A.R.D.	14, avenue du Grand Ramier 31400 Toulouse (France)	353 454 382 00030	6512Z
Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Éducation Routière (MASTER)	Assurance I.A.R.D.	50, rue Rouget de Lisle 92150 Suresnes (France)	353 454 382 00030	6512Z
Société Mutuelle d'Assurances des Musiciens et des Métiers de la Musique (SMAMMM)	Assurance I.A.R.D.	95, rue d'Amsterdam 75008 Paris (France)	394 463 400 00017	7010Z
Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat et des Transports (MAT)	Assurance I.A.R.D.	28, rue Cambacérés 75008 Paris (France)	333 672 293 00045	6512Z

COMPTES COMBINÉS

■ Deux sociétés civiles :

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Monceau Investissements Mobiliers (MIM)	Gestion d'un portefeuille de participations	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	326 494 101 00024	6430 Z
Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM)	Gestion d'un patrimoine foncier	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	319 354 833 00034	6820 B

■ Dix-sept sociétés de capitaux et une société d'assurance mutuelle contrôlées par des entités incluses dans le périmètre de combinaison

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Monceau Générale Assurances S.A. (MGA)	Assurance I.A.R.D.	1, avenue des Cités Unies d'Europe 41100 Vendôme (France)	414 086 355 00040	6512 Z
Services en Assurance, Réassurance et Prévoyance SARP S.A.S	Conseil en gestion	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	310 838 081 00043	6520 Z
Monceau Retraite & Épargne S.A. (MR&E)	Société anonyme d'assurance mixte	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	443 137 500 00023	6511 Z
Domaine de Molières S.A.S	Gestion de patrimoine foncier	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	375 820 321 00103	0121 Z
AgorAssur SARL	Courtage d'assurance	1, avenue des Cités Unies d'Europe 41100 Vendôme (France)	597 020 122 00037	6622 Z
Monceau Patrimoine Conseil SASU (MPC)	Courtage d'assurance	36-38, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris (France)	528 938 665 00056	6622 Z
AEDES S.A.	Courtage d'assurance IARD	Route des Canons 3 B-5000 Namur (Belgique)	RPM Namur BE 0460 855 809	N/A
AEDES IT	Société de prestations et conseil en informatique	Route des Canons 3 B-5000 Namur (Belgique)	RCS Luxembourg B 182 094	N/A
Monceau Euro Risk S.A.	Réassurance	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 169151	N/A
Monceau Life & Pension Holding S.A.	Société de portefeuille Société anonyme de droit luxembourgeois	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 35 154	N/A
SARP Europe S.à.r.l.	Conseil économique	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 171 247	N/A
Monceau Participations S.A.	Société de portefeuille	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 187 882	N/A
Monceau International S.A.	Société de portefeuille	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 187 883	N/A
VITIS LIFE S.A.	Assurance vie	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 49 922	N/A
Monceau Asset Management SAS (Monceau AM)	Société de gestion d'actifs	65, rue de Monceau 75008 Paris (France)	802 985 960 00011	6612Z
RCBF Vie	Société d'assurance mutuelle vie	27 avenue d'Eylau 75116 Paris (France)	852 204 171 000 15	6512Z
Assurance & Prévoyance de Guyane SAS (APG)	Courtage d'assurance	10, rue Léopold Heder 97344 Cayenne (Guyane, France)	3272361700038	6622Z

■ Trois sociétés immobilières :

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Monceau Agences Immobilière S.C.I (MAI)	Gestion immobilière des agences Monceau	65, rue de Monceau 75008 Paris (France)	431 955 046 00021	6820B
SOGIMME II S.A.	Société portant l'immeuble « White Pearl »	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)	RCS Luxembourg B 155020	N/A
Monceau International Real Estate S.à.R.L.(MIRE)	Gestion immobilière	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)		
CURVE	Société portant l'immeuble « THE CURVE »	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)		
CENTRE ETOILE	Société portant l'immeuble « NOVA »	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)		
PRINCE HENRI	Société portant l'immeuble « PRINCE »	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)		
VALENCIA	Société portant l'immeuble « QUATUOR »	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)		
PARTIM	Société portant l'immeuble « THE ULTIMATE BUILDING »	52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg (Luxembourg)		

1.2. Sociétés combinées par mise en équivalence et par intégration proportionnelle

1.2.1. Intégration proportionnelle

Néant.

1.2.2. Sociétés combinées par mise en équivalence

Dénomination	Activité	Adresse postale	N° immatriculation	Code APE
Société Immobilière Toulouse Entrepôt S.A. (SITE) Détenue à 50%	Entreposage	22, rue Henri Barbusse 92110 Clichy (France)	550 800 965 00059	6820B

1.3 Remarques sur l'étendue du périmètre de combinaison

En accord avec l'article 212-2 du règlement n°2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), n'ont pas été retenues dans le périmètre les sociétés civiles ou sociétés immobilières utilisées comme support de contrats à capital variable. Il s'agit de la Société Civile Centrale Monceau (SCCM) et de Monceau Investissements Immobiliers (MII). Pour les mêmes raisons, la société Monceau Stratégies Durables, utilisée comme véhicule pour porter l'or, support des contrats d'assurance-vie distribué par Monceau Assurances, n'est pas intégrée dans le périmètre de combinaison.

Les sociétés immobilières qui ne sont pas détenues en contrepartie d'engagements d'assurance entrent dans le périmètre de combinaison au 31 décembre de l'exercice considéré dès lors qu'elles sont en

exploitation depuis le 1^{er} janvier dudit exercice et que les actifs immobiliers qu'elles détiennent ont une valeur brute supérieure à 10 millions d'euros. Ainsi, Monceau LuxImmo 46 Sàrl et Monceau LuxImmo 48 SA qui détiennent pour seuls actifs des immeubles situés respectivement au 44-46 et 48 Boulevard Grande Duchesse Charlotte à Luxembourg, dont la valeur brute comptable est inférieure à 10 millions d'euros, sont exclues du périmètre de combinaison des comptes.

Les sociétés immobilières luxembourgeoises Curve, Valencia (Immeuble Quatuor), Centre Étoile (Immeuble Nova) et Partim (Immeuble Ultimate), Prince Henri (immeuble Prince) répondent

COMPTES COMBINÉS

au critère de taille et sont en exploitation au 01/01/2024; elles sont donc entrantes dans le périmètre de combinaison au 31 décembre 2024.

L'entité NewB n'est pas intégrée au périmètre de combinaison des comptes, car le groupe n'exerce aucun contrôle sur cette entité, étant donné les statuts de cette coopérative et ses caractéristiques de fonctionnement.

2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant

3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

3.1 Principes et méthodes de combinaison

Les comptes combinés ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptable (ANC) n°2020-01 du 9 octobre 2020, entré en vigueur le 29 décembre 2020 et relatif aux comptes consolidés et combinés. Les comptes annuels des entités, qui sont établis à partir du règlement de l'ANC n°2015-11 relatif aux comptes annuels pour les entreprises d'assurance, du règlement de l'ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général pour les entreprises commerciales et des règles comptables en vigueur localement pour les entreprises ayant leur siège social en dehors de France, ont été retraités en conséquence.

3.1.1 Clôture des comptes

Les entités retenues dans le périmètre de combinaison clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre, à l'exception du groupement Monceau Gestion Immobilier, qui arrête ses comptes au 30 septembre. Ces comptes sont établis conformément aux articles L123-12 à L123-24 du Code de commerce en tenant compte des dispositions particulières du Code des assurances.

3.1.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Terrains et constructions - Parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise, par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par l'Autorité.

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire est reprise dans les produits (ou charges) de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement

Placements représentant les engagements en unités de compte

Conformément à l'article R.343-13 du Code des assurances et à l'article 222-1 du règlement ANC n° 2015-11, les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont évalués à la valeur de réalisation des supports de référence à la clôture de l'exercice.

Les variations positives ou négatives résultant de la comparaison de cette valeur avec leur prix d'acquisition ou leur valeur de réévaluation à la clôture précédente sont inscrites séparément au compte de résultat en ajustements des contrats à capital variable (ACAV) en plus-values ou moins-values.

Les réévaluations sont donc enregistrées de manière symétrique à la variation des provisions techniques des contrats en unités de compte. Elles viennent compenser la part de cette variation résultant de l'évolution de la valeur des supports.

3.1.3 Evaluation des placements

Les titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances font l'objet d'une dépréciation selon les dispositions des articles 123-1 à 123-5 du règlement ANC n° 2015-11.

Les titres relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances font l'objet d'une dépréciation selon les dispositions des articles 123-6 à 123-19 de ce règlement.

En application des recommandations de l'Autorité des Normes Comptables, pour les actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 343-10 du Code des assurances, il est constitué une dépréciation à caractère durable ligne par ligne lorsque, pendant 6 mois au moins, la valeur vénale de l'actif est inférieure à 80 % de son prix de revient, et se trouve toujours dans cette situation à la date de l'inventaire.

Une dépréciation à caractère durable est également comptabilisée pour les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent.

Les provisions pour risque d'exigibilité, qui, même si elles sont classées parmi les provisions techniques, s'apparentent à des provisions pour dépréciation d'actifs, sont, en application du règlement en date du 23 novembre 2004 du Conseil national de la comptabilité, intégrées dans les capitaux propres. En conséquence, les mouvements sur ces provisions, à l'exception de celui affectant les provisions constituées dans le cadre de la gestion des régimes de retraite en points, enregistrés dans les comptes sociaux sont retraités pour l'établissement du compte de résultat combiné.

3.1.4 Provisions techniques vie

Les provisions mathématiques sont calculées à partir des tables de mortalité en vigueur, et en actualisant les flux en fonction des taux de rendement prévisionnels prudemment estimés des actifs figurant en représentation des engagements réglementés conformément au règlement de l'ANC n°2020-01. Le montant des provisions mathématiques et techniques vie, constituées dans les comptes sociaux des sociétés vie incluses dans le périmètre de combinaison, est repris à l'identique dans les comptes combinés. Par ailleurs, les entreprises d'assurance vie diffusant le produit mixte Vis-à-Vie retiennent les tables de mortalité en cas de décès pour évaluer leurs engagements d'inventaire, à la place des tables en cas de

vie retenues lors de la conception du produit. La charge technique d'ajustement n'est pas retraitée pour l'établissement des comptes combinés. Ce retraitement serait en tout état de cause peu significatif, en raison des rachats importants enregistrés en 2009 sur ce portefeuille, à l'initiative du courtier AlsAss.

Les provisions de rentes viagères, autres que celles relevant des contrats collectifs régis par le livre IV, chapitre 4 du Code des assurances, sont depuis l'inventaire 2006 calculées en appliquant les tables TGH 2005 et TGF 2005, sans recourir à la possibilité d'étalement sur 15 années de l'effort d'ajustement par rapport aux résultats obtenus en appliquant la table TPG utilisée précédemment. Il n'y a donc pas lieu de procéder à retraitement sur ce poste du bilan.

S'agissant des régimes de retraite collectifs en points, régis par le livre IV, chapitre 4 du Code des assurances, les Provisions Mathématiques Théoriques sont également calculées depuis l'inventaire 2006 à partir des tables différenciées par sexe TGH 05 et TGF 05, sans recourir aux possibilités d'étalement autorisées par la réglementation. En outre, l'excédent éventuel des Provisions Techniques Spéciales sur les Provisions Mathématiques Théoriques de ces régimes calculées selon les règles en vigueur à l'inventaire, qui présentent toutes les caractéristiques qui permettraient de les assimiler à des éléments latents de solvabilité, ne sont pas retraités pour la combinaison, faute d'opinions clairement exprimées sur ce sujet par les Autorités de Tutelle ou le Conseil National de la Comptabilité.

Enfin, les sociétés d'assurance vie intégrées dans le périmètre de combinaison distribuent des contrats dont les chargements compris dans les cotisations versées sont pratiquement égaux aux frais d'acquisition. En conséquence, les frais d'acquisition de ces contrats ne sont pas reportés. L'étalement de ces frais d'acquisition sur les marges futures, préconisé par le règlement de l'ANC n°2020-01, n'aurait pas d'effet significatif sur les fonds propres et le résultat combiné ; en revanche, la mise en œuvre de la méthode induirait un coût administratif disproportionné.

Les provisions d'égalisation sont éliminées en combinaison si elles n'ont pas pour objet de faire face aux risques et événements à venir caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé conformément à l'article 272-32 du règle-

ment de l'ANC n°2020-01. De ce fait les provisions relatives aux risques atomiques, au risque de terrorisme et aux risques spatiaux ne sont pas retraitées. Lorsque la provision ne peut être individualisée par type de risque, elle est retraitée en totalité dans les comptes combinés.

Les autres provisions techniques constatées dans les comptes sociaux des entreprises participant à la combinaison des comptes ne sont pas retraitées pour les besoins de la combinaison des comptes. En particulier, lorsque des déséquilibres tarifaires par branche ministérielle justifient la constitution, par certaines sociétés, de provisions pour risques en cours, le calcul n'est pas repris pour compenser ces insuffisances tarifaires avec les excédents techniques qui pourraient apparaître pour les mêmes branches, dans les comptes d'autres sociétés incluses dans le périmètre de combinaison.

Les frais d'acquisition reportés afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

3.1.6 Opérations de réassurance

Les opérations d'acceptations en réassurance en provenance des cédantes sont comptabilisées sans décalage dans les comptes des cessionnaires. Les comptes non reçus à la date de clôture de l'inventaire sont estimés conformément aux dispositions de l'article 152-1 du règlement de l'ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance. Les opérations de réassurance entre sociétés incluses dans le périmètre de combinaison sont éliminées pour l'établissement des comptes combinés.

3.1.7 Monnaies étrangères

Les modes et méthodes d'évaluation retenus sont ceux définis par l'article R 341-7 du Code des assurances, imposant notamment de convertir les opérations en devises en euros d'après les cours de change constatés à la date de clôture des comptes. Les écarts de change sont enregistrés dans le compte de résultat.

3.1.8 Impôts différés

Après imputation d'une partie des déficits fiscaux générés sur les pertes antérieures, le montant inscrit qui s'élevait à 6.448 k€ au 31 décembre 2023 a été porté à 4.843 k€ au 31 décembre 2024 en impôt différé actif. Par prudence, ce montant ne prend pas en compte les déficits fiscaux dont disposent certaines sociétés incluses dans le périmètre de combinaison, lorsque des doutes existent sur la capacité desdites entreprises à imputer effectivement ces déficits sur des excédents futurs.

Par ailleurs des impôts différés ont été constatés en cas de différence temporaire entre la valeur comptable d'un actif et sa valeur fiscale conformément à l'article 272-8 du règlement de l'ANC n° 2020-01 notamment sur l'élimination de la provision d'égalisation.

3.1.9 Réserves

Les réserves réglementées ont été maintenues dans les capitaux propres.

Les réserves de capitalisation enregistrées dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance vie sont inscrites dans les réserves propres. Ces réserves ne devant pas, dans un avenir prévisible, être repris dans les résultats des comptes sociaux des sociétés concernées, il n'est pas constaté de droit des assurés. Par ailleurs les dispositions de l'article 23 de la Loi de Finances pour 2011 ont modifié le statut fiscal de cette provision : les dotations (respectivement reprises) futures ne sont plus déductibles de l'impôt (respectivement réintégrées dans l'assiette taxable). En conséquence il n'y a pas lieu de constater d'impôt différé à l'occasion du retraitement des réserves de capitalisation inscrites dans les comptes sociaux.

3.2 Retraitements de combinaison

Les comptes combinés respectent les dispositions du plan comptable qui prévoient l'élimination générale des créances et des dettes réciproques entre entités incluses dans le périmètre de combinaison.

3.2.1 Homogénéisation des comptes annuels

Les comptes annuels des GIE sont présentés selon les règles édictées par le Code des assurances dans la mesure où leurs adhérents sont, dans la quasi-totalité des cas, des sociétés d'assurance.

3.2.2 Réserve de capitalisation

Les mouvements sur la réserve de capitalisation enregistrés dans les comptes annuels des sociétés d'assurance vie sont, pour l'établissement des comptes combinés, retraités en résultat.

3.2.3 Plus et moins-values de cessions intra-groupe

Conformément aux dispositions de l'ancien article R 345-3 du Code des assurances, les plus et moins-values réalisées sur des cessions, entre sociétés incluses dans le périmètre de combinaison, de placements admis en couverture des engagements réglementés sont maintenues dans les comptes combinés.

3.2.4 Prêts et emprunts intra-groupe

Les prêts ou opérations assimilées consentis par une société incluse dans le périmètre de combinaison à une autre société du même périmètre, et les rémunérations qui y sont attachées sont éliminés pour l'établissement des comptes combinés.

3.2.5 Autres opérations internes

Sont également éliminés pour les besoins de la combinaison :

- les dividendes versés par des sociétés incluses dans le périmètre de combinaison à d'autres sociétés incluses dans ce même périmètre ;
- les provisions portant sur les opérations intra-groupe.

3.2.6 Traitement des écarts d'acquisition

Lorsque le prix payé pour l'acquisition d'une société intégrée dans le périmètre de combinaison est supérieur aux capitaux propres de ladite société, l'écart est inscrit à l'actif du bilan dans les « Actifs incorporels ».

Pour les sociétés immobilières, pour lesquelles il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, cet écart n'est pas amorti. Pour les autres sociétés, on considère qu'il existe une durée prévisible d'utilisation de cette survaleur. Il arrive que cette durée ne puisse forcément être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, conformément aux prescriptions du règlement de l'ANC n°2020-01, cet écart est amorti sur une période de dix ans à partir de la date d'acquisition. Un test de dépréciation est effectué chaque année permettant de vérifier que la valeur nette comptable de chacun des actifs incorporels inscrit au bilan est inférieure à sa valeur de marché. Dans le cas contraire, une dépréciation de cet écart d'acquisition est comptabilisée, à hauteur de la différence entre la valeur comptable nette de l'actif concerné et sa valeur de marché. Ces éventuelles dépréciations ne sont jamais reprises. En cas d'écart d'acquisition négatif, si cet écart peut être rapproché d'un marché actif permettant une évaluation de celui-ci, une provision est constituée, et est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

3.2.7 Retraitement de la première consolidation d'une entité contrôlée exclusivement depuis plusieurs exercices

Conformément à l'article 211-11 du règlement n°2020-01 de l'ANC relative à la première consolidation d'une entité contrôlée exclusivement et détenue depuis plusieurs exercices, lorsqu'une entité contrôlée exclusivement et non consolidée ne peut plus être consi-

dérée comme non significative, elle est incluse dans le périmètre de consolidation. Son entrée dans le périmètre est alors comptabilisée comme si elle avait été consolidée depuis la date de prise de contrôle par l'entité consolidante. Toutefois, les résultats accumulés de cette entité depuis sa prise de contrôle ne sont pas comptabilisés en réserves à l'ouverture de l'exercice mais en résultat, après déduction des dividendes reçus par le groupe et le cas échéant de l'amortissement et la dépréciation de l'écart d'acquisition.

4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DE RÉSULTAT ET DE BILAN

4.1 Chiffre d'affaires par pays

	2024.12	2023.12	%
France	766 771	703 014	9,1%
Luxembourg	422 542	372 130	13,5%
Belgique	5 380	12 159	-55,8%
Italie	0	0	0,0%
Total	1 194 694	1 087 303	9,9%

4.2. Compte technique de l'assurance non-vie

4.2.1. Chiffre d'affaires – non-vie

	Exercice 2024.12			Exercice 2023.12		
	Affaires Directes	Acceptations	Total	Affaires Directes	Acceptations	Total
Chiffre d'affaires brut	465 739	37 507	503 246	411 650	33 610	445 261
Primes cédées ou rétrocédées	(31 652)	(13 788)	(45 440)	(29 489)	(12 096)	(41 585)
Chiffre d'affaires net	434 087	23 719	457 805	382 162	21 514	403 676

4.2.2. Cessions et rétrocessions (non-vie)

	Exercice 2024.12			Exercice 2023.12		
	Affaires Directes	Acceptations	Total	Affaires Directes	Acceptations	Total
Primes cédées	(31 652)	(13 788)	(45 440)	(29 489)	(12 096)	(41 585)
Variation des provisions de P.N.A à la charge des réassureurs						
Autres produits techniques						
Prestations et frais payés à la charge des réassureurs	20 043	14 211	34 254	15 878	14 382	30 260
Variation des provisions de sinistres à la charge des réassureurs	(7 752)	(21 342)	(29 094)	3 184	11 851	15 035
Variation des autres provisions techniques part à la charge des réassureurs	(621)		(621)	(2 196)		(2 196)
Commissions de réassureurs	7 670	516	8 185	5 746	29	5 775
Résultats techniques	(12 312)	(20 404)	(32 716)	(6 877)	14 165	7 288
Intérêts versés aux réassureurs	(401)		(401)	(367)		(367)
Valeurs remises en nantissements des cessions	30 625	49 514	80 139	39 780	52 358	92 138

4.2.3. Provisions techniques à la clôture (non-vie)

	Exercice 2024.12			Exercice 2023.12		
	Affaires Directes	Acceptations	Total	Affaires Directes	Acceptations	Total
Provisions de primes non acquises						
Brutes	61 248	10 186	71 434	49 513	21 861	71 374
Cédées						
Nettes	61 248	10 186	71 434	49 513	21 861	71 374
Provisions de sinistres						
Brutes	430 364	190 562	620 926	446 520	204 044	650 563
Cédées	42 005	56 786	56 786	50 104	77 577	77 577
Nettes	388 359	133 776	564 140	396 416	126 466	572 986

4.2.4. Evolution de la sinistralité (non-vie)

Année d'inventaire Exercice 2021	Année de survenance		
	2020	2021	2022
Règlements	89 100	110 880	88 812
Provisions	43 717	51 930	126 010
Total charge de sinistres	132 818	162 809	214 822
Primes Acquisées	198 783	213 719	218 625
Ratio S/P	66,82%	76,18%	98,26%

Année d'inventaire Exercice 2022	Année de survenance			
	2020	2021	2022	2023
Règlements	95 668	115 593	145 027	96 098
Provisions	28 095	38 781	88 878	128 540
Total charge de sinistres	123 763	154 375	233 905	224 638
Primes Acquisées	199 110	216 222	224 044	236 969
Ratio S/P	62,16%	71,40%	104,40%	94,80%

Année d'inventaire Exercice 2022	Année de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
Règlements	98 152	119 065	166 899	157 228	95 175
Provisions	23 701	33 236	68 190	69 629	107 991
Total charge de sinistres	121 853	152 301	235 089	226 857	203 166
Primes Acquisées	199 256	217 052	224 989	248 678	287 262
Ratio S/P	61,15%	70,17%	104,49%	91,23%	70,72%

COMPTES COMBINÉS

4.3. Compte technique de l'assurance vie (affaires directes)

4.3.1. Chiffre d'affaires - vie

	Exercice 2024.12	Exercice 2023.12	Variation
Chiffre d'affaires brut	643 030	595 470	8%

4.3.2. Provisions techniques à la clôture (vie)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Provisions techniques	4 224 481	4 150 601
Provisions techniques relatives aux contrats en unités de compte	4 649 951	4 385 095
Total	8 874 433	8 535 697

4.3.3. Participation des adhérents aux résultats techniques et financier

	Exercice		
	2024	2023	2022
Participation aux résultats totale :	101 156	120 831	83 041
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	113 383	123 421	81 751
Variation de la provision pour participation aux excédents	-12 227	-2 590	1 289
Participation aux résultats des opérations vie ⁽³⁾			
Provisions mathématiques moyennes ⁽¹⁾	2 709 852	2 674 234	2 693 266
Montant minimal de la participation aux résultats	68 018	77 170	48 294
Montant effectif de la participation aux résultats ⁽²⁾ :			
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	82 461	79 881	49 515
Variation de la provision pour participation aux excédents	-12 227	-2 590	1 289

⁽¹⁾ demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au ⁽³⁾.

⁽²⁾ Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au ⁽³⁾.

⁽³⁾ Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations à capital variable et des contrats relevant des articles L.441-1 et L.144-2.

4.4. Produits financiers techniques et non techniques nets de charges

Les écarts entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement de titres à revenus fixes constatés dans les comptes sociaux des entreprises intégrées dans le périmètre de combinaison apparaissent dans les comptes combinés pour 5.440 k€ en «Autres produits de

placements» et 19.410 k€ en «Autres charges de placements», contre respectivement 2.659 k€ et 18.320 k€ en 2023.

Libellé	Non Vie	Vie	Autres	2024.12	2023.12
Revenus des placements	23 960	69 894	435	94 289	77 106
Autres produits des placements	7 176	7 448	12 556	27 180	30 888
Profits provenant de la réalisation des placements	15 882	147 017	3 711	166 611	159 060
Ajustement ACAV -Plus-values		218 500		218 500	260 516
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(1 459)	(1 819)	(1 123)	(4 401)	(4 513)
Autres charges des placements	(1 642)	(27 632)	(19 194)	(48 468)	(32 366)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(9 359)	(15 653)	(219)	(25 232)	(37 553)
Ajustement ACAV -Moins-values		(61 702)		(61 702)	(30 083)
TOTAL	34 558	336 053	(3 834)	366 777	423 053

4.5. Frais généraux

Les frais généraux propres des sociétés intégrées dans la combinaison, à l'exclusion des commissions versées aux apporteurs ou cédantes, s'élevaient à 143.557 k€ en 2024 contre 135.803 k€* en 2023 soit une augmentation de 5,7%.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des sinistres, qui incluent notamment les frais propres des services de gestion des sinistres ou exposés à leur profit, les frais de contentieux liés aux sinistres ;
- les frais d'acquisition, qui incluent notamment les frais des services chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée ou cédée ou exposés à leur profit ;

- les charges de placement qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des destinations ci-dessus.

	2024.12	2023.12	Variation
FRAIS NON-VIE			
Coût d'acquisition	-45 195	-45 882	-1,5%
Gestion des prestations	-14 515	-12 542	15,7%
Administration	-14 076	-13 886	1,4%
Autres charges	-23 782	-21 753	9,3%
Gestion des placements	-943	-999	-5,6%
Total	-98 510	-95 062	3,6%

FRAIS VIE			
Coût d'acquisition	-27 284	-24 603	10,9%
Gestion des prestations	-4 446	-2 357	88,6%
Administration	-10 830	-10 557	2,6%
Autres charges	-1 802	-1 245	44,7%
Gestion des placements	-686	-1 980	-65,4%
Total	-45 047	-40 741	10,6%

TOTAL DES FRAIS			
Coût d'acquisition	-72 478	-70 485	2,8%
Gestion des prestations	-18 961	-14 899	27,3%
Administration	-24 906	-24 442	1,9%
Autres charges	-25 583	-22 998	11,2%
Gestion des placements	-1 629	-2 979	-45,3%
Total	-143 557	-135 803	5,7%

Une correction a été effectuée sur le total (135 803K€ vs 141 1218K€ publié dans le rapport 2023)

COMPTES COMBINÉS

4.6 Effectifs

Les quatre GIE de moyens communs constitués entre plusieurs membres du groupe (le Service central des mutuelles, la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance, Monceau gestion immobilier et Monceau assurances dommages) et leurs adhérents employaient ensemble 346 personnes au 31 décembre 2024 contre 341 à la fin de l'exercice précédent. Leurs filiales établies hors de France incluses dans le périmètre de combinaison occupaient 126 salariés au 31 décembre 2024.

	2024	2023
Direction	41	35
Cadres	386	370
Employés	654	668
Total	1 081	1 073

4.7 Évolution des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Fonds propres au 31/12/2023	Distribution/ brut versé	Var. de capital en numéraire et souscrip	Résultat	Autres aug-mentations et diminutions	Variations de périmètre	DIVERS	Fonds propres au 31/12/2024
Capitaux propres sociaux	2 223 625	(32 027)	18 047	67 749	343	14 014	3 000	2 294 751
Total des écritures d'éliminations	71 728	(4 093)		(4 093)			0	67 635
Elimination des provisions réglementées	17 901			(16 996)				905
Retraitements PREC (Liasse)	(2 725)			769				(1 956)
Retraitements provision d'égalisation (Liasse)	56 553			12 134			0	68 687
Total des écritures de retraitements	(29 224)			(3 177)				(32 400)
Total des impacts de fiscalité différée	3 350			2 604				5 954
Fiscalité différée (décalages temporaires)								
Fiscalité différée (écritures manuelles)	201			74				275
Autres impôts différés	1 973			2 644				4 617
Impôts différés (Activation des engagements de retraite)	494			79				573
Impôts différés PREC	681			(192)				489
Autres impôts différés								
Capitaux propres retraités	2 269 479	(32 027)	18 047	63 084	343	14 014	3 000	2 335 939
Annulation quote-part HG sur Proportionnelles								
Ecart d'acquisition net	37 367			(3 368)		106 402		140 401
Annulation du social pour les MEE	(5 185)	1 228		(1 284)			(0)	(5 241)
Calcul des MEE	2 593	(614)		642			0	2 621
Elimination des titres chez les mères	(941 566)		(15 000)			(125 917)	(0)	(1 082 483)
Total des capitaux propres	1 363 100	(1 440)	3 047	29 101	343	(5 501)	3 000	1 391 650
Intérêts minoritaires								
Capitaux propres groupe	1 363 100	(1 440)	3 047	29 101	343	(5 501)	3 000	1 391 650
Total capitaux propres part groupe - Consolidé	1 363 100	(1 440)	3 047	29 101	343	(5 501)	3 000	1 391 650

COMPTES COMBINÉS

4.8 Passifs subordonnés

Néant

4.9 Placements

	2024.12			2023.12		
	Valeur nette comptable	Valeur vénale	Différence	Valeur nette comptable	Valeur vénale	Différence
Terrains et constructions	1 339 568	1 594 741	255 173	1 234 750	1 448 419	213 669
Titres mise en équivalence	2 621	2 621	-	2 593	2 593	0
Actions	1 851 619	1 954 483	102 864	2 034 668	2 073 313	38 645
Obligations	1 824 024	1 725 109	-98 915	1 572 550	1 477 135	-95 415
Unité de compte - immobilier	828 156	828 156	0	971 343	971 343	0
Unité de compte - mobilier	3 821 576	3 821 576	-0	3 413 729	3 413 729	-0
Monétaire	736 860	755 237	18 377	765 109	781 661	16 552
Prêts	229 002	235 736	6 734	375 779	380 380	4 601
Dépôts espèces chez cédants	60 167	60 166	-0	58 534	58 487	-47
Autres dépôts espèces	12 900	12 900	-0	8 910	8 905	-5
Autres	23 182	26 520	3 338	23 182	23 182	0
Total	10 729 674	11 017 245	287 570	10 461 147	10 639 147	178 000
Placements vie	9 278 047	9 315 069	37 022	8 620 598	8 930 139	309 541
Placements non-vie	1 015 969	1 139 826	123 857	1 047 048	1 170 546	123 498
Placements non-côtés	2 343 745	2 486 699	142 953	2 180 725	2 349 595	168 870

Sont inclus dans ce tableau les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats vie en unités de comptes. Ne sont pas déduites des valeurs nettes comptables, les surcotes/décotes calculées pour les valeurs mobilières à revenu fixe relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances. Ces surcotes/décotes sont enregistrées en comptes de régularisation pour un montant net de 79.730 k€ contre 65.757 k€ à fin 2023. Pour apprécier les plus-values ou moins-values latentes sur actifs, il convient de tenir compte de ces éléments.

Les plus-values latentes globales ressortent ainsi à 367.300 K€ au 31 décembre 2024 contre 243.756 K€ à la clôture de l'exercice précédent. Elles se ventilent entre une moins-value de 98.915 k€ sur

les portefeuilles obligataires vifs relevant de l'article R343-9, à comparer à une moins-value de 95.415 k€ à fin 2023, et une plus-value de 386.486 k€ sur les autres actifs relevant de l'article R343-10, à comparer également à une plus-value de 273.415 k€ à fin 2023.

La réalisation des plus-values latentes ferait naître une charge fiscale, et, s'agissant des opérations effectuées sur les portefeuilles des sociétés d'assurance vie, ouvrirait des droits importants en faveur des assurés et bénéficiaires de contrats.

4.10 Exposition aux risques souverains des pays de la zone euro ayant bénéficié d'un plan de soutien

Au 31 décembre 2024	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
GRECE TV12-1510	105	-	1	31
Total Grèce	105	-	1	31
Portugal	Néant	Néant	Néant	Néant
Chypre	Néant	Néant	Néant	Néant
Irlande	Néant	Néant	Néant	Néant
Total général	105	-	1	31

4.11 Décomposition par pays des paiements d'impôts sur les sociétés

19.462 k€ d'impôts sur les résultats ont été acquittés dans les pays suivants :

- En France : 17.755 k€
- Au Luxembourg : 1.300 k€
- En Belgique : 407 k€

4.12 Engagements hors bilan

	2024	2023
1/ Engagements reçus		
2/ Engagements donnés :	150 656	165 155
2a/ Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b/ Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c/ Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	150 656	165 155
2d/ Autres engagements donnés		
3/ Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	49 514	52 358

4.13 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2024, les honoraires versés par les entités incluses dans le périmètre de combinaison à leurs commissaires aux comptes en rémunération de leur mandat se sont élevés à 1187 k€ :

- 522 k€ pour le cabinet Deloitte ;
- 248 k€ pour le cabinet Mazars ;
- 154 k€ pour le cabinet Burette;
- 263 k€ pour les autres cabinets.

4.14 Engagements de retraite

Au cours de l'exercice 2024, les reprises sur les provisions pour engagements de retraite s'élèvent à 301 k€ et portent la provision totale à 5 647 k€ dans les comptes combinés.

Sauf mention contraire, les montants présentés sont exprimés en euros et arrondis à l'euro le plus proche.

BILAN ACTIF

	31/12/2024	31/12/2023
1 - Compte de liaison avec le siège		
2 - Actifs incorporels	60	
3 - Placements	1 037 741	1 069 088
3a - Terrains et constructions	74 729	74 729
3b - Placements dans des entreprises liées	550 120	548 619
3c - Autres placements	353 940	388 357
3d - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	58 952	57 383
4 - Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte		
5 - Part des cessionnaires et des rétro cessionnaires dans les provisions techniques	74 077	99 945
5a - Provisions pour primes non acquises non-vie		
5b - Provisions d'assurance vie		
5c - Provisions pour sinistres vie		
5d - Provisions pour sinistres non-vie	66 672	91 989
5e - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes vie		
5f - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes non-vie		
5g - Provisions pour égalisation		
5h - Autres provisions techniques vie		
5i - Autres provisions techniques non-vie	7 405	7 956
5j - Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie		
6 - Créances	14 534	24 613
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe	819	501
6aa - Primes restant à émettre		
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	819	501
6b - Créances nées d'opérations de réassurance	7 280	17 258
6c - Autres créances	6 436	6 854
6ca - Personnel		
6cb - État, organismes sociaux, collectivités publiques	122	1 607
6cc - Débiteurs divers	6 314	5 247
7 - Autres actifs	32 935	9 548
7a - Actifs corporels d'exploitation	683	37
7b - Comptes courants et caisse	32 252	9 511
8 - Comptes de régularisation - Actif	10 964	9 780
8a - Intérêts acquis non échus	2 632	2 067
8b - Frais d'acquisition reportés		
8c - Autres comptes de régularisation	8 332	7 712
9 - Différence de conversion		
Total actif	1 170 312	1 212 974

BILAN PASSIF

	31/12/2024	31/12/2023
1 - Capitaux propres	520 520	506 998
1a - Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	300 765	301 352
1b - Réserves de réévaluation		
1c - Autres réserves	109 796	109 796
1d - Report à nouveau	95 850	93 041
1e - Résultat de l'exercice	14 109	2 809
2 - Passifs subordonnés		
3 - Provisions techniques brutes	621 809	667 213
3a - Provisions pour primes non acquises non-vie	10 384	22 024
3b - Provisions d'assurances vie		
3c - Provisions pour sinistres vie		
3d - Provisions pour sinistres non-vie	592 122	626 456
3e - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie		
3f - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie		
3g - Provisions pour égalisation	8 069	6 158
3h - Autres provisions techniques vie		
3i - Autres provisions techniques non-vie	11 235	12 575
4 - Provisions techniques des contrats en unités de compte vie		
5 - Provisions pour risques et charges	30	30
6 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	14 666	26 303
7 - Autres dettes	10 051	9 230
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	56	56
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	461	1 051
7c - Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d - Dettes envers des établissements de crédit	10	15
7e - Autres dettes	9 524	8 108
7ea - Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	4 503	5 674
7eb - Personnel	1	1
7ec - État, organismes sociaux et collectivités publiques	3 288	192
7ed - Créanciers divers	1 732	2 240
8 - Comptes de régularisation - passif	3 237	3 200
9 - Différence de conversion		
Total passif	1 170 312	1 212 974

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

	Opérations Brutes 31/12/2024	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes 31/12/2024	Opérations Nettes 31/12/2023
1 - Primes	133 502	-21 370	112 132	85 860
1a - Primes	121 159	-21 370	99 789	87 879
2b - Variation de primes non acquises	12 343		12 343	-2 019
2 - Produits des placements alloués	14 041		14 041	9 821
3 - Autres produits techniques				
4 - Charges des sinistres	-76 991	-7 803	-84 794	-73 971
4a - Prestations et frais payés	-112 630	18 065	-94 565	-100 005
4b - Charges des provisions pour sinistres	35 639	-25 868	9 772	26 034
5 - Charges des autres provisions techniques	1 341		1 341	1 430
6 - Participation aux résultats				
7 - Frais d'acquisition et d'administration	-34 485	516	-33 970	-28 545
7a - Frais d'acquisition	-32 262		-32 262	-25 901
7b - Frais d'administration	-2 224		-2 224	-2 673
7c - Commissions reçues des réassureurs		516	516	29
8 - Autres charges techniques	-2 927		-2 927	-1 897
9 - Variation de la provision pour égalisation	-1 911		-1 911	2 102
Résultat technique de l'assurance non-vie	32 569	-28 657	3 912	-5 200

COMPTE NON TECHNIQUE

	Opérations Nettes 31/12/2024	Opérations Nettes 31/12/2023
1 - Résultat technique de l'assurance vie		
2 - Résultat technique l'assurance non-vie	3 912	-5 200
3 - Produits des placements	32 548	23 333
3a - Revenus des placements	12 709	4 378
3b - Autres produits des placements	9 424	10 889
3c - Produits provenant de la réalisation des placements	10 415	8 066
4 - Produits des placements alloués		
5 - Charges des placements	-5 163	-4 733
5a - Frais de gestion interne et externe de placements et frais financiers	-848	-906
5b - Autres charges des placements	-301	-880
5c - Pertes provenant de la réalisation des placements	-4 014	-2 947
6 - Produits des placements transférés	-14 041	-9 821
7 - Autres produits non techniques		1
8 - Autres charges non techniques		
9 - Résultat exceptionnel	1 785	858
9a - Produits exceptionnels	1 869	2 042
9b - Charges exceptionnelles	-84	-1 185
10 - Participation et intéressement des salariés	-253	-9
11 - Impôt sur les sociétés	-4 679	-1 619
Résultat de l'exercice	14 109	2 809

1. FAITS MARQUANTS

La Mutuelle Centrale de Réassurance exerce l'essentiel de son activité par voie de réassurance, soit auprès des entreprises qui lui sont associées, soit sur les marchés de la réassurance (activité dite de réassurance conventionnelle). Depuis 2008, hormis la liquidation des anciennes souscriptions conventionnelles ou des portefeuilles de ses anciennes associées mises en liquidation, les activités opérationnelles en France de la Mutuelle Centrale de Réassurance recouvrent trois domaines :

- la réassurance des associés français et étrangers, dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle, ainsi que la réassurance des filiales de la Mutuelle Centrale de Réassurance constitue l'activité principale de la société. Les primes acquises pour 2024 en provenance de ces associés et filiales, s'établissent à 109,4 millions d'euros en affichage mais à 96,9 millions d'euros après neutralisation de l'effet du reclassement des provisions opéré en 2024 soit une hausse effective de +18,9 % ;
- une activité de réassurance conventionnelle, avec des acceptations provenant quasi-exclusivement de cédantes françaises, pour l'essentiel des sociétés de taille petite et moyenne ayant le plus souvent un statut mutualiste. Le chiffre d'affaires afférent à ce domaine d'activité s'élève à 23,9 millions d'euros, en hausse de 7,8 % ;
- la liquidation du traité de réassurance des Carnets d'Épargne diffusés de 1969 à 1996 par Capma & Capmi, traité qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996. Ce traité, qui n'est plus alimenté depuis, contribue aux excédents de 2024 à hauteur de 0,9 millions d'euros, stable par rapport à l'exercice précédent, évolution qui accompagne la diminution de l'encours des provisions mathématiques réassurées.

Tributaire de l'activité des associés et de leur politique de conservation des risques, le chiffre d'affaires pour 2024 s'inscrit donc en hausse de 16,4%, à 121 millions d'euros (après neutralisation du reclassement effectué dans les comptes 2024) contre 103,9 millions d'euros en 2023.

Les opérations de cession de l'année ont porté le niveau des plus-values réalisées sur le portefeuille de la société à 6,4 millions d'euros, à comparer aux 5,1 millions d'euros de 2023. De ce fait, la contribution de la gestion financière au résultat courant, hors intérêts du dépôt d'espèces constitué auprès de Capma & Capmi, revient à 21,3 millions d'euros contre 11,6 millions d'euros pour l'exercice 2023.

Le ratio combiné brut de réassurance s'améliore très nettement pour s'afficher à 86.1% contre 126 % en 2023, année fortement marquée par les émeutes de juin 2023 et de nombreux événements climatiques intenses. Les charges de sinistres baissent sensiblement de 23,3% alors même que la liquidation favorable de provisions constituées à des inventaires antérieurs permet de dégager des bonis, à hauteur de 6 millions d'euros après réassurance. Il convient de noter une dotation de 1,9 millions d'euros sur les provisions d'égalisation, dont le montant passe ainsi de 6,1 millions d'euros à 8 millions d'euros à la fin de l'exercice 2024.

Compte tenu de ces éléments, après paiement de l'impôt sur les sociétés de 4,7 millions d'euros, contre 1,6 millions d'euros acquittés au titre de l'exercice 2023, l'exercice se solde par un excédent net comptable de 14,1 millions d'euros, en forte hausse par rapport au bénéfice net de 2,8 millions d'euros de l'exercice 2023.

Les fonds propres comptables s'élèvent désormais à 520,5 millions d'euros, contre 507,0 millions d'euros au 31 décembre 2023.

2. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

3. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. Introduction

Les comptes annuels sont établis conformément aux articles L. 123-12 à L.123-22 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances. Les comptes de l'exercice respectent le règlement N°2015-11 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance, version applicable au 31 décembre de l'exercice. Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non-compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes, et les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2. Informations sur le choix des méthodes utilisées

3.2.1. Terrains et constructions

Les terrains et constructions sont comptabilisés selon le principe des coûts historiques. Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable à date, pour la valeur correspondant à l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable.

3.2.2. Évaluation à la clôture des parts de sociétés civiles

Les parts détenues dans les sociétés civiles immobilières ou foncières sont comptabilisées selon le principe des coûts historiques. La valeur de réalisation des parts des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale répondant aux critères et conditions définis par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert agréé par l'ACPR. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable à date, pour la valeur correspondant à l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable.

3.2.3. Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

3.2.4. Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;

- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une dépréciation est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable. En application d'un avis émis par le Conseil National de la Comptabilité devenu l'Autorité des Normes Comptables, il est constitué ligne par ligne une dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant 6 mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80 % ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70 %, voire en deçà. Comme pour les exercices précédents, le taux de 80 % a été retenu pour les calculs à la date d'inventaire. Une dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle dépréciation à l'inventaire précédent. Les dépréciations à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés, et apparaissent à la rubrique «charges des placements» du compte non technique. Enfin, lorsque, globalement, les placements évalués conformément aux dispositions de l'article R 343-10 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles dépréciations à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle se trouve classée parmi les provisions techniques.

3.2.5. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de doute sur le caractère recouvrable d'une créance.

3.2.6. Prêts Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

3.2.7. Provisions pour égalisation

La provision pour égalisation est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès, risque caractérisé par une fréquence faible et un coût unitaire élevé.

3.2.8. Provisions pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer correspond aux capitaux échus ou aux sinistres survenus et non encore réglés à la date de clôture.

3.2.9. Acceptations en réassurance

Les opérations de réassurance acceptées sont comptabilisées traité par traité dès réception des informations transmises par les cédantes. Les dispositions réglementaires imposent d'estimer les comptes non reçus des cédantes et de compenser en résultat les éléments techniques incomplets enregistrés dans les livres. Les opérations en provenance des mutuelles associées sont comptabilisées sur la base des comptes arrêtés par les Conseils d'administration de ces mutuelles, ou des comptes provisoires en cours d'établissement. Pour enregistrer les acceptations extérieures au groupe des mutuelles associées, par application du principe de prudence, la mise en œuvre de méthodes d'estimation des comptes non reçus est préférée à la compensation des écritures incomplètes. Pour ce faire, un échantillon significatif de traités est constitué. Des modèles actuariels sont utilisés aux données disponibles sur chacun de ces traités, pour estimer à la fois les comptes non reçus et les provisions pour sinistres tardifs qui lui correspondent. Les autres compléments utiles, pour faire face aux risques d'aggravation des sinistres enregistrés ou couvrir les déclarations tardives, sont calculés par catégorie homogène d'affaires acceptées. Les sinistres à déroulement lent américains font l'objet d'une analyse séparée. Les charges de sinistre estimées à ces différents titres sont inscrites en provisions pour sinistres à payer.

3.2.10. Rétrocessions

Les rétrocessions sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités souscrits

3.2.11. Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice : dividendes, coupons, intérêts des prêts. Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements. Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements. Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

3.2.12. Frais de gestion et commission

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés dans les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique. Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à la société ;
 - frais généraux issus de la répartition des frais des trois GIE auxquels adhère la Mutuelle Centrale de Réassurance : Service Central des Mutuelles, Fédération Nationale des Groupements de Retraite et de Prévoyance et Monceau Assurances Dommages.
- Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :
- les frais de règlement des prestations, qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
 - les frais d'acquisition qui incluent notamment les salaires versés aux collaborateurs du terrain et coûts des délégations, et les frais des services centraux chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
 - les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion du portefeuille ou exposés à leur profit ;
 - les charges de placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
 - les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus, notamment les charges de direction générale.

3.2.13. Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées dans chacune des devises utilisées. La conversion en euros de ces opérations s'effectue en fin d'exercice d'après les cours de change constatés à la clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en compte de résultat.

3.2.14. Engagements hors bilan L'admission au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance est matérialisée par une convention de réassurance de durée.

Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, l'associé désireux de mettre fin à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de

cette convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues à ce titre à la société par ses associés, puisqu'il est fait application du principe comptable général de continuité de l'exploitation des cédantes associées. Si à la date d'arrêt du bilan, la société a connaissance d'une décision d'un associé de renoncer à ce statut, les créances éventuelles dues à la Mutuelle Centrale de Réassurance sont inscrites à l'actif du bilan. Elles font l'objet d'une dépréciation en cas de doute sur leur recouvrement.

4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

4.1. Actif

4.1.1 Placements immobiliers

Valeurs brutes	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	235			235
Constructions	2 389			2 389
Sous-total	2 624			2 624
Parts de sociétés immobilières non cotées	74 729			74 729
Créances rattachées à des participations				
Sous-total	74 729			74 729
TOTAL	77 353			77 353

Amortissements	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	235			235
Constructions	2 389			2 389
Sous-total	2 624			2 624
Parts de sociétés immobilières non cotées				
Créances rattachées à des participations				
Sous-total				
TOTAL	2 624			2 624

Amortissements	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains		
Constructions		
Sous-total		
Parts de sociétés immobilières non cotées	74 729	74 729
Créances rattachées à des participations		
Sous-total	74 729	74 729
TOTAL	74 729	74 729

COMPTES ANNUELS

4.1.2. Actif - Entreprises liées

Valeurs brutes	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Reclassement	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	263 058	17 550			280 608
Obligations	22 580	750	-250		23 080
Créances rattachées à des participations	54 662		-1 000		53 662
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	208 319		-15 549		192 770
TOTAL	548 619	18 300	-16 799		550 120

Dépréciations	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés				
Obligations				
Créances rattachées à des participations				
Créances pour espèces déposées chez les cédantes				
Total Dépréciations				

Valeurs brutes	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	263 058	280 608
Obligations	22 580	23 080
Créances rattachées à des participations	54 662	53 662
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	208 319	192 770
Total	548 619	550 120

4.1.3. Autres placements

Valeurs brutes (*)	Montant à l'ouverture	Revalorisation devise à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	251 667	-111	10 973	-32 322	230 207
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	48 684	339	7 099	-3 350	52 771
Prêts	15				15
Autres placements	25 460	20	40		25 521
Instruments de trésorerie	66 265	4	53 635	-70 744	49 160
Valeurs remises en nantissement	57 383	1 152	418	0	58 952
TOTAL	449 474	1 403	72 165	-106 417	416 626

Intitulé	Ouverture		Mouvements		Clôture	
	Amort.	Dépréciations	Dotations	Reprise	Amort.	Dépréciations
Actions et autres titres à revenus variables		3 734				3 734
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes						
Prêts						
Autres placements						
Instruments de trésorerie						
Valeurs remises en nantissement						
Total Dépréciations		3 734				3 734

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	247 933	226 473
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	48 684	52 771
Prêts	15	15
Autres placements	25 460	25 521
Instruments de trésorerie	66 265	49 160
Valeurs remises en nantissement	57 383	58 952
TOTAL	445 741	412 893

4.1.4. Etats récapitulatif des placements

1) Placements

Placements	A la clôture			Valeur nette 2023
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	
1. Placements immobiliers				
Dans l'OCDE	75 094	72 471	123 604	72 471
Hors OCDE				
2. Actions et autres titres à revenu variable				
Dans l'OCDE	300 171	296 937	488 660	280 387
Hors OCDE				
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
Dans l'OCDE	60 489	60 489	62 900	83 847
Hors OCDE				
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
Dans l'OCDE	2 966	2 966	3 020	1 961
Hors OCDE				
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
Dans l'OCDE	34 515	34 524	34 670	30 449
Hors OCDE				
6. Prêts hypothécaires				
Dans l'OCDE				
Hors OCDE				
7. Autres prêts et effets assimilés				
Dans l'OCDE	53 677	53 677	53 677	53 677
Hors OCDE				
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Dans l'OCDE	511 583	511 335	521 028	541 255
Hors OCDE				
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8)				
Dans l'OCDE	2 248	2 248	2 248	2 258
Hors OCDE				
10. Actifs représentatifs contrats en UC				
Placements immobiliers				
Titres à revenu variable autre que des parts d'OPCVM				
OPCVM détenant des titres à revenu fixe				
Autres OPCVM				
Obligation et autres titres à revenu fixe				
11. Total des lignes 1 à 10	1 040 745	1 034 648	1 289 809	1 066 306

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2023
Dont Placements évalués selon l'article R 343-9	50 514	50 279	49 860	48 356
Dont Placements évalués selon l'article R 343-10	990 231	984 369	1 239 949	1 017 950
Dont Placements évalués selon l'article R 343-13				
Dont pour les entreprises visées à l'article L 310-1				
Valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	526 951	521 102	766 570	522 830
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance				
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	513 794	513 546	523 239	543 476
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France				
Autres affectations ou sans affectation				

Le tableau suivant permet de réconcilier le total de l'état des placements ci-dessus avec le montant des placements au bilan

	2024			2023		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	1 040 745	1 037 740	1 289 809	1 072 358	1 069 140	1 338 177
Amortissement de surcote		- 3 220			- 2 924	
Amortissement de décote		128			91	
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	1 040 745	1 034 648	1 289 809	1 072 358	1 066 306	1 338 177

- 2) Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques) *Néant.*
- 3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance. *Néant.*
- 4) Autres informations
- a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste « Terrains et constructions » *Néant.*
- b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste « Terrains et constructions »

	A la clôture			Valeur nette
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	2023
Immeuble d'exploitation				
Droits réels				
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées				
Autres immobilisations	75 094	72 471	123 604	72 471
Droits réels				
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	75 094	72 471	123 604	72 471
Total	75 094	72 471	123 604	72 471

COMPTES ANNUELS

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-9

	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Valeur de remboursement	53 647	49 387
Valeur nette	54 938	51 477
TOTAL	-1 291	-2 091

d) Exposition aux risques souverains des pays de la zone euro ayant bénéficié d'un plan de soutien

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce	5 040		1	17
Total				

4.1.5. Créances

Libellé	Montant au 31/12/2024	Dont créances de moins d'un an	Dont créances à plus d'un an	Montant au 31/12/2023
Primes à émettre				
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	819	819		501
Créances nées d'opérations de réassurance	7 280	7 280		17 258
Autres créances	6 436	6 436		6 854
Total	14 534	14 534		24 613

4.1.6. Compte de régularisation actif

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts courus non échus		
Frais d'acquisition reportés	2 632	2 067
Différences sur les prix de remboursement	128	91
Autres	8 204	7 622
Total	10 964	9 780

4.1.7. Filiales et participations

Entité	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant + : débiteur - : créateur	Prêt
Filiales (50% minimum du capital est détenu par MCR)								
Monceau Générale Assurances (MGA) 1, avenue des Cités Unies d'Europe 41 000 Vendôme	100%	30 000	47 891	89 249	-2 989			
Monceau Participations 52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg Société anonyme	100%	175 000	175 296		886	1 000		
Monceau Retraite et Epargne (M.R.E) 36, rue de Saint Pétersbourg 75 008 Paris	70,52%	47 632	84 798	17 305	1 413	1 058		
Participations (10% à 50% du capital est détenu par MCR)								
Service en Assurance, Réassurance et Prévoyance (S.A.R.P) 36, rue de Saint Pétersbourg 75008 Paris	50%	228	1	8 148	- 1 580		655	
Société Civile Centrale Monceau (S.C.C.M.) 36-38 Rue de Saint Pétersbourg 75 008 Paris	16,88%	60 177	197 665	42 426	8 707		52 742	
Société Civile Foncière Centrale Monceau (S.C.F.C.M.) 36 Rue de Saint Pétersbourg 75 008 Paris Acquisition et gestion d'un patrimoine foncier	40%	8 678	39 855	569	562			

COMPTES ANNUELS

4.2. Passif

4.2.1. Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2023	Affectation du résultat 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Diminution	Montant au 31/12/2024
Fonds d'établissement et fond social	301 352			-588		300 765
Réserves	109 796					109 796
Réserve complémentaire fonds d'établissement	229					229
Réserve de réévaluation						
Autres réserves	29 568					29 568
Réserve de capitalisation						
Réserve de solvabilité	80 000					80 000
Report à nouveau	93 041	2 809				95 850
Résultat de l'exercice	2 809	-2 809			14 109	14 109
Total	506 998			-588	14 109	520 520

Les variations affectant les différents postes de capitaux propres résultent principalement de l'enregistrement de la décision de l'assemblée générale du 26 juin 2024, concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2023 en report à nouveau.

4.2.2. Passifs subordonnés

Néant.

4.2.3. Provisions pour risque en cours

Néant

4.2.4. Evolution de la sinistralité au cours des trois derniers exercices

Pour ne pas perturber l'interprétation de ce tableau de liquidation des provisions constituées, les chiffres relatifs au traité de réassurance du Carnet d'Epargne cédé par Capma & Capmi sont exclus des données analysées.

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2020	2021	2022
Exercice 2022			
Règlements	30 746	37 911	26 152
Provisions	27 634	26 012	65 830
Total charge des sinistres	58 380	63 924	91 982
Primes acquises	79 899	89 393	94 321
Ratio S/P (%)	73,06 %	71,5 %	97,52 %

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2020	2021	2022	2023
Exercice 2023				
Règlements	33 611	38 957	52 956	35 725
Provisions	17 515	20 412	54 386	65 051
Total charge des sinistres	51 126	59 369	107 342	100 776
Primes acquises	80 164	91 554	98 525	95 080
Ratio S/P (%)	63,77 %	64,84 %	108,94 %	105,99 %

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
Exercice 2024					
Règlements	34 719	40 580	67 895	64 068	25 654
Provisions	15 105	17 099	40 321	37 662	45 810
Total charge des sinistres	49 823	57 680	108 216	101 730	71 464
Primes acquises	80 305	92 329	99 457	99 493	114 228
Ratio S/P (%)	62,04 %	62,47 %	108,8 %	102,24 %	62,56 %

Libellé	2024			2023
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	416 974	-99 945	317 030	306 010
Règlements de l'exercice sur antérieurs	-66 057	17 233	-48 824	46 143
Provisions pour sinistres sur antérieurs à la clôture	333 275	-71 542	261 733	255 791
Boni (+) / Mali (-) sur antérieurs	17 642	-11 169	6 473	4 075

COMPTES ANNUELS

4.2.5. Provisions pour risque d'exigibilité

Au 31 décembre 2024, le portefeuille d'actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 343-10 du Code des assurances, ayant une valeur de marché supérieure à leur valeur comptable, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été constituée.

4.2.6. Provisions

Libellé	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Provisions pour litiges		
Provisions pour risques et provisions pour charges	30	30
Total	30	30

4.2.7. Dettes

	Montant au 31/12/2024	Dont dettes de moins d'un an	Dont dettes à plus d'un an	Montant au 31/12/2023
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	14 666	14 666		26 303
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	56	56		56
Dettes nées d'opérations de réassurance	461	461		1 051
Dettes envers les établissements de crédit	10	10		15
Autres dettes	9 524	9 524		8 108
Total	24 717	24 717		35 533

4.2.8. Comptes de régularisation au passif

Libellé	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Intérêts perçus d'avance		
Intérêts à recevoir		
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	3 220	2 924
Charges constatées d'avance		136
Autres	17	140
Total	3 237	3 200

4.3. Actifs et passifs en devises

Pays	Devise	Composition par devises (à l'unité)		Contre-valeur en milliers d'euros	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Zone Euro	EUR	1 094 558	1 124 742		
Royaume-Uni	GBP	1 052	180	872	149
Danemark	DKK		2		12
1/ Total zone européenne		1 095 610	1 124 924		
Australie	AUD	4	3	6	6
Maroc	MAD	17 288	7 214	180 976	75 511
Canada	CAD	10 917	9 272	16 319	13 859
Suisse	CHF	16 607	752	15 631	708
Etats-Unis	USD	22 074	19 885	22 932	20 659
Tunisie	TND	4 323	4 512	14 247	14 871
Divers		3 489	3 750		
2/ Total hors Union Européenne		74 702	45 388		
TOTAL GENERAL		1 170 312	1 170 312		

4.4. Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	31/12/2024	31/12/2023
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer		
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats		
Autres charges à payer	1	1
Organisme sociaux		
Charges sociales sur congés payés	9	15
Autres charges à payer		
Etat		
Impôts sociétés		
Taxes sur les conventions d'assurances	3 061	
Autres charges à payer	213	183
Autres charges à payer	793	1 296
TOTAL	4 080	1 500

Produits à recevoir	31/12/2024	31/12/2023
Personnel		
Organismes sociaux	94	53
Etats	204	1 726
Autres produits à recevoir	1 505	
TOTAL	1 802	1 779

COMPTES ANNUELS

4.5. Engagements hors bilan

Engagements donnés	31/12/2024	31/12/2023
Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
Autres engagements sur titre, actifs ou revenus	283 467	271 320
Evaluation des indemnités de départ en retraite	129	110
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	283 596	283 596

Engagements reçus	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	52 359	55 871
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	52 359	55 871

5 NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. Résultat technique

Afin que la présentation des comptes techniques restitue une image fidèle des opérations, de surcroît homogène avec les chiffres des années passées, les données relatives au traité de réassurance du Carnet d'Épargne diffusé par Capma & Capmi, repris à effet du 1^{er} janvier 2008, sont séparées des chiffres relatifs aux autres acceptations de la société.

	Affaires Directes	Acceptations	Réassurance Carnet D'épargne
Primes acquises	240	133 262	
Primes	273	120 886	
Variation de prime non acquises	-33	12 377	
Charges de prestations	-2 324	-70 175	- 4 492
Prestations et frais payés	-3 320	-89 271	-20 039
Variation des provisions pour prestations	996	19 096	15 548
Solde de souscription	-2 085	63 087	-4 492
Frais d'acquisition	-2	-31 368	-891
Autres charges de gestion nettes	1 350	-7 071	0
Charges d'acquisition et de gestion nettes	1 348	-38 439	-891
Produits nets des placements	259	7 508	6 275
Participation aux résultats			
Solde financier	259	7 508	6 275
Part des réassurances dans les primes acquises		-21 370	
Part des réassurances dans les prestations acquises		18 065	
Part des réassurances dans les charges de provisions pour prestations		-25 868	
Part des réassurances dans la participation aux résultats			
Commissions reçues des réassurances		516	
Solde de réassurance		-28 657	
Résultat technique	-478	3 499	891
Hors compte			
Provisions pour primes non acquises à la clôture	141	10 243	
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	107	21 917	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	10 702	387 577	192 714
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	11 687	405 264	208 261
Autres provisions techniques à la clôture	11 235	8 069	
Autres provisions techniques à la l'ouverture	12 575	6 158	

COMPTES ANNUELS

5.2. Règles d'allocation des produits financiers

Un montant de 14.041 K€ a été transféré du compte non technique au compte technique. Ce montant inclut la rémunération du dépôt d'espèces effectué auprès de Capma & Capmi dans le cadre du traité de réassurance du Carnet d'Epargne, de façon que le résultat technico-financier de ce traité apparaisse dans le compte technique. S'y ajoute le résultat de la répartition des autres produits financiers, au prorata des provisions techniques nettes de réassurance (hors traité du Carnet d'Epargne) d'une part, des capitaux propres d'autre part.

5.3. Ventilation des produits et charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts sur dépôts espèces	649
Intérêts post mortem	108
Frais externes	91
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	848
Amortissement des différences de prix de remboursement	301
Amortissement des placements	
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	0
Autres charges des placements	301
Moins-values réalisées	561
Pertes de change	3 453
Pertes provenant de la réalisation des placements	4 014
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	5 163

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	1 529
Autres placements – Entreprises liées	
Autres placements – Autres	12 709
Revenus des placements	
Intérêts perçus	9 382
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	42
Reprise sur provision pour dépréciation à caractères durable	
Autres produits des placements	9 424
Plus-values sur réalisation de placements	7 239
Profits de change	3 176
Profits provenant de la réalisation de placements	10 415
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	32 548
NET	27 385

5.4. Charges par destination (hors commissions) (chiffres en Milliers d'euros)

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destination. Les mêmes éléments s'élevaient à 4.228 K€ au 31 décembre 2023.

Nature	Sinistre	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	78	485	938	91	1 592
Charges internes	100	442	1 202		1 745
Dotations aux amortissements et aux provisions	7	25	83		116
Autres					
TOTAL	186	953	2 224	91	3 453

5.5. Charges de personnel

Néant

5.6. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels	-7	74
Produits sur exercices antérieurs	1 876	1 819
Variation des provisions pour charges exceptionnelles		135
Total produits exceptionnels	1 869	2 042
Charges exceptionnelles		
Autres pertes exceptionnelles	15	1 178
Pertes sur exercices antérieurs	56	
Variation des provisions pour charges exceptionnelles		6
Total charges exceptionnelles	84	1 185
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 785	858

5.7. Primes brutes émises

	31/12/2024	31/12/2023
Primes d'assurance directe en France	133 502	105 913
Primes d'assurance directe en UE		
Prime d'assurance directe hors UE		
TOTAL	133 502	105 913

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1. Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les moyens et ressources humaines des groupements d'intérêts économiques constitués par plusieurs sociétés utilisant le label Monceau Assurances.

6.2. Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2024, 84.8 k€ bruts ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé (contre 72.2 K€ bruts en 2023).

6.3. Combinaison des comptes

En application de l'article R 345-1-2 du code des assurances, la Mutuelle Centrale de Réassurance établit des comptes combinés, en intégrant dans le périmètre de combinaison d'une part ceux de ses associés français qui ont, en vertu de dispositions contractuelles et statutaires, des liens de réassurance importants et durables avec elle, d'autre part ceux de filiales de cet ensemble.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

AUX COMPTES SUR
LES COMPTES
ANNUELS

09

RAPPORT DES COMMISSAIRES

AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mutuelle Centrale de Réassurance

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

36 rue de Saint Pétersbourg

75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars

45 rue Kléber

92300 Levallois-Perret

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Capital de 8 320 000 – RCS Nanterre 784 824 153

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Capital de 2 201 424 euros - RCS Nanterre 572 028 041

Mutuelle Centrale de Réassurance

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

36 rue de Saint Pétersbourg

75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Mutuelle Centrale de Réassurance

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Mutuelle Centrale de Réassurance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des placements financiers non cotés

Risque identifié

Dans le cadre de ses activités, Mutuelle Centrale de Réassurance détient des placements non cotés à l'actif de son bilan.

Au bilan, les placements non cotés sont comptabilisés à leur coût historique, le cas échéant retraité des amortissements, et une provision pour dépréciation doit être comptabilisée en cas de perte de valeur durable. La valorisation des placements à la clôture est un élément important pour apprécier s'il y a lieu de déprécier ces actifs.

La valeur de réalisation des placements non cotés retenue à la clôture des comptes correspond à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

2 | Mutuelle Centrale de Réassurance | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024

Nous avons considéré que l'évaluation des placements financiers non cotés constituait un point clé de notre audit qui requiert l'exercice du jugement par la Direction.

Au 31 décembre 2024, les placements financiers non cotés de Mutuelle Centrale de Réassurance s'élevaient 732,3 M€ (cf. note 4.1.4, des annexes des comptes annuels de Mutuelle Centrale de Réassurance), représentant 70,56% du total actifs financiers (1 037,7 M€).

Notre réponse

Nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- L'examen du dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements non cotés et la détermination des dépréciations,
- Le contrôle des rapprochements entre la comptabilité générale et la gestion sur les transactions de la période et les positions à la date de clôture de l'exercice,
- La vérification de la conformité des valorisations retenues au 31 décembre 2024 avec les éléments probants transmis,
- L'appréciation du caractère raisonnable des valorisations retenues et comptabilisées au 31 décembre 2024,
- La vérification des principes retenus en matière de dépréciation des placements financiers, des modalités de recensement des titres nécessitant une analyse et la justification des provisions constituées,
- La revue des contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue informatique de certains contrôles embarqués et états clés générés par l'outil de gestion des placements,
- L'examen du caractère suffisant et approprié de l'information figurant dans l'annexe des comptes annuels.

Acceptation en réassurance

Risque identifié

La comptabilisation des opérations d'acceptation en réassurance repose sur des éléments nécessitant de la part de la direction un important degré de jugement, principalement sur des données de sinistres et de primes incluant une part estimée.

Le montant des primes et sinistres en acceptation s'élève respectivement à 133,5 M€ et 77 M€ au 31 décembre 2024. Afin d'élaborer une comptabilité exhaustive, la Mutuelle Centrale de Réassurance a procédé à une estimation des comptes d'une partie des cédantes qui n'ont pas transmis avant la date de clôture ces informations. L'objectif de ces travaux est de contrôler la cohérence des estimations effectuées en comparant les estimations en N-1 avec le réel en N d'une part, et en modifiant le calcul de l'estimation N en fonction de l'analyse effectuée.

Ces estimations requièrent l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, et des modèles de calcul à utiliser. Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces opérations d'acceptation en réassurance comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Afin de couvrir le risque de l'évaluation des primes et sinistres acceptées en réassurance, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Revue par échantillonnage des traités (nouveaux traités ou traités renégociés),
- Cadrage de la comptabilité avec les données de gestion,
- Revue informatique de l'état clé utilisé,
- Le rapprochement exhaustif des comptes des cédantes associées avec les données en gestion (primes, sinistres, PSAP et résultat technique),
- Le rapprochement par sondage des comptes des cédantes (mutuelles conventionnelles) avec les données en gestion (primes, sinistres, PSAP et résultat technique),
- Comparaison des estimations N-1 avec le réel N-1

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires à l'exception du point ci-dessous, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du code des assurances pour les comptes annuels.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Mutuelle Centrale de Réassurance par l'assemblée générale du 29 juin 2021 pour le cabinet Deloitte & Associés et le 30 juin 2001 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 4^{ème} année de sa mission, le cabinet Forvis Mazars était dans la 24^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 10 juin 2025

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Deloitte & Associés

Guillaume Wadoux

Estelle Sellem

7 | Mutuelle Centrale de Réassurance | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS



Mutuelle Centrale de Réassurance

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

36 rue de Saint Pétersbourg

75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars

45, rue Kléber

92300 Levallois-Perret

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Capital de 8 320 000 - RCS Nanterre 784 824 153

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Capital de 2 201 424 € - RCS Nanterre 572 028 041

Mutuelle Centrale de Réassurance

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

36 rue de Saint Pétersbourg

75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société Mutuelle Centrale de Réassurance

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la société Mutuelle Centrale de Réassurance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Au bilan, les placements non cotés sont comptabilisés à leur coût historique, le cas échéant retraité des amortissements, et une provision pour dépréciation doit être comptabilisée en cas de perte de valeur durable. La valorisation des placements à la clôture est un élément important pour apprécier s'il y a lieu de déprécier ces actifs.

La valeur de réalisation des placements non cotés retenue à la clôture des comptes correspond à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Nous avons considéré que l'évaluation des placements financiers non cotés constituait un point clé de notre audit qui requiert l'exercice du jugement par la Direction.

Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des placements financiers non cotés du Groupe Mutuelle Centrale de Réassurance s'élève à 2 344 M€ (cf. note 4.9, des annexes des comptes combinés de Mutuelle Centrale de Réassurance), représentant 21,8 % de la valeur nette comptable du total des actifs financiers y compris unités de compte (10 730M€).

Notre réponse

Nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- L'examen du dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements non cotés et la détermination des dépréciations,
- Le contrôle des rapprochements entre la comptabilité générale et la gestion sur les transactions de la période et les positions à la date de clôture de l'exercice,
- La vérification de la conformité des valorisations retenues avec les éléments probants transmis,
- L'appréciation du caractère raisonnable des valorisations retenues et comptabilisées au 31 décembre 2024,
- La vérification des principes retenus en matière de dépréciation des placements financiers, des modalités de recensement des titres nécessitant une analyse et la justification des provisions constituées ;
- La revue des contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue informatique de certains contrôles embarqués et états clés générés par l'outil de gestion des placements,
- L'examen du caractère suffisant et approprié de l'information figurant dans l'annexe des comptes combinés.

Provisions techniques Vie

Risque identifié

Les provisions d'assurance vie correspondent aux engagements de votre société vis à vis des assurés.

Les provisions constituent un point clé de l'audit du fait de l'importance de ces provisions au passif du bilan de la société. Ces provisions techniques propres à l'assurance représentent 4,2 Md€ sur le passif du bilan combiné de la Mutuelle Centrale de Réassurance au 31 décembre 2024.

Les provisions d'assurance vie présentées dans le bilan de votre Groupe comprennent notamment les provisions mathématiques. Comme indiqué dans la note 3.1.4 de l'annexe aux comptes combinés, les provisions mathématiques sont calculées en utilisant une méthode dite « préférentielle », à partir des tables de mortalité en vigueur, et en actualisant les flux en fonction des taux de rendement prévisionnels prudemment estimés des actifs figurant en représentation des engagements réglementés.

Ces estimations requièrent l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, et des modèles de calcul à utiliser.

Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et mis en place notamment les procédures d'audit suivantes :

- Prendre connaissance des processus de contrôle en place pour alimenter le système de calcul avec les données de base issues des systèmes de gestion et tester l'efficacité des contrôles clés afférents,
- Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence d'ensemble des hypothèses clés retenues pour la détermination des provisions,
- Réaliser un cadrage des provisions entre le logiciel de gestion et la comptabilité,
- Réaliser des travaux de récurrence sur un échantillon de provisions mathématiques d'épargne pour s'assurer de la cohérence des provisions,

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Provisions techniques Vie

Risque identifié

Les provisions d'assurance vie correspondent aux engagements de votre société vis à vis des assurés.

Les provisions constituent un point clé de l'audit du fait de l'importance de ces provisions au passif du bilan de la société. Ces provisions techniques propres à l'assurance représentent 4,2 Md€ sur le passif du bilan combiné de la Mutuelle Centrale de Réassurance au 31 décembre 2024.

Les provisions d'assurance vie présentées dans le bilan de votre Groupe comprennent notamment les provisions mathématiques. Comme indiqué dans la note 3.1.4 de l'annexe aux comptes combinés, les provisions mathématiques sont calculées en utilisant une méthode dite « préférentielle », à partir des tables de mortalité en vigueur, et en actualisant les flux en fonction des taux de rendement prévisionnels prudemment estimés des actifs figurant en représentation des engagements réglementés.

Ces estimations requièrent l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, et des modèles de calcul à utiliser.

Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et mis en place notamment les procédures d'audit suivantes :

- Prendre connaissance des processus de contrôle en place pour alimenter le système de calcul avec les données de base issues des systèmes de gestion et tester l'efficacité des contrôles clés afférents,
- Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence d'ensemble des hypothèses clés retenues pour la détermination des provisions,
- Réaliser un cadrage des provisions entre le logiciel de gestion et la comptabilité,
- Réaliser des travaux de récurrence sur un échantillon de provisions mathématiques d'épargne pour s'assurer de la cohérence des provisions,

- Vérifier le calcul des provisions mathématiques de retraite sur un échantillon de polices,
- Vérifier le calcul du provisionnement des majorations légales sur un échantillon de polices,
- Vérifier le calcul des PTS, de la couverture de la PMT par les PTS, et le calcul de la PTSC le cas échéant,
- Vérifier le calcul des PMT sur un échantillon de polices.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Mutuelle Centrale de Réassurance par l'Assemblée Générale du 30 juin 2001 pour le cabinet Forvis Mazars et du 29 juin 2021 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars était dans la 24ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 4ème année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Levallois-Perret & Paris La Défense, le 10 juin 2025

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Deloitte & Associés

Guillaume Wadoux

Estelle Sellem

8 | Mutuelle Centrale de Réassurance | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés | Exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**forvis
mazars**

45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS- PERRET

Deloitte.

6, place de la Pyramide
92908, Paris la Défense Cedex

Mutuelle Centrale de Réassurance

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Deloitte & Associés
Société par actions simplifiée
d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 2 201 424 euros - RCS Nanterre 572 028 041

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mutuelle Centrale de Réassurance

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Siège social : 36 rue de Saint Pétersbourg 75008 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Mutuelle Centrale de Réassurance,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visé à l'article R. 322-5 7 du code des assurances.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57-IV-1 du code des assurances et l'article R. 322-57 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 322-57 du code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce et de l'article R322-57-IV du code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du conseil d'administration :

➤ Avenant n° 2 à la convention de licence de marque SARP

Administrateurs concernés :

- Paul Tassel : Président de la SARP et administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance

Nature et objet :

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Au 1er mars 2022, avec effet rétroactif au 1er janvier 2021, la SARP concède à la Mutuelle Centrale de Réassurance, Capma & Capmi, l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau, Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Epargne les licences d'exploitation des marques déposées pour l'ensemble des produits et services désignés dans le certificat d'enregistrement ; SARP concède également collectivement l'usage de la marque « Monceau Assurances ».

Modalités :

La présente convention est consentie et acceptée par les sociétés susmentionnées moyennant une redevance forfaitaire égale à 1% de leur contribution au chiffre d'affaires combiné du groupe Monceau Assurances. Par exception, pour Monceau Générale Assurances, dont le développement en Belgique est intermédié par un courtier grossiste, elle sera égale à 0,2% du chiffre d'affaires en France.

Un avenant n°1 à la convention de licence de marque SARP été signé le 24 octobre 2023 entre la SARP, la Mutuelle Centrale de Réassurance, Capma & Campi, l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Epargne. Cet avenant décide de rehausser le taux à 1%, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

L'avenant n°2, signé le 19 décembre 2024, prévoit, à effet du 1er janvier 2024, une modification de la redevance au titre des marques créées et déposées par Sarp, la faisant évoluer de 0,25% à 0,05% d'une part, et d'autre part l'évolution du budget forfaitaire des dépenses allouées par les bénéficiaires à Sarp au titre du développement de la notoriété de l'ensemble, le faisant passer de 0,75% à 0,95%.

Au 31 décembre 2024, le montant de redevance de la Mutuelle Centrale de Réassurance s'élève à 553 268 euros.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA
Levallois-Perret, le 10 juin 2025

Deloitte & Associés
Paris-La Défense, le 10 juin 2025

Guillaume WADOUX
Associé

Estelle SELLEM
Associée

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024



10

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE

DU 25 JUIN 2025

Liste des groupements	140
Résolutions votées à l'Assemblée Générale	142

LISTE DES DÉLÉGUÉS SOCIÉTAIRES 2025 DÉLÉGUÉS ÉLUS DU GROUPEMENT

« PARIS ET RÉGION PARISIENNE »

Fin du mandat
AG sur les comptes

1 • Pierre Ducrohet	2025
2 • Nathalie Letourneau	2025
3 • Marc Billaud.....	2025
4 • Daphné Lesauvage.....	2025
5 • Domaine de Molières	2025
6 • Union des Mutuelles d'Assurances Monceau	2025
7 • René Vandamme	2025
8 • Virginie Ujlaky	2025
9 • Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (FNGRP)	2027
10 • Monceau gestion immobilier (MGI)	2027
11 • Service central des mutuelles (SCM)	2027
12 • Société civile foncière centrale Monceau (SCFCM).....	2027
13 • Services en assurance réassurance et prévoyance (Sarp)	2027
14 • Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR).....	2027
15 • Anne-Cécile Martinot	2027
16 • Dominique Davier	2027
17 • Brigitte Baillot	2027
18 • Capma & Capmi.....	2027
19 • Monceau Retraite & Épargne	2027
20 • Audrey Bochereau.....	2027
21 • Marina Desbrosses-Verrecchia.....	2027
22 • Jérôme Sennelier	2027
23 • Pascal Verrecchia.....	2027
24 • Bernard Bouny.....	2029
25 • Marielle Bougeard.....	2029
26 • Bruno Depeyre.....	2029
27 • Christophe Dumont.....	2029
28 • Alexandra Leblanc	2029
29 • Romain Leblanc	2029
30 • Nathalie Leriche.....	2029
31 • Rodolphe Lesauvage.....	2029
32 • Denis Vilain.....	2029
33 • Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Éducation Routière (Master)	2029
34 • Mutuelle Confédérale des Débitants de Tabacs de France (Mudétaf)	2029

LISTE DES DÉLÉGUÉS SOCIÉTAIRES 2025 DÉLÉGUÉS ÉLUS DU GROUPEMENT

« PROVINCE ET ÉTRANGER »

Fin du mandat
AG sur les comptes

1 • François Cochet	2025
2 • Jean-Michel Bonnaud.....	2025
3 • Jean-Pierre Thiolat.....	2025
4 • Diouldé Niane.....	2025
5 • Société Nationale d'Assurances Mutuelle (Sénégal).....	2025
6 • Monceau assurances dommages	2025
7 • Vitis Life	2025
8 • Sogimme II.....	2025
9 • Monceau Participations	2025
10 • Monceau Générale Assurances (MGA).....	2025
11 • Abed Yacoubi Soussane.....	2025
12 • Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA)	2025
13 • Hannachi Neji.....	2025
14 • Promutuel Réassurances, représentée par Yvan Rose.....	2025
15 • Monceau Euro Risk	2025
16 • Monceau International SA.....	2025
17 • Lamjed Boukhris	2025
18 • Raphaël Briand.....	2025
19 • Bernard Duwez	2025
20 • Franck Guichard.....	2025
21 • Mamda RE	2029
22 • Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA)	2029
23 • Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA)	2029
24 • Hicham Belmrah.....	2029
25 • Philippe Charté	2029
26 • Jean-Philippe Cros.....	2029
27 • Adrienne Desazars	2029
28 • Martine Dufrenne-Garric	2029
29 • Yvan Rose	2029

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE DU 25 JUIN 2025

RÉSOLUTIONS

À TITRE ORDINAIRE

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Résolution adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes, donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du code des assurances, effectuées au cours de l'exercice 2024 et approuve le contenu de ces conventions.

Résolution adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément à l'article R 322-57 IV 2° du code des assurances, donne acte au conseil d'administration de l'absence de conditions préférentielles relatives à la souscription auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants, de contrats d'assurance de toute nature.

Résolution adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter l'excédent de l'exercice, soit 14 109 054,39 euros, au compte « Report à nouveau ».

Résolution adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes combinés de la Mutuelle Centrale de Réassurance, établis conformément aux dispositions prévues aux articles L.345-2 alinéa 2 et R.345-1 à R.345-1-4 du code des assurances.

Résolution adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2024, 83 500 euros bruts ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 61.263,68 € euros.

Résolution adoptée à l'unanimité

Septième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2024, 20 819,94 euros ont été remboursés sur présentation de notes de frais aux administrateurs au titre des frais exposés par eux.

Résolution adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation faite par le conseil d'administration de M. Sylvain Rivet en remplacement de M. Paul Tassel, consécutivement au décès de ce dernier et pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Résolution adoptée à l'unanimité

Neuvième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. Bruno Depeyre.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2030.

Résolution adoptée à l'unanimité

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE DU 25 JUIN 2025

Dixième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. Abed Yacoubi Soussane.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2030.

Résolution adoptée à l'unanimité

Onzième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de Promutuel Ré.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2030.

Résolution adoptée à l'unanimité

Douzième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de la Sonam.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2030.

Résolution adoptée à l'unanimité

Treizième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de l'Umam.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2030.

Résolution adoptée à l'unanimité

Quatorzième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de la MAPA.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2030.

Résolution adoptée à l'unanimité

Quinquième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de la MAB.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2030.

Résolution adoptée à l'unanimité

Seizième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. René Vandamme.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2030.

Résolution adoptée à l'unanimité

Dix-septième résolution

L'assemblée générale nomme Mme Marielle Bougeard en qualité d'administrateur pour une durée de six ans.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2030.

Résolution adoptée à l'unanimité

Dix-huitième résolution

L'assemblée générale prend acte de la fin du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de la société Forvis Mazars à l'issue de la présente assemblée.

L'assemblée générale nomme, sur proposition du conseil d'administration, pour une durée de six exercices (2025-2030) en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire :

Cabinet SEC Burette, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 9 rue Malatire-76 000 Rouen

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Résolution adoptée à l'unanimité

Dix-neuvième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Résolution adoptée à l'unanimité

NOTES



A series of horizontal lines for writing notes, starting from the top of the page and extending down to the bottom. The lines are evenly spaced and cover most of the page width.



Pour vous, pour demain, pour longtemps.

Disponibilité, écoute et confiance.



Mutuelle Centrale de Réassurance

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 775 364 383 00064

Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261 C du Code général des impôts) - Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 84 775 364 383 000 56

Siège social : 36/38, rue de Saint-Petersbourg - CS 70110 - 75380 Paris cedex 08 - Tél. : 01 49 95 79 79 - www.monceauassurances.com